

	Désignation d'un (e) secrétaire de séance
	Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024
	Informations générales
	Compte-rendu de délégations du Maire
	PROJETS DE DELIBERATIONS
1	Finances
	Décision Modificative N°3
	Gestion des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) – Mise à jour
	Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025
	Ouverture anticipée de crédits 2025 – Autorisation
3	Vie associative - Subvention
	Association des commerçants « Ascoval » - Attribution d'une subvention pour l'organisation du marché de Noël 2024 - Modification
4	Enfance - Jeunesse
	Projet Éducatif Territorial (PEDT) – Renouvellement de la convention triennale avec labellisation qualité « plan mercredi » des accueils de loisirs - Autorisation
5	Développement urbain
	Foncier – Anciens baux emphytéotiques – Rachat de terrains à l'État - Approbation-
	Conventions d'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) - Autorisation
6	Commande publique
	Adhésion au groupement de commandes du contrat d'assurance statutaire organisé par le Centre de Gestion de l'Eure - Autorisation
	Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) - Autorisation
7	Ressources humaines
	Recensement de la population – Recrutement de 4 agents recenseurs vacataires - Autorisation
	Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la filière Police Municipale
	Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
21 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	24
PROCURATIONS	06
<u>VOTANTS</u>	30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT NOVEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

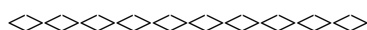
Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

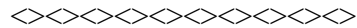
ORDRE DU JOUR

	Page
Désignation d'un (e) secrétaire de séance	3
Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2024	3
Informations générales	3
Compte-rendu de délégations du Maire	12
PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS	
1 Finances	
Décision budgétaire modificative N°2	14
Autorisations de programme et crédits de paiement - Mise à jour	17
Créances irrécouvrables – Effacement de créances 2024	18
Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur	18

2	Vie Associative - Subventions	
	Attribution d'une subvention à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France (ARDF) - Autorisation	19
	Versement d'un complément de subvention au Comité des Jumelages Rolivalois (CJR) - Autorisation	20
	Association des commerçants « Ascoval » – Attribution d'une subvention pour l'organisation du marché de Noël 2024	21
3	Sport - Subvention	
	Meeting d'athlétisme – Signature d'une convention et octroi d'une subvention au Comité départemental d'athlétisme de l'Eure (CDA27) - Autorisation	22
	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Judo des 2RIV pour l'accueil de Shirine Boukli - Autorisation	23
	Création d'une bourse de soutien aux athlètes de haut niveau - Approbation	24
4	Enfance - Education	
	Fonctionnement des « projets spécifiques » des écoles avec les associations de coopérative scolaire du 1 ^{er} degré - Approbation	26
	Classes découvertes 2025 – Approbation	27
5	Attractivité commerciale	
	Ouvertures exceptionnelles des commerces en 2025- Dérogation au principe du repos dominical	29
6	Développement urbain	
	Urbanisme – Agrandissement du Leclerc Drive – vente d'un terrain – Approbation	30
	Urbanisme – Secteur de la gare – Vente d'un terrain à PROJIMMO – Approbation	31
	Urbanisme – Convention de servitudes avec ENEDIS - Approbation	32
7	Renouvellement urbain	
	Aménagement du quartier du mail - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au bailleur 3F Normanvie - Autorisation	33
	Déconstruction de l'ancien gymnase Léo Lagrange – déclassement et vente du terrain à l'EPF Normandie - Autorisation	34
8	Développement durable	
	Renouvellement de la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » et plan d'actions associées pour 2025-2027 - Autorisation	35
	Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif	38
9	Commande publique	
	Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL Normandie axe Seine	40

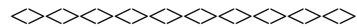


M. le Maire procède à l'appel nominal.



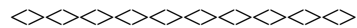
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la désignation de M. Benjamin MARC
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.



DEVELOPPEMENT URBAIN

- KAUFMAN&BROAD :

- Les **travaux viennent de débuter** pour la construction d'un ensemble immobilier de 86 logements pour le bailleur LOGEO Seine Estuaire
- Cette **résidence, à destination des classes moyennes**, comportera 61 LLS (une grande majorité de PLS) et 25 appartements en LLI.
- Les logements iront du **T1 au T5**

- 3F NORMANVIE :

- **Lancement courant décembre** du chantier de construction des **3 immeubles** (105 logements) en bordure de la chaussée des Berges.
- Ce projet est **finaliste du « Prix de l'innovation du Salon des Maires 2024 »** dans la catégorie « Sobriété Énergétique ». Le lauréat sera connu ce mardi 19 novembre
- C'est un projet très ambitieux porté car il s'agira des **premiers logements en France à viser le seuil 2031 (le plus restrictif) de la RE2020**.
 - Pour mémoire, la nouvelle réglementation thermique impose, en plus d'une sobriété énergétique,
 - Une réduction drastique de l'emprunte carbone des bâtiments (utilisation des matériaux biosourcés)
 - Une amélioration du niveau de confort pendant les épisodes de forte chaleur.
- Les **bâtiments seront construits en bois** ce qui est une première sur la ville mais aussi à l'échelle du département.

- Ilot 14 :

- Le chantier entre dans sa **seconde phase** avec le lancement des **travaux de construction des bâtiments** avant la fin du mois.
- Les difficultés rencontrées par Auchan concernent sa branche hypermarché et il n'y a, à ce jour, aucune incidence sur le projet de construction du nouveau supermarché.

- Cette phase se fera en **deux temps** :
 - D'abord la **construction du supermarché Auchan** (entre décembre et la fin du printemps),
 - Puis la construction des **3 autres bâtiments** entre le printemps et l'automne (Auchan réalisera les aménagements intérieurs durant cette période).

RENOUVELLEMENT URBAIN

- **Rénovation des espaces publics de la Dalle et Place du Conservatoire**
 - Les **travaux sont réceptionnés**.
 - Il reste encore quelques **dernières grilles à poser**.
- **Aménagement des voiries structurantes**
 - Les travaux d'aménagement de la **chaussée de Léry** se terminent.
 - L'**enrobé** a été réalisé la semaine dernière ;
 - Les arbres seront plantés dans les prochaines semaines ;
 - Les points d'apport collectif enterrés seront installés également très prochainement.
 - Les travaux de la **Route des Lacs** ont commencé **côté écoquartier et se termineront en janvier**.
 - La **seconde tranche** de travaux Route des Lacs démarrera en **février depuis la voie Blanche**, jusqu'en juin 2025.
- **Passerelle sur l'Eure**
 - Les **travaux** de construction de la passerelle ont démarré et devraient **s'achever en juin 2025**.
 - Il s'agit de créer une liaison douce (piétons et vélos), dans le prolongement de la rue Grande vers la gare.
 - Cette **première phase de travaux a généré de vives inquiétudes des riverains** du fait des vibrations du chantier.
 - Un constat a été réalisé pour vérifier que les travaux n'ont pas provoqué de désordre sur les habitations.
- **Création d'un Réseau de Chauffage Urbain**
 - L'**étude de faisabilité touche à sa fin**. Elle démontre tout l'intérêt technique et économique de ce projet dont tous les voyants sont au vert.
 - Ce **projet particulièrement innovant et exemplaire porte sur la récupération de chaleur du Data Center situé chaussée de Léry**, couplée à des sondes géothermiques, qui **permettrait de chauffer** :
 - L'école Louise Michel et le centre de loisirs des œillets rouges
 - Le complexe sportif Léo Lagrange
 - Le théâtre de l'Arsenal
 - Les futures habitations collectives du quartier du Mail
 - La piscine
 - Les logements Rue Grande, Septentrion, Traversière, voie Garance de 3F Normanvie
 - Les logements Voie Matinale de Mon Logement 27
 - Le CFA
 - L'école Jean Moulin
 - Le centre de détention des vignettes

- A noter que l'entreprise Hermès souhaite également être intégrée au RCU.
- Ce projet est éligible aux subventions de l'ADEME et de l'ANRU.
- Une **présentation en Conseil Municipal début 2025 sera faite, pour valider le lancement du projet** par le montage d'une Délégation de Service Public.

- **Démolition de l'Ancien gymnase Léo Lagrange et création d'un parking**
 - L'EPFN sélectionne l'entreprise qui sera chargée de démolir le bâtiment
 - Les **travaux démarreront en janvier 2025**
 - La Ville y aménagera **un parking végétalisé de 70 places**

- **Démolition des immeubles Pas du Coq et Climuche**
 - **3F** procède à la démolition de **l'immeuble Pas du Coq depuis mardi dernier**
 - Le chantier va durer 3 semaines
 - Tout est mis en place pour limiter les nuisances : brumisateurs pour rabattre les poussières au sol, rideau anti projection
 - L'immeuble **Climuche sera déconstruit** dans les mêmes conditions au moment des **vacances de Noël**

DEVELOPPEMENT DURABLE, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET MOBILITES

TRAVAUX VOIRIE

- **Impasse Payse (basse)**
 - **Réfection de la chaussée** de l'impasse Payse et création de massifs.
 - Les **plantations sont en cours.**

- **Cimetière**
 - **L'extension du cimetière a commencé** avec la création de l'allée permettant la création de nouveaux emplacements.
 - L'espace sera arboré.

- **Rue de la châtelainie**
 - Des **travaux pour l'enfouissement des 3 bornes de collecte** situées à l'entrée de la rue depuis l'avenue des Falaises ont été réalisés la **semaine dernière.**
 - Les **conteneurs seront installés cette semaine**

- **Requalification de la Voie Blanche**
 - **Des études sont en cours avec l'Agglomération** pour la **requalification de la Voie Blanche**, ayant pour objectifs :
 - D'accompagner la création de l'Îlot 14 et la reconstruction des bâtiments du CFAIE situés à l'est
 - D'apaiser les vitesses,
 - De créer du stationnement,
 - De créer des trottoirs piétons,
 - D'aménager une piste cyclable dédiée

TRAVAUX DE VEGETALISATION

- Square de la Commune

- Les **travaux de végétalisation** du Square de la commune **se terminent**.
- Les **plantations seront réalisées fin novembre**.
- Ce grand espace de 1400m² était entièrement imperméabilisé en enrobé, ce qui en fait un espace peu fréquentable en période estivale (îlot de chaleur très important).
- Plus de **80% de la surface d'enrobé a été retiré**, pour faire place à des talus, des espaces engazonnés, des massifs végétalisés et des arbres pour créer des ombrages naturels.
- Les **jeux existants sont conservés et complétés avec les jeux de l'ancienne école des Cerfs-Volants**.

TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE

- Remplacement de l'éclairage des équipements sportifs

- Les **travaux de remplacement des lampes des bâtiments sportifs ont démarré fin septembre et se termineront début décembre**.
- Passage en **LEDS** pour :
 - **Réduire par 6** la consommation électrique de ces équipements ;
 - **Améliorer le confort visuel** pour les usagers avec une meilleure luminosité ;
 - **Maintenir la labellisation de ces équipements pour y accueillir des compétitions régionales**
- Les travaux concernent : Tennis squash, Gymnique, Gymnase du parc, Gymnase A Allais.
- Cout des travaux 211 500€TTC : Financement par l'Etat hauteur de 60% et la Mairie de Val de Reuil 40%

- Mission de contrôle des factures d'électricité

- **Depuis 3 ans**, une mission de contrôle des factures d'électricité a été confiée au **bureau d'études New Energy**
- Cette mission a permis de **recupérer 105 000€ sur des erreurs de facturation** de la part du fournisseur.

TRAVAUX BÂTIMENTS

- La Rotonde

- Les travaux avancent bien et devraient **se terminer fin décembre**,
- **Ouverture de la Cyberbase en janvier 2025**.

LA VILLE A VELO

- Bonus tous à vélo

- Relancé du **6 novembre au 4 décembre**.
- Permet aux rolivalois de bénéficier d'une aide financière correspondant à 50% du montant de leur achat (plafonné par 200€ par foyer) :
 - pour un **vélo neuf ou d'occasion, mécanique ou électrique, un vélo cargo ou tricycle**,
 - mais aussi pour les équipements de sécurité ou les sièges enfants.
- Le **dossier de candidature est à déposer sur le site internet de la ville**, avec l'ensemble des justificatifs.

EVENEMENT :

- **Grand entretien avec CYRIL DION au théâtre de l'Arsenal le mercredi 11 décembre à 19h.**
 - Cyril Dion, **écrivain, réalisateur et militant écologique**, sera à Val de Reuil le mercredi 11 décembre, pour une grande conférence au Théâtre de l'Arsenal, sur le **thème « L'urgence écologique : entre actions et récits »**
 - Sous forme d'un grand entretien, Cyril Dion partagera son expérience, sa vision, ses idées, puis répondra aux questions du public.
 - Une **séance de dédicace est prévue ensuite dans le hall du théâtre.**
 - **Gratuit - Réservation conseillée** (formulaire sur le site internet de la mairie)
 - Repas possible sur place (végétarien), sur réservation (formulaire sur le site internet de la mairie)
 - **Avant cette grande soirée**, le réalisateur a pour habitude de prévoir un **petit temps informel d'échange** avec des scolaires.
 - **Pendant environ 1h, les élus du CMJ ainsi que les éco-délégués des collèges et lycée rolivalois vont pouvoir poser leurs questions à Cyril Dion.**

POLICE MUNICIPALE

- **Groupe nominatif :**
 - Les représentants des forces de police, de la directrice académique, de la Mission Locale du service prévention de Val-de-Reuil et Louviers et les chefs d'établissements scolaires, de l'EPIDE, du CFAIE, se sont réunis pour **la 3^{ème} réunion du groupe nominatif le 17 septembre**
 - Afin **d'évoquer les situations de jeunes risquant de basculer dans la délinquance.**
 - L'investissement des familles est indispensable pour viser une amélioration des comportements.
- **Mise à disposition de la police municipale au profit de Léry et de Poses**
 - **La mise en œuvre dépend de la signature des conventions :**
 - **La convention de coordination avec la Gendarmerie est validée par la Préfecture et le Parquet.**
 - **La convention de mise à disposition de la police municipale au profit de Léry et de Poses.**
 - La signature de ces deux conventions a été validée par le conseil municipal de Léry. Elles seront présentées au CM de Poses le 17 décembre.
 - **La mise à disposition de la police municipale devrait pouvoir être effective début 2025.**
- **Label ville prudente :**
 - La ville est lauréate du label **Ville Prudente**
 - Le label nous sera **décerné demain dans le cadre du salon des Maires à Paris.**
 - **M. LEGO et M BOUTTIER représenteront la commune.**
 - C'est une reconnaissance des investissements de la commune pour sécuriser la voirie routière.

- **Projets vidéo-surveillance :**
 - Installation d'une caméra au jardin sportif
 - 10 caméras supplémentaires sur les voiries primaires
 - Surveillance vidéo du Jardin des Animaux Fantastiques

- **Surveillance des Parcs et jardins :**
 - Recrutement en cours de deux agents de surveillance des parcs et jardins communaux afin de permettre aux habitants d'en jouir en toute tranquillité.

CCAS – ACTION SOCIALE

- **Démarrage de la Mutuelle Communale.**
 - **Objectifs :** Redonner du pouvoir d'achat, réduire les fragilités et œuvrer contre le renoncement aux soins :
 - L'équipe municipale a choisi de collaborer avec le **groupe France Mutuelle** qui propose des tarifs attractifs, des réponses et un accompagnement individualisé
 - **Deux réunions d'information** prévues : les 12 et 21 novembre
 - **Prochaines permanences sur RDV au CCAS** les 21 et 28 novembre, 03,12 et 17 décembre.

- **Résidence Logéo :**
 - **62 candidatures** étudiées par le service logement et les sollicitations se poursuivent
 - **Commissions d'attributions** programmées en **décembre et janvier 2025** pour des **entrées progressives** au **1er trimestre 2025**.

- **Colis des seniors**
 - **12 et 13 décembre** prochains à la **MJA**
 - **Accueil convivial :** animations musicales, dansantes et ludiques (orchestre, silhouettiste et démonstrations de danses de salon)
 - Environ **1200 seniors de 65 ans et plus** sur ces deux jours attendus

- **Lutte contre les violences intrafamiliales**
 - La **journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes** a lieu le **25 novembre**.
 - La **Ville** poursuit son engagement dans la lutte contre les violences intrafamiliales en organisant, le **vendredi 29 novembre, différentes actions** : en collaboration avec le CIDFF et la Pause :
 - **Diffusion d'un court métrage** « Fred et Marie » proposée au sein de l'Epide, de la Mission Locale et du lycée Marc Bloch.
 - L'après-midi, une **marche solidaire** partant de la Mairie et rejoignant le marché, sera organisée à partir de 14h00.
 - Sur le **marché**, la tenue d'un stand (initiation à la self-défense, présence du CIDFF, de la Police municipale et informations utiles).

EMPLOI

EMPLOI

- Chiffre des demandeurs d'emploi :

- Un **très bon chiffre à Val-de-Reuil** : 1350 c'est le nombre de demandeurs d'emploi en septembre 2024
- En mars 2019 ils étaient 1766
- Une **évolution de – 23% sur 5 ans**
- De **-3.1 % sur une année.**
- En comparaison sur la Normandie, cette dernière année, le nombre de chômeurs a augmenté de +1.1%.

- Agenda Hub de l'Emploi.

- **19-20-21 novembre 2024 : SEEPH** (Semaine européenne de l'Emploi pour les personnes Handicapés).
 - La 28ème Semaine Européenne du lundi 18 au dimanche 24 novembre 2024.
 - La ville de **Val de Reuil et l'Adapei 27 ont construit avec l'ensemble des partenaires emploi et handicap du territoire une manifestation** composée d'une offre innovante à destination des entreprises de l'Eure.
 - **Pendant 3 jours du 19 au 21 Novembre 2024** nous invitons chacun à se joindre à cette SEEPH 2024 et à contribuer à faire avancer l'emploi des personnes en situation de handicap : **Conférence, vis ma vie, Handicoaching et remise des trophées Handi'versités**
 - **Zoom sur le 21 Novembre** : la matinée se composera de 3 temps forts.
 - Une conférence** : Comment enrichir sa RSE par sa politique handicap ?
 - Table ronde avec les acteurs du territoire** :
Politique handicap sur le territoire et demain
 - Trophées Handi'versités** :
5 lauréats et 1 prix « coup de cœur » seront attribués pour récompenser leur implication.

- Forum de l'Emploi : Les 24 heures de l'emploi 27 mars 2025.

JEUNESSE

- Structure Info Jeunesse

- Ouverture d'une nouvelle structure au 104 rue Grande, en face de l'entrée de la MJA – les plus anciens passeront à l'ancienne laverie automatique ;
- **Guichet unique de la jeunesse Rolivaloise.**
- Ses grandes missions sont :
 - Accueillir
 - Informer
 - Orienter

- Pour un accueil global, sur mesure, gratuit et anonyme, pour TOUS les Rolivalois de 15 à 25 ans, riche de ses nombreux partenariats.
- **Les dates importantes :**
 - Novembre 2025 : Lancement des dispositifs « passe ton BAFA » et « Permis Citoyen »
- **Ferme des jeunes**
 - Novembre/décembre : Co construction avec les jeunes d'une exposition sur les Droits de l'Enfant à la ferme des jeunesValoriser le Pair à pair avec les enfants des ALSH

SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

SPORT

Événements passés :

- **Marathon Eure Seine**
 - 20 octobre : Édition record en termes de participants : 3600 coureurs
 - L'année prochaine sera la 20^{ème} édition.
- **Accueil de Shirine BOUKLI**
 - Le **26 octobre** : au complexe Léo LAGRANGE, double médaillée olympique, bronze en individuel et or en équipe
 - Organisation : Judo des 2 Rives et son président Eric DELANNOY. Accueil de 18 clubs de judo Eurois et plus de 200 enfants.

Événements à venir :

- **Judo Pro league**
 - Le **19 Novembre** : au complexe Léo LAGRANGE
 - 1er combat à partir de 19H : équipes de Normandie contre FLAM 91, entrée gratuite.
- **« Pleine Form' »**
 - **22 novembre** –à partir de 18h à la MJA
 - 40^{ème} anniversaire

CULTURE

- **Arsenal**
 - Vendredi **11 octobre** – **Assemblée générale et Conseil d'administration**
 - Malgré un contexte difficile, l'Arsenal accroît sa fréquentation de 25 %.
 - La **saison 2024-2025 maintient les partenariats avec le Tangram et le festival Spring** et en noue de **nouveaux avec le CDN de Rouen**. Une « Semaine de la danse » est prévue en mars

- Les **candidatures pour le remplacement de Dominique Boivin et Jean-Yves Lazennec sont à l'étude**
- Il a été proposé aux deux co-directeurs de devenir membres d'honneur de l'association après leur départ, ce qu'ils ont accepté.
- **Conférence-débat sur la Révolution des Œillets**, animée par Yves Léonard, le vendredi **15 novembre, à 19h, à l'Arsenal**
- Volonté d'ouverture d'un **enseignement optionnel théâtre au lycée Marc-Bloch**
 - Appui fait à Mme la Rectrice.
- **Accueil de Michel Bussi** – conférence suivie d'une séance de dédicaces
 - Jeudi 12 décembre, à 17h, à la médiathèque.

VIE ASSOCIATIVE

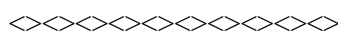
- **Téléthon – vendredi 29 et samedi 30 novembre Défi rolivalois = « Brillathon »** : 3637 boules de Noël aux couleurs du Téléthon pour décorer des sapins sur la place des Chalands (1 boule = 0.50 €).
- **Partenariat avec l'ASCOVAL avec de nombreuses initiatives**, la semaine précédant le Téléthon pour gonfler le compteur des dons
 - Ex. : 1€/coupe de cheveux, la recette des expressos consommés dans la semaine reversée, etc.) + un cabas-thon où il sera possible de gagner, pour 1€, un panier garni dont il s'agira d'évaluer le coût.
- **De nombreuses initiatives des associations le vendredi soir** :
 - **Urne** au cinéma Les Arcades qui diffusera « Louise Violet » et « Here : les plus belles années de notre vie »
 - **Urne** à l'AMAP de Val-de-Reuil, à la piscine avec la contribution du VRN, danse de Not Only Womum, organisation d'une rando-marche (5 Km) par le VRAC, concours de pétanque dans l'écoquartier par l'association Andelle et Noés, concours de tirs ou long match de basket par le DBVR...
- **Le samedi, de 11h à 17h**, décoration des sapins, stands associatifs et village des jeunes sapeurs-pompiers : parcours du petit super pompier, borne à selfie avec tenue incendie...

PROGRAMME DES EVENEMENTS

- **Illuminations de Noel**
 - **Vendredi 29 novembre**
 - Animation musicale, 17h30 à 17h55 et 18h15 à 18h30 =
 - 18h00 = Allumage des candélabres sur l'avenue des Falaises et des structures 3D
- **Marché de Noel** –
 - **Jeudi 12 au dimanche 15 décembre**

RESSOURCES HUMAINES

- **Prises de poste :**
 - **Mélissa MOREL**, responsable de la gestion comptable le **26/10**, en remplacement de Cindy CATTELIN
 - **François VANHOVE**, journaliste depuis le **28/10**
 - **Dominique MULLER**, Directeur des affaires scolaires et de la réussite éducative le **04/11**, en remplacement de Gabriel ROJZMAN



COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° DCM 2024-040 – Marché n°M2023-13 relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur renouvelable urbain à Val-de-Reuil – Avenant n°01 - Transfert

Objet de l'avenant : substitution du co-traitant G2H CONSEILS en incapacité d'assurer les prestations par l'entreprise STRATEGEO CONSEIL

Incidence financière : Néant

Décision n° DCM 2024-043 – Marché n°24 10 relatifs à la fourniture de meubles sur mesures - Attribution

Objet du marché : fourniture de meubles sur mesure du type CORIAN ou équivalent comprenant la livraison et l'installation, pour la cyberbase

Titulaire : CREA DIFFUSION sise ZA Le cheval Blanc à SOLOGNE (57420)

Montant du marché : 89 955,10 € HT.

Décision n° DCM 2024-056 – Marché n°M2020-02 relatif à l'insertion professionnelle par l'activité économique dans le cadre de prestations de

nettoyage manuel des espaces publics extérieurs de la ville – Avenant n° 03

Objet de l'avenant : prolongation de 3 mois

Titulaire : ODS

Incidence financière : 54 394,55 HT soit une augmentation tout avenant cumulé de 10,42 % du montant du marché.

Décision n° DCM 2024-058 – Marché n°M2021-18 relatif à l'aménagement des espaces publics de la Dalle - Lot 02 Génie Civil - Avenant n° 03.

Objet de l'avenant : Rectification d'une erreur matérielle figurant initialement dans les quantités au bordereau des prix unitaires

Titulaire :

Incidence financière : 14 357,29 HT, soit une augmentation de 5,97 % par rapport au montant initial du marché.

CREATION ET MODIFICATION DE REGIE (Art. L.2122-22 – 7° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°DCM-2024-042 - Modification de la régie principale des recettes – Augmentation de fonds de caisse de 50 €

CONCESSION FUNERAIRE (Art. L.2122-22 – 8° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°DCM-2024-051 : Délivrance de la concession n°12 Case n°71 du Colombarium de la commune.

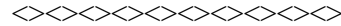
Décision n°DCM-2024-052 : Renouvellement de la concession Carré T Emplacement 22 du Colombarium de la commune.

Décision n°DCM-2024-053 : Délivrance de la concession n°12 Case n°72 du Colombarium de la commune.

Décision n°DCM-2024-054 : Délivrance de la concession de deux places n°R784 et R785 du Colombarium de la commune

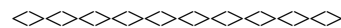
FIXATION DES TARIFS DE LIEUX PUBLICS (Art. L.2122-22 – 16° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° DCM 2024-049 – Abroge et remplace la décision n° DCM-2024-026 – Tarifs des prestations d'accueil de jeunes enfants en crèche au 1^{er} septembre 2024.



Avant de poursuivre la séance, M. le Maire souhaite aborder 2 sujets :

- *Opération Kenvue :*
L'Agglomération rachète à la société Kenvue, un tiers du domaine de Maigrement. Dans le même temps nous étions engagés dans la vente, à cette société, du parking qui nous appartient et qu'elle utilise depuis longtemps.
L'Agglomération, opérateur public, souhaite donc versée une somme importante à un opérateur privé américain pour récupérer une partie de son foncier, afin de maintenir la société Novalix – ce qui est une bonne chose.
Cependant, l'Agglomération ne nous a pas prévenu de cette opération, alors qu'au même moment nous étions en négociation pour vendre une partie de notre foncier à ce même opérateur américain. Or, en raison de la 1^{ère} opération, il ne souhaite plus donner suite à l'achat.
Une délibération sur ce sujet sera proposée au prochain conseil d'Agglomération. La Ville ne votera évidemment pas pour.
- *Soirée hommage à Jean-Claude Bourbault :*
Son anniversaire était le 17 février, proposer une captation d'une pièce de théâtre au cinéma ce jour-là serait une bonne idée.



Délibération N°01

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°1, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 957 554 € dont 36 361 618,99 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°2 afin d'ajuster le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour un montant de – **408 000 €**.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (533 k€) pour abonder les dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	62 000	013 Atténuations de charges	92 500
012 Charges de personnel	246 000	73 Impôts et taxes	68 204
65 Autres charges de gestion courante	60 000	74 Dotations et participations	38 051
68 Dotations aux provisions	165 000	78 Reprises sur provisions	325 888
Dépenses de fonctionnement réelles	533 000	Recettes de fonctionnement réelles	524 643
		042 Opération d'ordre entre sections	8 357
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	8 357
Dépenses de fonctionnement	533 000	Recettes de fonctionnement	533 000

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement supplémentaires sur les salaires (assurance, indemnités journalière et supplément familial de traitement) pour 92k€,
- De l'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 111k€ et de l'ajustement des recettes fiscales attendues d'après nos bases définitives 2024 (-43k€),
- Dotations et participations complémentaires pour 38k€,
- De régularisations comptables et reprises sur provisions pour 325k€.

En dépense, des crédits supplémentaires sont prévus pour :

- L'ajustement des dépenses de personnels pour 246k€, nécessaire en raison du remplacement d'agents et de paiement d'heures supplémentaires, notamment dans le cadre de l'organisation des élections et du passage de la flamme,
- Une dotation aux provisions pour 165k€
- L'ajustement des crédits des chapitres 011 (62k€) et 65 (60k€) pour pallier aux dépenses imprévues de fin d'année et équilibrer la section.

En investissement, il est proposé d'annuler les 1 000 000 € d'emprunt qui ne seront pas mobilisés en cette fin d'année.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10012 Equipements autres batiments	-78	13 Subventions d'investissement	59 000
10021 PNRU2 - Cerfs Volants (GSVH)	-500 000	16 Emprunts et dettes assimilées	-1 000 000
10022 PNRU2 - Léo Lagrange	-76 500		
10025 PNRU2 - Prom, Tilleuls et abords	-200 000		
10026 Centre de loisirs l'Eléphant	5 000		
10033 Equipements sportifs	-25 000		
10035 Equipements autres batiments	68 324		
10038 Percée Musarde liaison Grosse borne	-14 900		
10041 Transformation de la Rotonde en Cyberbase	-226 000		
10042 Amélioration des bâtiments scolaires	19 797		
Dépenses d'investissement réelles			
040 Opération d'ordre entre sections	8 357		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
-941 000		-941 000	

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent de subventions, notamment du projet NEFLE (35k€) et du FIPD (33k€).

En dépenses d'investissement, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont reportés sur l'année 2025 pour 1 M€, notamment pour le GS Victor Hugo (-500 k€), pour la promenade des tilleuls et ses abords (-200k€) et la réhabilitation de la Rotonde (-226k€).

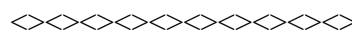
Les recettes nouvelles permettent d'ajuster les crédits des opérations d'équipement des bâtiments communaux et des bâtiments scolaires.

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 8 357€.

L'adoption de cette décision modificative n°2 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 549 554 €.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré
 À l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative n°2, équilibrée avec les écritures d'ordre à la somme de - **408 000 €**.
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.



M. le Maire souhaite faire un aparté au sujet du taux d'absentéisme des fonctionnaires. Celui-ci s'élève à 10% au niveau national, alors qu'il est inférieur à 6% à Val-de-Reuil.

Délibération N°02

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE A JOUR ET CLOTURE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de clôturer les autorisations de programme terminées et le réajustement des autorisations de programme en cours pour un montant de **35 604,11 €**.

Il est proposé de clôturer les programmes suivants :

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)		
			Pour mémoire AP votée y compris ajustements	ajustement DM2	Total cumulé (y compris 2024)
2017	10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	1 651 950,00	- 78,43	1 651 871,57
2021	10036	PISTE D'ATHLETISME	2 616 053,92	- 29 317,46	2 586 736,46

Il est également proposé le réajustement de l'autorisation de programme 10041 – Transformation de la Rotonde en Cyberbase (+ 65000€) et l'actualisation du calendrier des crédits de paiement telle que présentée en annexe.

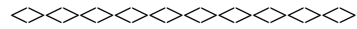
Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2/7/2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **APPROUVE** la clôture des autorisations de programme 10012 et

10036 et le réajustement des autorisations programmes présentés dans le tableau joint en annexe



Délibération N°03

CRÉANCES IRRECOUVRABLES – EFFACEMENT DE CRÉANCES 2024

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

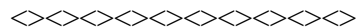
Le comptable public a transmis plusieurs ordonnances de justice et sollicite une délibération pour constater l'effacement des dettes de plusieurs redevables pour un montant total de 5 516,28 €.

L'effacement de la dette ou créance éteinte, prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Ce montant correspond à des dettes pour trois sociétés ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour 4 432,23€ et d'un particulier ayant bénéficié d'un effacement de dette suite à une procédure de surendettement pour 1 084 ,05€.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **VU** les effacements de dettes prononcées par décisions de justice ;
- **CONSTATE** l'effacement des dettes pour un montant total de 5 516,28 € dont le détail sera joint en annexe à la délibération ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2024 au compte 6542 créances éteintes, chapitre 65.



Délibération N°04

CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

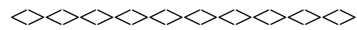
Le comptable public a transmis une liste de créances pour laquelle il demande au Conseil Municipal de constater le caractère irrécouvrable et de prononcer leur admission en non-valeur pour un montant de **9 072,95€**.

Les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes, ...). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Ces demandes d'admissions en non valeurs concernent des titres de recette émis entre 2013 et 2017, principalement pour des produits scolaires et périscolaires.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **CONSTATE** l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de **9 072,95 €** dont le détail sera joint en annexe à la délibération ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2024 au compte 6541, créances admises en non-valeur, chapitre 65.



Délibération N°05

JUMELAGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE DANTHIADY EN FRANCE

Mme Catherine Bataille expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil a entrepris, depuis de nombreuses années, des échanges inscrits dans le cadre de la coopération décentralisée avec le village de Danthiady, au Sénégal.

Le soutien que la Ville apporte se matérialise par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 2 000 €, octroyée à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France (ARDF).

Il se manifeste également par l'engagement de la Ville de soutenir à hauteur de 23 012 €, répartis en trois tiers (7 671 €), sur les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024, un projet mené par l'ARDF à Danthiady, pour accompagner la rationalisation de la gestion des déchets dans un but sanitaire et environnemental.

Grâce au soutien financier de Val-de-Reuil, ce projet, dont le coût global est estimé à 115 062 €, a fait l'objet d'un financement complémentaire d'un montant de 38 350 € de la part du « *dispositif conjoint de coopération entre le Sénégal et la France* », obtenu en août 2024.

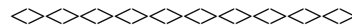
Dans ce cadre, la Ville a perçu 13 422 € qu'elle s'engage à verser à l'ARDF, pour financer les dépenses liées à la formation et à la sensibilisation des populations à l'hygiène, à la gestion des déchets et au compostage. Les versements interviendront en fonction de l'état d'avancement du projet et des dépenses engagées.

Afin de soutenir l'ARDF conformément aux engagements pris, il est proposé de fixer à 9 671 € le montant de la subvention, pour l'année 2024,

soit 2 000 € de fonctionnement annuel auxquels s'ajoutent 7 671 € pour le projet de gestion des déchets mené dans ce village sénégalais.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** le versement à l'Association des Ressortissants de Danthiady du financement de 13 422 € perçu dans le cadre du Dispositif conjoint de coopération entre le Sénégal et la France en fonction de l'état d'avancement du projet, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- **AUTORISE** le versement à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France d'une subvention de 9 671 € pour l'année 2024, correspondant à la somme de la subvention annuelle et au versement du dernier tiers de l'engagement de la Ville pour l'aboutissement du projet de gestion des déchets.



Délibération : N°

**JUMELAGE – VERSEMENT DU RELIQUAT DE SUBVENTION
POUR LE COMITE DES JUMELAGES ROLIVALOIS**

M. Ayoub Sabiri expose au Conseil municipal :

Lors des précédentes séances du Conseil municipal, le Comité des Jumelages Rolivalois a fait l'objet d'attributions partielles de la subvention municipale.

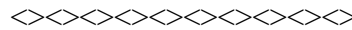
Pour clore ces versements et parvenir à la somme globale, il est proposé d'octroyer un complément de subvention de 6 000 € au Comité des Jumelages Rolivalois. Grâce à cette somme, le Comité des Jumelages soutient les échanges scolaires entre les établissements de Val-de-Reuil et des villes jumelles. Il contribue matériellement et financièrement à l'organisation des séjours, par exemple lors de la venue des sportifs à l'occasion du Marathon Seine-Eure. Il travaille, en outre, à l'échange sportif, prévu les 7 et 8 juin 2025, autour d'un tournoi de football, à une rencontre de chorales avec Workington, à des échanges entre les Retraités du Val et Sztum, à la mise en place d'un camp d'été européen rassemblant, à Val-de-Reuil, des adolescents venus des villes jumelles, en juillet prochain.

Ces actions répondent aux ambitions que la Ville et l'association partagent. Pour permettre au Comité des Jumelages Rolivalois d'assumer l'ensemble de ces missions, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention de 6 000 €, en complément de la subvention d'un même montant accordée en juin et d'une subvention de 1000 € attribuée en septembre.

Mme Jeanne Pouhé et Mme Catherine Bataille, membres du bureau du Comité des Jumelages Rolivalois, ne prennent pas part au vote.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'association Comité des Jumelages Rolivalois une subvention de 6000 €.



Délibération N°07

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL » POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2024

M. Nabil Ghouil expose au Conseil municipal :

La **13^{ème} édition** du Marché de Noël organisé par l'ASCOVAL se tiendra **du jeudi 12 décembre au dimanche 15 décembre 2024**, sous la galerie couverte et la halle centrale de la place des 4 Saisons.

Cette année, le village de Noël s'agrandit et réunira **40 exposants** (soit 10 exposants supplémentaires), dans des chalets et tentes chaleureusement décorés pour l'occasion, **autour du sapin géant** installé au centre du village.

On y retrouvera **des idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année ainsi que des douceurs salées et sucrées.**

Durant ces quatre jours, des animations festives et gratuites seront proposées aux visiteurs : **caricaturiste, contes et chants de Noël, concert symphonique, balades à poneys et à calèche, jeux géants en bois.**

Une luge à 3 pistes sera installée ainsi **qu'un manège, une piste de curling et un studio pour les photos avec le Père Noël.** Une boîte aux lettres accueillera les lettres au Père Noël.

La soirée de lancement sera organisée jeudi 12 décembre, dans une ambiance conviviale, en présence des exposants.

Elle sera suivie **d'une soirée dansante, le samedi**, autour d'un repas traditionnel.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 38 900€. Une demande de subvention de 16 000€ a été adressée à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Compte tenu de l'intérêt que représente le Marché de Noël pour l'animation de la Ville en cette période de fêtes, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association ASCOVAL, une subvention de

14 500€ comme lors des éditions précédentes. L'association participera sur ses fonds propres à hauteur de 8 000€.

La Ville prendra à sa charge la location des chalets et des tentes, le grand sapin, les frais de sécurité et de gardiennage, les frais de communication.

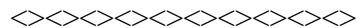
**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **VERSE** une subvention d'un montant de 14 500€ au bénéfice de l'ASCOVAL pour l'organisation du marché de Noël

Mme Altuntas demande la parole :

« La demande de subvention de 16 000 euros adressée à l'Agglomération a-t-elle déjà été acceptée ?

Mme Benamara répond que cette demande sera votée lors du Bureau communautaire du 6 décembre 2024. Celle-ci fait partie des demandes habituelles faites dans le cadre du soutien à l'attractivité commerciale.



Délibération N°08

SPORTS – COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE L'EURE (CDA27), MEETING D'ATHLETISME, SUBVENTION ET AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

La 9^{ème} édition du Meeting d'athlétisme de l'Eure aura lieu le dimanche 2 février 2025, à partir de 16 heures, et fera vibrer le stade couvert Jesse-Owens.

Au terme de 8 éditions, ce meeting, organisé par le Comité départemental d'athlétisme (CDA27), s'est hissé au **3^{ème} rang des meetings indoor français** et demeure dans le **top 10 des meetings à travers le monde**.

Pour 2025, à la faveur **d'une piste et un éclairage rénovés**, les organisateurs espèrent une optimisation des performances des athlètes, qui permettraient, potentiellement, d'améliorer encore le classement français et mondial du Meeting.

A l'heure d'examiner cette délibération, la liste des athlètes présents n'est pas encore connue. En revanche, la liste des 12 épreuves élite au programme de la manifestation est arrêtée. Aux côtés des épreuves habituelles, le CDA27 inscrit **une épreuve de 3000 m. marche féminine**, en écho aux performances enregistrées par nos athlètes locales. Il a également souhaité programmer **une épreuve handisport ou de sport adapté**, conformément au souhait de la municipalité, exprimé par l'adoption d'une délibération en Conseil municipal, en septembre 2024. Le CDA27 précisera, dans les semaines à venir, quelle sera cette épreuve.

Cette année encore, la Ville est positionnée comme un partenaire de premier plan avec la mise à disposition de ses équipements, des personnels municipaux et la prise en charge d'un certain nombre de prestations correspondant à **un concours financier indirect de 20 000 €**. Les organisateurs sollicitent également l'octroi d'une subvention directe. Auprès de la Ville et du Conseil régional de Normandie, les organisateurs demandent une contribution doublée par rapport aux éditions précédentes – 20 000 € au lieu de 10 000 € en ce qui concerne la Ville, 40 000 € au lieu de 20 000 € en ce qui concerne la Région – tandis que les contributions sollicitées auprès du Conseil départemental de l'Eure et auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure seraient inchangées (respectivement 70 000 € et 40 000 €). Au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités locales et de l'accompagnement régulier de la Ville en faveur du CDA27, il est proposé de reconduire **la subvention octroyée par la Ville lors des éditions précédentes, soit 10 000 €**.

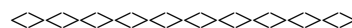
Dans ce cadre, une convention sera conclue avec le CDA27 afin de préciser les engagements de chacune des parties, notamment pour définir les prestations prises en charge par la Ville mais également en termes d'affichage et de valorisation de la Ville.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention directe de 10 000 € au Comité Départemental d'Athlétisme de l'Eure,
- **INSCRIT** les crédits au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte afférant.



Délibération N°09

SPORT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – JUDO DES 2RIV – ACCUEIL DE SHIRINE BOUKLI

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal :

Le samedi 26 octobre dernier, grâce au dynamisme et au volontarisme des dirigeants du Judo des 2RIV, Val-de-Reuil a eu l'honneur d'accueillir la première médaillée de l'ensemble de la délégation française de Paris 2024, **Shirine Boukli**.

La Judoka a fait briller la France devant le monde entier, le 27 juillet dernier, en remportant **une médaille de bronze** dans sa catégorie des - 48 kg lors des Jeux Olympiques Paris 2024. Elle a réitéré l'exploit en décrochant l'or par équipe, quelques jours plus tard.

Conviée par notre club local ce 26 octobre, Val-de-Reuil a eu l'honneur d'accueillir Shirine Boukli, au sein du complexe sportif Léo-Lagrange. Elle a partagé son expérience de championne avec les judokas locaux au cours d'entraînements et de démonstrations, programmés au cours de la journée. L'événement a également été marqué par une cérémonie ouverte à tous permettant au public présent d'approcher et d'échanger avec la championne, après que le Judo des 2RIV s'est vu remettre des labels.

Même si les dirigeants du Judo des 2RIV considèrent que c'est grâce aux moyens techniques et logistiques que la Ville met à leur disposition qu'ils ont pu obtenir ces labels, il n'en reste pas moins que le club figure parmi les plus déterminés et les plus innovants, pour accueillir toujours plus de pratiquants, pour organiser, ici-même, des stages des équipes de France jeunes, pour défendre l'organisation de rencontres sportives de qualité, à l'image de la Judo Pro League dont le 1^{er} tour avait été organisée au complexe Léo-Lagrange l'année passée.

Au regard du succès qu'avait spécifiquement connue la manifestation à Val-de-Reuil, les dirigeants de la Ligue de Judo de Normandie ont choisi de revenir à Val-de-Reuil en 2024, **ce mardi 19 novembre**, cette fois-ci, pour **une épreuve du 4^{ème} tour**.

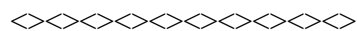
Compte tenu de la contribution du Judo des 2RIV au rayonnement de Val-de-Reuil, tenant compte du montant de la subvention municipale annuelle (2500 €) et du coût d'accueil de Shirine Boukli (3000 €), supporté par le club, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € au club afin de l'aider à faire face à cette dépense.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Judo des 2RIV



Délibération N°10

CREATION D'UNE BOURSE DE SOUTIEN AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU – CONVENTION-TYPE

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil est résolument engagée dans une politique de promotion du sport sous toutes ses formes et pour tous les publics, notamment pour les jeunes. L'objectif est de donner le goût du sport et d'inciter à pratiquer en club, dans un cadre structuré bénéficiant d'installations de qualité et d'un encadrement qualifié.

La Ville apporte ainsi un soutien financier important aux associations sportives, accompagne leurs dirigeants et bénévoles dans leur quotidien

autant que pour l'organisation de manifestations sportives qui rythment de façon dense le calendrier rolivalois.

Ce dynamisme permet à nos associations d'accueillir, au sein de leurs effectifs, des sportifs performants et prometteurs dont certains se distinguent par d'excellents résultats. **Dans la mesure où le sport de haut niveau est un maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, par son exemplarité et sa capacité d'incitation auprès des jeunes, la Ville a décidé de renforcer son action en créant une bourse d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau.**

Alors que les Jeux de Paris 2024 ont laissé un souvenir fort et dans la perspective des Jeux de 2028 à Los Angeles, cette bourse individuelle permet de soutenir les sportifs de haut niveau dans leur préparation. Elle s'adresse aux sportifs figurant sur les listes du ministère des sports, licenciés depuis au moins deux saisons consécutives dans un club rolivalois, pratiquant une discipline, en amateur, inscrite au programme des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et de Los Angeles 2028.

Le dispositif mis en place **ne concerne pas les sportifs ayant un statut professionnel ou semi-professionnel.**

Les prétendants à cette aide doivent justifier qu'ils sont majeurs, étudiants ou salariés, le cas échéant, justifier de revenus inférieurs à 20.000 € nets annuels.

Pour y prétendre, les sportifs de haut niveau doivent en faire la demande officiellement, par courrier, auprès de M. le Maire et fournir les preuves de leur inscription sur les listes ministérielles, de leur adhésion à un club sportif rolivalois et un RIB à leur nom. Les prétendants s'engagent à signer et à respecter les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour le soutien à un sportif de haut niveau qui figure en annexe.

Il est précisé que le montant de la bourse de soutien ne peut pas excéder 3.000 € par saison pour un athlète, que son versement, le cas échéant, intervient en une fois, au début de la saison sportive, qu'il peut être modulé en fonction des performances du sportif, de sa situation et des partenariats privés que la Ville aura pu obtenir au titre de l'athlète.

Les demandes sont examinées par un collègue d'élus qui statuera sur l'octroi de la bourse et son montant. Il est proposé de fixer à 5 le nombre de membres de ce collège et de désigner les élus suivants pour le composer :

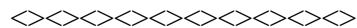
- M. le Maire,
- Mme Rachida Dordain, adjointe chargée des sports
- M. Daniel Gassa, conseiller municipal en charge du sport de haut-niveau
- M. Benoît Balut, adjoint au maire chargé de la vie associative
- Mme Béatrice Deboissy, conseillère municipale chargée de l'égalité hommes-femmes et de la réussite éducative.

Ce collège d'élus informera le Conseil municipal des sportifs aidés dans ce cadre.

Il est précisé que toute demande ne vaut pas acceptation et n'est pas automatiquement reconductible.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** la création d'une Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau dans les conditions précisées dans cette délibération,
- **VALIDE** les termes de la convention-type qui figure en annexe de cette délibération,
- **SOUSCRIT** à la création et la composition du collège d'élus chargé d'examiner les demandes,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les titulaires de cette bourse.



Délibération N°11

FONCTIONNEMENT DES « PROJETS SPÉCIFIQUES » DES ECOLES AVEC LES ASSOCIATIONS DE COOPERATIVE SCOLAIRE DU 1^{ER} DEGRE

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal,

La Ville accompagne les projets pédagogiques des écoles en facilitant notamment la mise en place de **projets spécifiques** par un soutien financier.

Les projets spécifiques concernent des sorties scolaires, des interventions de prestataires, des licences ou des locations.

Ces projets sont présentés et soumis à validation auprès l'Inspection de l'Education Nationale qui valide le contenu et la pertinence pédagogique de l'action.

La ville accorde son **soutien financier** selon les critères suivants :

- Rapport coût/nombre d'élèves ou nombre de séances
- Montant total des projets de l'école sollicité
- Equité et équilibre sur l'ensemble des écoles

Les écoles participent financièrement par le biais de leur coopérative scolaire à **hauteur de 10% minimum**.

Si toutefois, la ville est amenée à payer la totalité des factures du projet, un titre de recette sera émis en fin d'année scolaire pour permettre à la coopérative de rembourser sa participation financière.

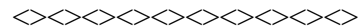
Thématique des projets spécifiques des écoles

	Reste à charge ville
1. Victor Hugo - Cocottes et jardin	2 200.00€
2. Léon Blum élémentaire - Cinéma de Noël	540.00€
3. Léon Blum maternelle - L'école au cinéma	309.00€
4. Coluche maternelle – Savoir rouler	1 000.00€
5. Pivolle maternelle - Savoir rouler	1 900.73€
6. Pivolle élémentaire – Patinage sur glace	900.00€
7. Louise Michel élémentaire – Sortie nature	1 050.00€

Coût Total du soutien aux projets spécifiques 2025 : 7 900.00€

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à valider le financement des projets spécifiques.
- **APPROUVE** le titrage de recette de la part de cofinancement des coopératives scolaires le cas échéant.



Délibération N°12

CLASSES DE DÉCOUVERTE 2025

Mme catherine Duvallet expose au conseil municipal,

Dans le cadre de son soutien aux projets des écoles, la Ville de Val-de-Reuil finance depuis de nombreuses années la mise en place de classes découvertes et de séjours spécifiques encadrés par des enseignants, avec parfois le soutien de personnels de la Ville (animateurs ou d'ATSEM). A noter, l'arrêt de subvention départementale.

Ces séjours permettent aux enseignants de développer leur pédagogie et de renforcer les apprentissages des élèves dans un contexte différent de l'école.

Ces classes découvertes sont mises en place dans des structures adaptées et habilitées, elles développent des projets et des thématiques ciblées.

Pour l'année 2025, il est proposé de financer 7 séjours classes découvertes qui concernent 12 classes dans 4 écoles, pour un total de

197 élèves qui bénéficieront de ces séjours éducatifs, leur créant des souvenirs qu'ils conserveront toute leur vie.

Les écoles concernées sont :

- Léon Blum (2 classes dont 1 classe neige)
- Le Pivollet (1 classe)
- Jean Moulin (4 classes)
- Les Dominos (5 classes)

Budget du projet :

- **Cout total : 81 168.60 €** (séjours + transport)
- Estimation de la participation des familles (basée sur le quotient 2) : 9 824.00 €
- **Reste à charge pour la Ville : 71 344.60 €**

Pour rappel, pour l'année 2024, le montant du budget classes de découverte était estimé à **85 698.25 €**

Les répartitions thématiques de ces séjours

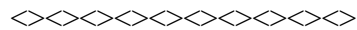
- **Léon Blum élémentaire** : Classe neige en milieu montagnard à Contamines-Montjoie - du 13 au 17/01/2025 - 1 classe de CE2/CM1de (25 élèves)
- **Léon Blum élémentaire** : Séjour Normandie à Jumièges - du 24 au 28/03/2025 - 1 classe de CM2 (28 élèves)
- **Le Pivollet élémentaire** Séjour Normandie au Centre Les Tamaris à Asnelles sur le thème Seconde guerre et char à voile classe de CM1-CM2 (19 élèves)
- **Jean Moulin maternelle** : Séjour Normandie à Ménilles au Château du Ménilles - du 05 au 07/05/2025 - 2 classes PS/MS (40 élèves)
- **Jean Moulin élémentaire** : Séjour Normandie à Portbail - du 12 au 16/05/2025- 2 classes CP (28 élèves)
- **Les Dominos maternelle** : Séjour Normandie au Centre de Collignon à Cherbourg-en-Cotentin – 3 classes de GS (29 élèves)
- **Les Dominos élémentaire** : Séjour patrimoine à La source à Breteuil - du 19 au 23/05/2025 - 2 classes de CE1 (28 élèves)

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** les modalités d'organisation **des 7 séjours de classe découverte pour 12 classes pour l'année 2025**

- **APPROUVE** le budget prévisionnel des classes de découverte qui s'élève globalement à **71 344.60 € pour l'année 2025**



Délibération N°13

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LE DIMANCHE – AUTORISATIONS 2025

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

La dérogation au principe du repos dominical doit faire l'objet d'une décision du Maire après avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après consultation des représentants des commerçants rolivalois, il est proposé d'autoriser l'ouverture exceptionnelle des commerces les dimanches suivants pour l'année 2025 :

Pour l'ensemble des commerces de détail (12 dimanches) :

- Dimanche 05 janvier 2025
- Dimanche 13 janvier 2025
- Dimanche 06 avril 2025
- Dimanche 22 juin 2025
- Dimanche 06 juillet 2025
- Dimanche 07 septembre 2025
- Dimanche 05 octobre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 07 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

Pour les concessionnaires automobiles (5 dimanches) :

- Dimanche 19 janvier 2025
- Dimanche 16 mars 2025
- Dimanche 15 juin 2025
- Dimanche 14 septembre 2025
- Dimanche 12 octobre 2025

Ces dates correspondent à celles des principales manifestations organisées sur la Ville (fête de la Ville et puces motos) ainsi qu'aux dimanches précédant les fêtes de fin d'année.

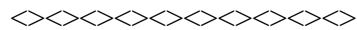
Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **Vu** le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26 ;
- **Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la Croissance, l'Activité et l'Egalité des Chances Economiques ;

- **Considérant** qu'ont été sollicités, quant à la désignation des dimanches lors desquels il sera permis aux commerces de détail et aux concessions automobiles de déroger au principe du repos dominical au titre de l'année 2024, l'organe délibérant de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont la commune est membre, comme les organisations syndicales et professionnelles représentatives des secteurs concernés,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail et des concessionnaires automobiles de Val-de-Reuil les dimanches tels que définis ci-avant.



Délibération N°14

FONCIER – AGRANDISSEMENT DU LECLERC DRIVE –VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le Centre E. Leclerc de Louviers a ouvert en mai 2009 un magasin de type drive (en voiture) sur un terrain racheté à la société Automatech situé entre l'avenue des Falaises et la rue Sainte Marguerite. Implanté sur un emplacement idéal, à proximité des principaux axes de circulation et au cœur des zones d'activités de la ville, il s'agit d'un des plus gros drives de France. Il comptabilise 80 emplois permanents et offre la possibilité à de nombreux jeunes de la ville de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Suite aux confinements du COVID 19, la clientèle s'est encore élargie et l'établissement arrive désormais à saturation sur certains créneaux. Pour y remédier, la société dénommée LES PRES D'INCARVILLE souhaiterait racheter à la ville un terrain en partie boisé situé le long de l'avenue des Falaises et de la bretelle de sortie de la RD 6015. Cette emprise enclavée de 21 861m² permettrait d'agrandir les locaux et de doubler le nombre de pistes pour mieux accueillir les clients. La société a indiqué son souhait de maintenir au maximum les arbres existants et d'en replanter pour assurer une bonne intégration paysagère à la fois des aménagements et des bâtiments.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de céder un terrain de 21 861m², parcelles cadastrées CX 15 à 19. La vente se fera à un coût unitaire de 37,5€/m² HT, soit un montant global de 819 787,5€ HT.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré,

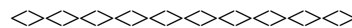
À l'unanimité

- **AUTORISE** la signature d'une promesse de vente au bénéfice de la société dénommée LES PRES D'INCARVILLE, avec faculté de substitution au profit de toute société contrôlée majoritairement par Monsieur Jérôme MARTIN, directement ou indirectement, portant sur les parcelles d'un terrain de 21 861m², parcelles cadastrées CX 15 à 19, pour un montant total de 819 787,5€ HT;
- **AUTORISE** la vente au bénéfice de la société dénommée LES PRES D'INCARVILLE, avec faculté de substitution au profit de toute société contrôlée majoritairement par Monsieur Jérôme MARTIN, directement ou indirectement, portant sur les parcelles d'un terrain de 21 861m², parcelles cadastrées CX 15 à 19, pour un montant total de 819 787,5€;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

Mme Dordain prend la parole :

« L'extension de Leclerc drive va-t-elle engendrer des embauches ? »

M. le Maire répond affirmativement et ajoute que le principe du drive profite aux salariés des parcs d'activités qui prennent leurs courses en sortant du travail..



Délibération N°15

FONCIER – PARKING DE LA GARE – CONSTRUCTION DE BUREAUX ET D'UNE BRASSERIE – VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION.

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

La Société Havraise d'Aménagement (SHEMA) a livré, en début d'année, le premier des trois immeubles de bureaux prévus en bordure du parking de la gare. Si de nombreuses entreprises s'intéressent aux locaux, l'absence d'un point de restauration à proximité constitue un frein à la commercialisation. L'investisseur qui souhaitait construire une résidence appart hôtel et une brasserie a finalement renoncé à son projet

La société PROJIMMO, qui construit plusieurs immeubles de logements sur la ville, a manifesté son intention de racheter ce terrain pour y implanter son siège social. Elle propose de construire deux cases commerciales en rez-de-chaussée afin de répondre aux besoins des employés du pôle tertiaire de la gare et constituer une escale à la fois pour les promeneurs empruntant la voie verte et pour les usagers de la gare.

Pour permettre ce projet, il est nécessaire de vendre un terrain communal de 3861m² environ situé entre la voie des Berges et les bords de l'Eure (lot C sur le plan de division annexé à la présente). Afin de réaliser un

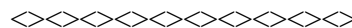
aménagement très fin entre la terrasse du futur restaurant et la passerelle, la surface de la partie inconstructible du terrain pourra être ajustée au moment de la signature de l'acte définitif de vente. Il est proposé de vendre la partie constructible (800m²) pour un prix unitaire de 40€/m² HT et la partie inconstructible (3061m² environ) à 5€/m² HT, soit un montant total de 47 305€ HT. Il est précisé que les parcelles seront vendues non viabilisées.

Il est rappelé :

- que le chemin de « Landemarre » visé sur le plan de division a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public suivant délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2012 et que le terrain correspondant n'a jamais été classé expressément ou de fait depuis dans le domaine public
- que le surplus des parcelles vendues n'a jamais été classé expressément ou de fait dans le domaine public.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la signature d'une promesse de vente au bénéfice de la société PROJIMMO, ou toute société contrôlée, directement ou indirectement, majoritairement par Monsieur Sena DELIKAYA, pour le lot C du plan de division ci-annexé, constitué des parcelles BX 145p et 148p, d'une surface de 3861m² environ, pour un montant total de 47 305€ HT environ ;
- **AUTORISE** la vente au bénéfice de la société PROJIMMO, contrôlée, directement ou indirectement, majoritairement par Monsieur Sena DELIKAYA, du lot C du plan de division ci-annexé, constitué des parcelles BX 145p et 148p, d'une surface de 3861m² environ, pour un montant total de 47 305€ HT environ ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.



Délibération N°16

**FONCIER – MODERNISATION DU DATA CENTER DE LA VOIE
MARMAILLE – CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA MISE
EN PLACE D'UNE LIGNE HAUTE TENSION – AUTORISATION**

M. Jacques Lecerf expose au Conseil Municipal,

La Banque Nationale de Paris (BNP) a longtemps été propriétaire d'un ensemble de bâtiments, situés voie Marmaille, qui servaient de centre de traitement des impayés.

Ce complexe immobilier, composé de nombreuses salles informatiques et de serveurs, a été racheté en 2021 par le promoteur ALTAREA COGEDIM afin d'y installer un data center à destination des entreprises. Cet équipement va renforcer le rôle majeur joué par la Ville dans le domaine du numérique après les installations d'ORANGE, d'EDF et d'ALTITUDE INFRA.

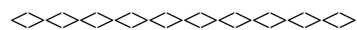
NATION DATA CENTER a lancé d'importants travaux pour rendre le bâtiment plus efficace et limiter son impact environnemental. Le rafraîchissement sera assuré à la fois par une ventilation naturelle (free cooling) et par de la géothermie. Une étude a également été lancée, avec l'appui de l'ANRU, de l'ADEME et 3F NORMANVIE pour que l'énergie fatale produite par les serveurs serve à chauffer les logements du bailleur par le biais d'un réseau de chaleur.

Les besoins électriques du data center ne seront pas intégralement couverts par ces dispositifs. Il est donc nécessaire de tirer une nouvelle ligne Haute tension depuis le poste électrique situé au nord de la Ville. Le tracé empruntera la chaussée de la Voie Blanche, la route des Sablons et la partie sud de la chaussée de Léry. Ces axes seront rénovés en grande partie dans le cadre du Nouveau Plan de Rénovation urbaine (NPRU) entre 2025 et 2026.

Une servitude de passage doit être signée avec la société topo-études pour permettre la réalisation de ces travaux.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **AUTORISE** la signature de la convention de servitude ;



Délibération N°17

RENOUVELLEMENT URBAIN – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A 3F NORMANVIE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU QUARTIER DU MAIL

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

Après une opération de démolition livrée en juin 2023, le bailleur 3F Normanvie s'apprête à reconstruire le quartier du Mail. Il y proposera 139 logements : 40 logements collectifs PLS le long de l'avenue des Falaises, 40 logements collectifs PLI le long de la voie Fantastique pour border le

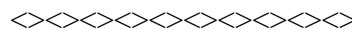
nouveau Jardin des Animaux Fantastiques et 39 pavillons en accessions sociales à la propriété en cœur d'îlot. Le quartier sera traversé par une voie verte permettant de relier le Jardin des Animaux Fantastiques aux berges de l'Eure.

La Ville de Val-de-Reuil, compétente sur ses voiries et sur ses espaces verts, est subventionnée par l'Agence Nationale de Renouveau Urbain et la Région Normandie pour la réalisation des rues et espaces publics qui desserviront ce nouveau quartier. Toutefois, et pour assurer la cohérence du chantier à venir, la Ville propose de transférer sa maîtrise d'ouvrage au bailleur 3F Normanvie. Le bailleur et la Ville établissent ainsi un partenariat qui permettra de sélectionner ensemble, et par concours, une maîtrise d'œuvre, architecte et paysagiste, en charge de l'ensemble de l'aménagement et de la mise en œuvre du chantier. Le bailleur et la Ville restent respectivement en charge des dépenses qui relèvent de leurs compétences.

Un premier modèle de convention a été présenté au Conseil Municipal du 15 juin 2024 qui a autorisé le Maire à la signer. Désignant la parcelle du projet, la convention ne mentionnait que la parcelle BZ 0055 d'une surface de 25 392m², il faut également y ajouter la parcelle BZ 0056, d'une surface de 3m², également propriété de 3F Normanvie et concernée par ce programme.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée par la Ville à 3F Normanvie pour l'aménagement des voiries et espaces verts du quartier du Mail et ses éventuels avenants.



Délibération N°18

DÉCONSTRUCTION DE L'ANCIEN GYMNASSE LEO LAGRANGE – VENTE ET RACHAT DU TERRAIN A L'EPF NORMANDIE

M. le Maire expose au Conseil municipal

Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, la Ville de Val-de-Reuil a construit un nouveau complexe sportif afin de remplacer l'ancien gymnase Léo Lagrange dont l'état de vétusté avancé ne permettait plus de répondre aux besoins des associations sportives de la commune. La nouvelle halle sportive a été livrée et inaugurée en présence de M. Olivier KLEIN, alors Président de l'ANRU et de l'ancien basketteur Tony PARKER le 20 mai 2022.

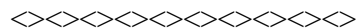
Compte tenu de la fréquentation du nouveau complexe Léo Lagrange, en particulier lors des événements sportifs, la Ville souhaite libérer l'emprise foncière de l'ancien gymnase pour y aménager un parking végétalisé de 70 places. Les travaux sont prévus en 2025 dès que le foncier aura pu être racheté à l'EPF Normandie.

La commune a sollicité le concours de l'EPF Normandie et du dispositif Fonds Friche financé par la Région Normandie pour procéder à la démolition de l'ancien gymnase Léo Lagrange. Après une première phase d'étude, qui a déjà fait l'objet d'une convention, il sera mis en place une Convention Unique d'Intervention pour regrouper les engagements relatifs aux études, aux travaux et à la cession du foncier. La signature de cette nouvelle convention rendra caduque les conventions précédentes.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire non seulement de céder l'assiette de l'ancien gymnase à l'Établissement Public Foncier de Normandie qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération de démolition, mais aussi de s'engager au rachat de la parcelle dans un délai maximum de 5 ans.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la vente au bénéfice de l'Établissement Public Foncier de Normandie de la parcelle BZ 111 à l'euro symbolique, pour permettre la déconstruction de l'ancien gymnase,
- **S'ENGAGE** au rachat de la parcelle BZ 111 dans un délai de 5 ans, après la démolition du bâtiment
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention unique d'intervention ou toute autre convention se rapportant à la démolition des bâtiments, à la vente ou au rachat du foncier ainsi que tout avenant afférent à ces actes.



Délibération N°19

RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) est une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Afin d'atteindre cet objectif, le Plan Biodiversité publié en juillet 2018 vise à

accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). TEN est une action territorialisée du Plan Biodiversité. Elle constitue le volet « collectivités locales » de la SNB et des Stratégies Régionales de la Biodiversité (SRB) déclinées localement par les régions.

L'objectif du dispositif TEN est de faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité portés par des collectivités.

En 2021, la Ville de Val de Reuil avait obtenu sa première labellisation TEN grâce à un plan d'actions ambitieux pour la préservation de la biodiversité en ville et notamment le programme de sciences participative « Explorateur de mon Quartier », ou encore les actions en faveur de la préservation des hérissons en ville.

Tous les 3 ans, la demande de label doit être reconduite, sur la base d'un nouveau plan d'actions en faveur de la biodiversité.

L'équipe municipale de Val de Reuil étant engagée dans un programme d'actions exemplaires pour la transition écologique de la ville, afin de protéger le cadre de vie des roivalois tout en préservant la planète, il est proposé de renouveler **la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature »**. Ce plan d'actions sur 3 ans aura comme objectif prioritaire **la place de l'Arbre en Ville, à travers l'élaboration d'un « Plan Canopée », en faveur de la biodiversité** et intégré plus globalement à la stratégie d'adaptation de la ville aux changements climatiques.

Ce plan est construit selon 3 axes majeurs :

- **Améliorer notre connaissance du patrimoine arboré** de la ville, avec la mise en place d'une cartographie dynamique par SIG, qui permettra de mieux gérer leur entretien, d'établir l'indice canopée du territoire et d'identifier les zones à planter pour créer des zones d'ombre continue ;
- **Gérer, préserver et restaurer les continuités écologiques** en incitant les habitants à planter des arbres ou arbustes dans leur jardin, par la création de la « **Prime Canopée** ». Ce coup de pouce financier s'adressera aux roivalois, pour l'achat d'un arbre ou arbustes, à hauteur de 80% de l'achat, avec un plafond de 70€ par foyer, et selon une liste prédéfinie d'essences, de façon à privilégier les variétés locales et non invasives. Sans condition de ressource. Candidatures à déposer en ligne, du 1^{er} au 31 mars. Le budget alloué pour cette opération est de 3 000€ pour 2025.
- **Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire par la rédaction de la « Charte de l'Arbre en Ville »**, annexée au règlement de voirie et au marché d'égavage, cette charte définit le barème de l'arbre : donner une valeur à un arbre pour éviter les abattages abusifs, donner les règles de bon égavage ou tout simplement de gestion de travaux à proximité d'arbres, auprès

des entreprises, concessionnaires, bailleurs, maîtres d'ouvrages qui interviennent sur la ville.

Elaborée de façon pédagogique, elle permettra de fait une sensibilisation des habitants aux rôles de l'arbre en ville et aux modes d'entretien afin de réduire le nombre de demande d'abattage abusif.

Cette charte pourra aussi fait l'objet d'une information auprès des entreprises du territoire pour favoriser la plantation et le bon entretien de leur patrimoine arboré, qui concoure à la canopée globale de la ville.

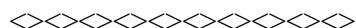
Dès 2025, cette charte sera élaborée par les services techniques, avec l'aide d'une conception graphique du service communication.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,

- **VU** le règlement de l'appel à candidature pour la labellisation « Territoires engagés pour la Nature en Normandie »

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à déposer un dossier de candidature pour l'obtention du label « Territoire Engagé pour la Nature » ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes et à signer l'ensemble des documents associés ;
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget



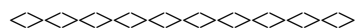
M. le Maire souhaite intervenir sur le sujet de l'élagage pour dire que la Ville reçoit énormément de demandes, qui ne sont pas toujours justifiées.

Mme Rousselin ajoute que les arbres ne doivent d'ailleurs pas forcément être élagués chaque année. Et que la délibération qui vient d'être votée permettra d'avoir un calendrier clair en matière d'élagage.

Mme Dordain demande la parole :

« La « prime Canopée » est-elle attribuée une seule fois par famille ? »

Mme Rousselin répond que cette prime peut être attribuée par foyer, une fois pour une période de 3 ans, dans la limite de l'enveloppe disponible.



Délibération N°20

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Mme Anne-Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

Conformément aux articles L2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2023 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport mis à disposition du public, doit être approuvé au plus tard le 31 décembre de l'année 2024.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance, et les indications sur le financement de l'investissement.

Il en ressort plusieurs points :

- En 2023, près de 5,7 millions de m³ d'eau potable ont été distribués aux usagers du territoire de l'Agglomération Seine-Eure. Près de 3,8 millions de m³ d'eaux usées ont été traités par les 14 stations d'épuration. On note une légère baisse de consommation en eau potable de l'ordre de 0,4 % par rapport à 2022.
- Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux en application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la santé. Trois nouveaux sous-produits de la dégradation de pesticide ont ainsi été intégrés au contrôle de l'eau dans la région.
Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.
- En 2023, pour le métabolite R471811 du Chlorotalonil, la qualité de l'eau a été classée comme insuffisante en raison du dépassement de la limite de qualité provisoire de 0,1 µg/L mise en place en attendant les conclusions de l'ANSES, qui a ensuite rendu son avis sur une limite à 0,9 µg/L fixée en avril 2024.
- Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 80,3 %, ce qui, bien qu'en baisse (82,1 % en 2022), reste acceptable. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre.
A noter que le schéma directeur d'eau potable réalisé par l'Agglomération lui a permis de mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement de renouvellement des réseaux.
- Depuis juillet 2019, le forage de Lormais II est arrêté en raison d'une baisse de productivité et d'un fonctionnement anormal de l'ouvrage dû à un problème de conception. Il apparaît aujourd'hui impossible de

le régénérer ou de le réhabiliter. L'alimentation de la commune d'Aubevoye-Le Val d'Hazey est assurée par le forage de Lormais I au moyen d'une interconnexion provisoire. La création d'un nouveau forage a été réalisé en 2024. Une solution d'interconnexion entre le forage de Pinterville et Lormais est à l'étude.

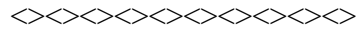
- Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1er janvier 2022 par le groupement SAUR-Maillot. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement de l'Agglomération.
- Une étude de devenir des boues des stations d'épuration a été lancée afin d'identifier les filières et débouchés possibles. Une unité de méthanisation pourrait être envisagée.
- Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Authueil-Authouillet.
- Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé.
- Le prix global, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie :
 - Pour les usagers en assainissement non-collectif de 1.68€/m³ à 1.86€/m³ TTC (contre 1,58 €/m³ à 1,75€/m³ TTC en 2022), soit une augmentation de +6%
 - Pour les usagers en assainissement collectif de 4.20€/m³ à 4.41 €/m³ (contre 3,84 €/m³ à 4,25 €/m³ TTC en 2022), soit une augmentation de +4 à +9%

Cette tarification du service public de l'eau potable a été fixée de façon progressive par tranches croissantes de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau.

Il est aussi à noter que les coûts des travaux ont subi les effets de l'inflation enregistrée ces derniers mois.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2023 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.



M. Avollé demande la parole :

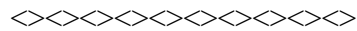
« Nos réseaux de captage sont en très bon état, mais des investissements sont nécessaires autour du secteur de Gaillon où les réseaux sont à refaire.

Mme Rousselin répond : « il y a aussi des travaux liés à notre territoire. Par exemple des travaux d'interconnexion sont développés pour nous alimenter en cas de panne ».

M. Coquelet intervient à son tour : « Il est vrai que notre rendement des réseaux d'eau a baissé après la fusion entre les deux agglomérations. Je ne dis pas qu'il y a une relation de cause à effet, mais je n'en serais pas surpris. »

Mme Vincent ajoute que le rendement de notre secteur est à 85% contre une moyenne 80,3%.

M. Avollé prend à nouveau la parole pour informer l'assemblée que la Ville a obtenu le prix de la préservation des ressources en eau.



Délibération N°21

DISSOLUTION ANTICIPÉE ET LIQUIDATION AMIABLE DE LA SPL NORMANDIE AXE SEINE

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Rapport relatif à la dissolution et liquidation amiable de la SPL AXE SEINE NORMANDIE

Outil opérationnel, la SPL (Société Publique Locale) NORMANDIE AXE-SEINE a pour objet l'exercice des activités d'intérêt général, en matière d'opérations d'aménagement et de construction en lien avec la stratégie du territoire de l'axe Seine Normand relevant de la compétence de ses actionnaires, exclusivement au profit et sur le territoire géographique de ces derniers.

La ville de Val-de-Reuil est ainsi actionnaire. Elle est représentée par Monsieur le Maire à l'assemblée générale de SPL NORMANDIE AXE-SEINE et au conseil d'administration, lequel est chargé de suivre l'activité de la société et d'en déterminer les orientations.

Cependant, le contexte a limité la réalisation des investissements de ses actionnaires. Les projections 2024-2027 sont également structurellement déficitaires. Elles génèrent un risque avéré de perte de capital et de cessation de paiement de la SPL NORMANDIE AXE-SEINE à courte échéance.

Dans ce contexte, l'ensemble des collectivités actionnaires a été rencontré par la Direction de la SPL NORMANDIE AXE-SEINE au cours de l'année 2023

et du premier trimestre 2024 pour étudier les orientations stratégiques possibles.

Le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission de vérification des comptes, a formulé une alerte écrite au Président du Conseil d'administration, en date du 14 février 2024.

Par suite, le Conseil d'administration, le 19 mars 2024, a pris acte des faits relevés par le Commissaire aux comptes, et a approuvé à l'unanimité le scénario de dissolution amiable de la SPL.

Les capitaux propres s'élèvent au 30 avril 2024 à 152 661.67 euros.
En regard des prévisions et en cas de dissolution amiable, il ne pourra y avoir à la clôture de la liquidation de remboursement du capital souscrit par les associés.

Conformément aux statuts de la société que l'assemblée générale extraordinaire est compétente pour prononcer la dissolution de la SPL NORMANDIE AXE SEINE. Le troisième alinéa de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que les assemblées délibérantes doivent préalablement approuver un tel projet de modification statutaire ayant pour effet de mettre fin à la SPL, dont la personnalité morale ne survivra que pour les besoins de sa liquidation.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

A compter de cette date, les pouvoirs du Conseil d'administration, des mandataires sociaux y siégeant pour représenter l'actionnariat et du Président Directeur Général de la SPL NORMANDIE AXE-SEINE prendront fin, un liquidateur devant être nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la SPL.

Le liquidateur sera ensuite chargé de recouvrer les créances de la société et régler ses dettes, d'établir les comptes de liquidation et de convoquer une ultime assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de leur faire approuver lesdits comptes, ainsi que l'éventuelle attribution du solde de liquidation aux actionnaires, donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat puis constater la clôture de la liquidation à l'amiable de la Société.

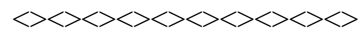
Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **Vu** l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** les statuts de la SPL NORMANDIE AXE SEINE,
- **Vu** le rapport ci-avant,

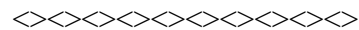
**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la dissolution anticipée de la SPL NORMANDIE AXE SEINE dans les meilleurs délais ;

- **AUTORISE** la désignation d'un liquidateur qui se verra attribuer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société ;
- **AUTORISE** la fin des mandats sociaux des représentants des collectivités actionnaires corrélatifs à la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction ;
- **AUTORISE** la poursuite de la mission du Commissaire aux Comptes, jusqu'à la clôture de la liquidation de la SPL NORMANDIE AXE SEINE,
- **AUTORISE** la liquidation à l'amiable de la SPL NORMANDIE AXE SEINE,
- **DONNE** tous pouvoirs à son représentant de voter, conformément aux décisions prises ci-avant, à l'assemblée générale extraordinaire de dissolution prévue en novembre 2024.



M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le samedi 14 décembre.



M. le Maire lève la séance à 21h15

Le secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

CONCESSION FUNÉRAIRE (Art. L.2122-22 – 8° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°DCM-2024-059 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 3.

Décision n°DCM-2024-060 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang F Emplacement 113.

Décision n°DCM-2024-061 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang F Emplacement 123.

Décision n°DCM-2024-062 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang D Emplacement 65.

027-21270789
Accusé de réception en préfecture C R- DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Décision n°DCM-2024-063 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang F Emplacement 118.

Décision n°DCM-2024-064 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 19.

Décision n°DCM-2024-065 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 53.

Décision n°DCM-2024-067 - Annule et remplace la DCM-2024-060 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang F Emplacement 113.

Décision n°DCM-2024-068 : Délivrance de la concession n° 2024-022 dans le cimetière communal, Rang R Emplacement 786.

Décision n°DCM-2024-069 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré C Emplacement 19.

**FIXATION DES TARIFS DE LIEUX PUBLICS (Art. L.2122-22 – 16°
- Code Général des Collectivités Territoriales)**

Décision n° DCM 2024-071 – Abroge et remplace la décision n° DCM-2024-28 – Tarifs des prestations d'accueil d'enfants et de jeunes en classe de découvertes avec nuitées au 1^{er} novembre 2024.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS (Art. L.2122-22 – 23° - Code
Général des Collectivités Territoriales)**

Décision n° DCM-2024-066 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie (DRAAF) - Campagne de stérilisation de chats errants sur la commune - Montant de la subvention sollicitée : 10 797,00 € TTC.

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027-21210712-2024-21-VAL-DE-REUIL-CR-DLE
Date de transmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avait donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI., ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°01

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°2, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 549 454 € dont 35 420 618,99 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°3 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement pour un montant de **84 000 €**.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (84 k€) et de redéployer des crédits (26k€) afin d'abonder les dépenses à caractère générale.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	110 000	013 Atténuations de charges	43 000
65 Autres charges de gestion courante	-15 000	74 Dotations et participations	36 000
67 Charges exceptionnelles	-11 000	77 Recettes exceptionnelles	5 000
Dépenses de fonctionnement réelles	84 000	Recettes de fonctionnement réelles	84 000
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	0
Dépenses de fonctionnement	84 000	Recettes de fonctionnement	84 000

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement sur les salaires (assurance et indemnités journalière) pour 43k€,
- De dotations et participations complémentaires pour 36k€ (subvention CAF pour 18k€, subvention Etat pour 11k€ et participations des bailleurs dans le cadre de l'exonération TFPB pour 7k€),
- Des recettes exceptionnelles pour 5k€ (dégrèvement d'impôt).

En dépense, un redéploiement des crédits du chapitre 65 (-15k€) et chapitre 67 (-11k€) permettent d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 011 pour un total de 110k€. Ces crédits supplémentaires permettront de pallier aux dépenses imprévues de fin d'année.

En investissement, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont ajustés pour tenir compte de l'exécution budgétaire 2024 et permettre le paiement début 2025 du solde d'opération en cours.

Il s'agit de l'ajustement des crédits de paiements relatif au PPP éclairage public pour 5 310 € et du glissement sur 2025 du solde des marchés relatifs aux espaces publics de la dalle pour 180k€.

Les opérations autres bâtiments et amélioration du cadre de vie sont abondées pour permettre l'engagement de dépenses en fin d'année et pour l'équilibre de la section.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10005 PPP éclairage public	5 310		
10024 PNRU2 - espaces publics de la dalle	-180 530		
10028 Amélioration du cadre de vie	75 220		
10035 Equipements autres bâtiments	100 000		
Dépenses d'investissement réelles	0	Recettes d'investissement réelles	0
041 Opération d'ordre entre sections	2 300 000	041 Opération d'ordre entre sections	2 300 000
Opérations d'ordre	2 300 000	Opérations d'ordre	2 300 000
Dépenses d'investissement	2 300 000	Recettes d'investissement	2 300 000

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 2,3 M€.

L'adoption de cette décision modificative n°3 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 76 993 454 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **ADOpte** la décision modificative n°3, équilibrée avec les écritures d'ordre pour la somme de **2 384 000 €**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

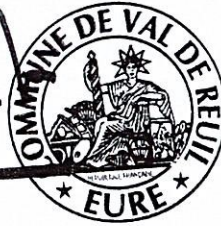
Abstentions : 0

Date de convocation : 07 décembre 2024

Présenté par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1),

A Hôtel de Ville, le 14 décembre 2024

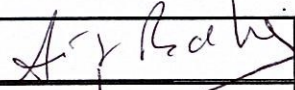



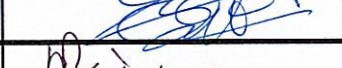
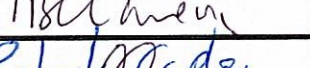
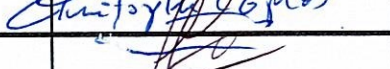
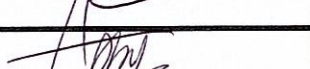

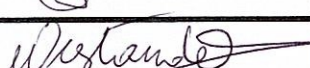


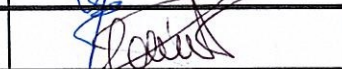

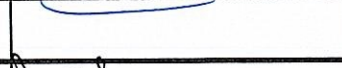
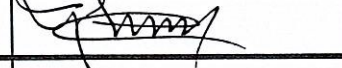

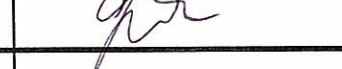


M. Aubine



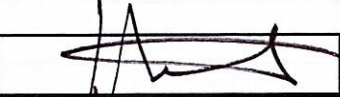




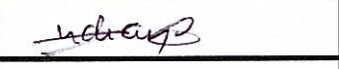

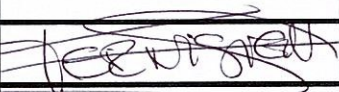

Délibéré par l'assemblée de la commune de Val-de-Reuil (2), réunie en session ordinaire

A Val-de-Reuil, le

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Val-de-Reuil (2),(3).

AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLE Christian	
BALUT Benoît	
BATAILLE Catherine	
BENAMARA Fadilla	
COPLO Christophe	
COQUELET Jean-Jacques	
DEBOISSY Béatrice	
DELIENCOURT Géraldine	
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DUVALLET Catherine	
GASSA Daniel	
GHOUL Nabil	
GODEFROY Baptiste	
GRESSENT Patrick	
GUILLOIN Mark	
GUTH Tanja	
JAMET Marc-Antoine	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LECERF Jacques	
LEFEBVRE Aurélie	
LEGO Dominique	
LOUBASSOU Grace	
MANTSOUAKA MASSALA Vanessa	
MARC Benjamin	
NDIAYE Ousmane	
POUHE Jeanne	
ROUSSELIN Stéphanie	
SABIRI Ayoub	
TERNISIEN Sandra	
THIERY William	
VINCENT Anne-Cécile	

Certifié exécutoire par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____ A, le _____

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
 027-212707012-20241214-D-24-12-01-DE
 Date de télérmission : 17/12/2024
 Date de réception préfecture : 17/12/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE de VAL de REUIL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21270701200010

POSTE COMPTABLE : SGC LES ANDELYS

M. 57

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	6
B1 - Présentation des AP votées	7
B2 - Présentation des AE votées	8
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	9
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	12
D1 - Balance générale - Dépenses	14
D2 - Balance générale - Recettes	16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	22
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	36
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	51
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	53
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	56
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	60

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	63
A1.01 - Opérations non ventilables	65
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	66
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	69
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	70
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	74
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	77
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	80
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	83
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	85
A1.908 - Fonction 8 - Transports	88
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	92
A2.01 - Opérations non ventilables	94
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	95
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	100
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	101
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	102
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	105
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	109
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	112
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	115
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	117
A2.938 - Fonction 8 - Transports	120

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	124
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	125
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	126

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	128
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12 988

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	72,55
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	96,75
3	Dépenses d'équipement brut / population	-37,13
4	Encours de dette / population (2) (3)	3 245,46
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	26,11 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	74,98 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	-38,37 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	117,02 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 876 000,00	2 876 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		2 876 000,00	2 876 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	84 000,00	84 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		84 000,00	84 000,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (5)		2 960 000,00	2 960 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021-10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE		0,00
2022-10037	ANRU+		0,00
2022-10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE		0,00
2022-10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE		0,00
2021-10036	PISTE D'ATHLETISME		0,00
2019-10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU		0,00
2019-10025	PNRU2 PROMENADE TILLEULS ET ABORDS		0,00
2018-10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)		0,00
2018-10022	PNRU2-LEO LAGRANGE		0,00
2011-10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION		0,00
2017-10012	PROJETS ET EQUIPEMENTS CULTURELS		0,00
2023-10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE		0,00
2017-10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX		0,00
2023-10040	VOIRIES STRUCTURANTES		0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	158 744,00	0,00	0,00	0,00	158 744,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 219 614,00	0,00	175 220,00	175 220,00	1 394 834,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	8 143 983,00	0,00	-175 220,00	-175 220,00	7 968 763,00
Total des dépenses d'équipement		9 522 341,00	0,00	0,00	0,00	9 522 341,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 267 326,00	0,00	0,00	0,00	4 267 326,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 267 326,00	0,00	0,00	0,00	4 267 326,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 789 667,00	0,00	0,00	0,00	13 789 667,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 822,00		0,00	0,00	3 822,00
041	Opérations patrimoniales (8)	7 730 983,00		2 876 000,00	2 876 000,00	10 606 983,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 734 805,00		2 876 000,00	2 876 000,00	10 610 805,00

TOTAL	21 524 472,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00	24 400 472,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 400 472,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 787 741,00	0,00	0,00	0,00	3 787 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 787 741,00	0,00	0,00	0,00	7 787 741,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	2 415 484,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	2 415 484,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 203 225,00	0,00	0,00	0,00	10 203 225,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 770 583,00		0,00	0,00	2 770 583,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	819 681,00		0,00	0,00	819 681,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 730 983,00		2 876 000,00	2 876 000,00	10 606 983,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 321 247,00		2 876 000,00	2 876 000,00	14 197 247,00

TOTAL	21 524 472,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00	24 400 472,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 400 472,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 586 442,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	10 996 570,00	0,00	110 000,00	110 000,00	11 106 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 194 033,00	0,00	0,00	0,00	15 194 033,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 327 745,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	4 312 745,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 518 348,00	0,00	95 000,00	95 000,00	30 613 348,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00	0,00	0,00	1 051 322,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 589 670,00	0,00	84 000,00	84 000,00	31 673 670,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 770 583,00		0,00	0,00	2 770 583,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	819 681,00		0,00	0,00	819 681,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 590 264,00		0,00	0,00	3 590 264,00

TOTAL	35 179 934,00	0,00	84 000,00	84 000,00	35 263 934,00
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 263 934,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	180 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	223 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00	0,00	0,00	0,00	925 785,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	7 703 917,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00	0,00	0,00	0,00	11 373 695,00
74	Dotations et participations (4)	14 845 530,00	0,00	36 000,00	36 000,00	14 881 530,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	94 565,00	0,00	0,00	0,00	94 565,00
Total des recettes de gestion courante		35 123 492,00	0,00	79 000,00	79 000,00	35 202 492,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	52 620,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 176 112,00	0,00	84 000,00	84 000,00	35 260 112,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 822,00		0,00	0,00	3 822,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 822,00		0,00	0,00	3 822,00

TOTAL	35 179 934,00	0,00	84 000,00	84 000,00	35 263 934,00
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 263 934,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	3 586 442,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	2 876 000,00	2 876 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 876 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	110 000,00		110 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-15 000,00	0,00	-15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	-11 000,00	0,00	-11 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		84 000,00	0,00	84 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	84 000,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 876 000,00	2 876 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 876 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	43 000,00		43 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	36 000,00		36 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		84 000,00	0,00	84 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	84 000,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	0,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00	-175 220,00	3 051 220,00	2 876 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	9 522 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 522 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 267 326,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 267 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 789 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	7 730 983,00			2 876 000,00	2 876 000,00		2 876 000,00	2 876 000,00
Total des dépenses d'ordre		7 734 805,00			2 876 000,00	2 876 000,00		2 876 000,00	2 876 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 876 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 787 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 787 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 203 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 583,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	819 681,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 730 983,00		2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00
Total des recettes d'ordre		11 321 247,00		2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 876 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	21 524 472,00	0,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00	-175 220,00	3 051 220,00	2 876 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	9 522 341,00	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 522 341,00	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 267 326,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 001 367,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	265 959,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	4 267 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	13 789 667,00	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139362	Dotations de soutien à l'invest local	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	7 730 983,00			2 876 000,00	2 876 000,00		2 876 000,00	2 876 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	7 730 983,00			2 876 000,00	2 876 000,00		2 876 000,00	2 876 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 734 805,00			2 876 000,00	2 876 000,00		2 876 000,00	2 876 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10005	PPP ECLAIRAGE	10005	4 757 948,56	0,00	5 310,00	5 310,00	5 310,00	0,00
10012	VIDEOCOMMUNICATION PROJETS ET EQUIP CULTURELS		4 698,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	10012	1 437 049,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	10012 (2)	56 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	10016	402 294,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	10021	12 770 260,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10022	10 737 837,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS		79 447,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	10024	3 032 995,12	0,00	-180 530,00	-180 530,00	-180 530,00	0,00
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	10025	4 208 150,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE		2 168 343,89	0,00	75 220,00	75 220,00	0,00	75 220,00
10033	EQUIPEMENTS SPORTIFS		1 075 561,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		1 860 996,53	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
10037	ANRU+	10037	23 695,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	10038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	10040	394 019,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	10041	1 953,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN		332 671,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10043	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE		263 601,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			42 275 583,50	0,00	0,00	0,00	-175 220,00	175 220,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10005
LIBELLE : PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10005

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	4 456 269,84	a	5 310,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 456 269,84	0,00	5 310,00	5 310,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	4 456 269,84	0,00	5 310,00	5 310,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 310,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10012

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 286 285,06	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 286 285,06	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 286 285,06	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		184 121,03	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	184 121,03	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	114 121,03	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10016
LIBELLE : TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10016

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	402 294,69	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	402 294,69	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	402 294,69	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021
LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10021

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	12 770 260,97	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	12 770 260,97	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 662 386,40	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	11 107 874,57	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 593 527,48	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	4 593 527,48	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 810 786,01	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	490 700,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	142 041,47	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022
LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10022

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	10 703 658,82	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	49 078,51	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	49 078,51	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 654 580,31	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	5 564 580,31	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	5 090 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 769 178,07	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	5 769 178,07	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 057 719,59	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	435 617,48	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	275 841,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10024

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	3 032 995,12	a	0,00	-180 530,00
				b		-180 530,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 032 995,12	0,00	-180 530,00	-180 530,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	2 945 644,35	0,00	-180 530,00	-180 530,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	87 350,77	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		843 557,78	c	0,00	d
					0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	843 557,78	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	395 370,78	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	448 187,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	180 530,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10025

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	4 208 150,77	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 208 150,77	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	84 951,60	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	163 199,17	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	3 960 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		993 697,72	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	993 697,72	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	509 959,23	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	285 522,38	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	198 216,11	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10037
LIBELLE : ANRU+
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10037

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	23 695,94	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	23 695,94	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	23 695,94	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10038
LIBELLE : PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10038

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10040
LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10040

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	394 019,72	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	394 019,72	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	394 019,72	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10041
LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10041

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 953,60	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 953,60	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	1 953,60	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 698,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 698,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 698,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021
LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022
LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		79 447,88	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	79 447,88	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	79 447,88	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10028
LIBELLE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 164 243,12	a	75 220,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 235,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 235,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	213 720,79	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	73 987,23	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	139 733,56	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 262 484,25	0,00	75 220,00	75 220,00
2111	Terrains nus	1 611,64	0,00	75 220,00	75 220,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	699 632,34	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 261,44	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	63 854,98	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	9 720,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	355 520,63	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	27 762,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 510,31	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 258,22	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 352,69	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	643 803,08	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	130 752,72	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	402 669,32	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	7 732,15	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	102 648,89	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		155 136,50	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	155 136,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	68 340,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	14 977,50	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ. emploi outre-mer	2 788,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-75 220,00
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10033
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 052 633,07	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	181 865,23	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	107 856,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 763,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	61 246,03	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	870 767,84	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	275 992,01	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	531 402,34	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	63 373,49	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		49 514,82	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	49 514,82	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	29 173,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional développ. emploi outre-mer	20 341,82	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10035
LIBELLE : EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 209 446,38	a	100 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	107 353,27	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	107 353,27	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	243 930,64	0,00	100 000,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	43 463,59	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 163,20	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	7 301,94	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 848,52	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	7 196,05	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	148 957,34	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	858 162,47	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	672 826,88	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	185 335,59	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		477 580,24	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	472 385,58	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	34 693,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	411 338,66	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	26 353,42	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 194,66	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 194,66	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10037
LIBELLE : ANRU+
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		649 289,25	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	649 289,25	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	649 289,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10040
LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10041
LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		81 646,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	81 646,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	81 646,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10042
LIBELLE : AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		221 928,57	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 067,76	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 067,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	196 860,81	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	196 860,81	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 571,95	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	12 571,95	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 571,95	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10043
LIBELLE : ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		263 601,95	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	61 397,46	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 371,90	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	10 194,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	15 750,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 081,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	202 204,49	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	202 204,49	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		78 670,80	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	78 670,80	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	78 670,80	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 787 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 622 769,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	79 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	344 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 568 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotations de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 787 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 165 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 203 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 583,00		0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	819 681,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	63 886,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	73 943,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	38 979,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	25 407,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	18 732,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	44 235,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 508,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 123,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 091,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	2 852,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	36 884,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	117 723,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	3 930,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	35 989,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	151 755,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 139,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	89 032,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 730 983,00		2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 730 983,00		2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00
Total des recettes d'ordre		11 321 247,00		2 876 000,00	2 876 000,00	2 876 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	35 179 934,00	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
011	Charges à caractère général (4)	10 996 570,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 194 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 327 745,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 518 348,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 071 322,00	0,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00
Total des dépenses réelles		31 589 670,00	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 770 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	819 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 590 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	84 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II			
TOTAL		35 179 934,00	0,00		84 000,00	84 000,00	84 000,00
013	Atténuations de charges (3)	180 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	43 000,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00	0,00		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00	0,00		0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	14 845 530,00	0,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	94 565,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		35 123 492,00	0,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		52 620,00	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		35 176 112,00	0,00		84 000,00	84 000,00	84 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 822,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 822,00			0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	84 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 179 934,00	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
011	Charges à caractère général (5)	10 996 570,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6042	Achats de prestations de services	432 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	182 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 978 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	12 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	84 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	129 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	31 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	176 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	60 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	63 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	36 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	29 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	72 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	336 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 986 138,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6132	Locations immobilières	385 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	534 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	35 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	345 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	228 657,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	72 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 194 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	178 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	82 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	59 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	360 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	115 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	28 958,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 632,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	156 682,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 662,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	53 009,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 890,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	41 538,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	134 207,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	10 305,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 747,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 439,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	46 780,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	59 159,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	79 545,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 978,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	613,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	15 194 033,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	80 141,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	44 539,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	163 315,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 879 896,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	235 857,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 340 496,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	2 986 168,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	722 927,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	409 758,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	74 309,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 872 880,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 755 316,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	157 141,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	356 412,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	83 455,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	12 802,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 621,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	4 327 745,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
65131	Bourses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	202 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	8 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	87,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	496 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	515 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 174 071,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	97 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	21 230,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65824	Prise en charge du déficit du CCAS/CIAS	1 791 307,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 518 348,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	914 122,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	32 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	64 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		-11 000,00	-11 000,00		-11 000,00	-11 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		-11 000,00	-11 000,00		-11 000,00	-11 000,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 071 322,00	0,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00		-11 000,00	-11 000,00
Total des dépenses réelles		31 589 670,00	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 770 583,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	819 681,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	819 681,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 590 264,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	149 239,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-116 639,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	32 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 179 934,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
013	Atténuations de charges (4)	180 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	180 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	274 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	32 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	7 364 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	304 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	1 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	33 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	10 814 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	2 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	14 845 530,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	735 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	4 712 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	471 180,00	0,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	1 300 000,00	0,00	18 200,00	18 200,00	18 200,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	7 551 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	94 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	94 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		35 123 492,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		35 176 112,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 822,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	3 822,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 822,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		4 267 326,00	546 055,00	0,00	94 000,00	3 872 369,00	643 334,00	37 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 267 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	370 084,00	0,00	94 000,00	257 530,00	153 000,00	37 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	175 971,00	0,00	0,00	3 614 839,00	490 334,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 415 484,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00	286 373,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00	286 373,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 754 646,00	0,00	133 000,00	2 441 437,00		13 789 667,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 267 326,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	108 000,00	30 744,00		158 744,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	457 720,00	0,00	25 000,00	0,00		1 394 834,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 276 926,00	0,00	0,00	2 410 693,00		7 968 763,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		759 385,00	0,00	0,00	1 025 191,00		10 203 225,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 415 484,00
13	Subventions d'investissement	759 385,00	0,00	0,00	1 025 191,00		3 787 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			4 267 326,00
164	Emprunts auprès des états financiers		4 001 367,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées		265 959,00
RECETTES			6 415 484,00
102	Dotations et fonds d'investissement		2 415 484,00
164	Emprunts auprès des états financiers		4 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		516 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	370 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	145 971,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 055,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 084,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 971,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 872 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	257 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	304 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	3 310 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 716 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872 369,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 530,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 060,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 779,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 792,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		78 000,00	19 732,00	26 874,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	19 732,00	26 874,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	144 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	144 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		112 728,00	0,00	301 000,00	0,00	0,00	0,00	643 334,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	92 728,00	0,00	301 000,00	0,00	0,00	0,00	490 334,00
RECETTES		42 000,00	0,00	100 123,00	0,00	0,00	0,00	286 373,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	42 000,00	0,00	100 123,00	0,00	0,00	0,00	286 373,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721 146,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 220,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 926,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 385,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 385,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754 646,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 220,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 926,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 385,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 385,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
DEPENSES		108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		835 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	835 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 383,00	0,00	30 744,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 744,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 383,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 441 437,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 744,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 383,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 310,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 073 528,00	11 508 666,00	0,00	1 376 645,00	2 377 685,00	7 112 080,00	4 545 061,00	0,00
011	Charges à caractère général	10 206,00	6 871 360,00	0,00	158 804,00	215 977,00	1 176 570,00	86 480,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 247 339,00	0,00	721 541,00	2 150 708,00	4 332 239,00	2 667 274,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	389 967,00	0,00	496 300,00	11 000,00	1 603 271,00	1 791 307,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		32 073 641,00	560 765,00	0,00	43 485,00	327 700,00	464 780,00	1 242 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 000,00	0,00	32 685,00	327 700,00	237 400,00	274 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 256 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 060 150,00	304 200,00	0,00	10 800,00	0,00	208 380,00	968 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	22 565,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	3 124 536,00	276 014,00	224 466,00	54 989,00		31 673 670,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 254 977,00	228 342,00	48 865,00	54 989,00		11 106 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	869 559,00	47 672,00	157 701,00	0,00		15 194 033,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 900,00	0,00		4 312 745,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 051 322,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	114 941,00	383 000,00	28 000,00	21 800,00		35 260 112,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		223 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	28 000,00	20 000,00		925 785,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 703 917,00
731	Fiscalité locale	0,00	114 941,00	0,00	0,00	1 800,00		11 373 695,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00		14 881 530,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00		94 565,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		52 620,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

**IV
A2.01**

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 073 528,00
627	Services bancaires et assimilés	10 206,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	18 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	-15 000,00
661	Charges d'intérêts	986 722,00
668	Autres charges financières	64 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 000,00
RECETTES		32 073 641,00
731	Fiscalité locale	11 256 954,00
732	Fiscalité reversée	7 703 917,00
741	D.G.F.	5 448 499,00
744	FCTVA	60 000,00
748	Autres attributions et participations	7 551 651,00
768	Autres produits financiers	52 620,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		9 871 866,00	0,00	509 380,00	333 535,00	155 521,00	0,00	300 121,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 680 538,00	0,00	42 923,00	35 328,00	989,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 497 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	502 254,00	0,00	19 780,00	87 501,00	21 995,00	0,00	8 308,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	924 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	178 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	52 912,00	0,00	39 857,00	64 384,00	0,00	0,00	237,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	98 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	71 015,00	0,00	149 883,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	5 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	9 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	134 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 538,00	0,00
628	Divers	5 340,00	0,00	0,00	84 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	59 753,00	0,00	5 745,00	849,00	2 722,00	0,00	4 475,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	81 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 217 233,00	0,00	177 134,00	38 802,00	84 054,00	0,00	180 138,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 167 478,00	0,00	70 778,00	12 464,00	45 723,00	0,00	65 425,00	0,00
647	Autres charges sociales	9 193,00	0,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	105 750,00	0,00	3 280,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		552 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	2 200,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
747	Participations	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00
752	Revenus des immeubles	22 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		319 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	66 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	213 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	18 971,00	11 508 666,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	989,00	989,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 485,00	2 761 263,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497 914,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	654 673,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 165,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 715,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 020,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 390,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 898,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662,00	6 803,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 890,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 745,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 406,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 180,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 523,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 764 248,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397 680,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 231,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 937,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 030,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 765,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 565,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	867 587,00	496 300,00	0,00	12 758,00	1 376 645,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 264,00	0,00	0,00	5 736,00	27 000,00
613	Locations	0,00	87 032,00	0,00	0,00	0,00	87 032,00
615	Entretien et réparations	0,00	26 209,00	0,00	0,00	0,00	26 209,00
618	Divers	0,00	1 038,00	0,00	0,00	593,00	1 631,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	9 890,00	0,00	0,00	6 429,00	16 319,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	12 068,00	0,00	0,00	0,00	12 068,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	613,00	0,00	0,00	0,00	613,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	529 959,00	0,00	0,00	0,00	529 959,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	179 065,00	0,00	0,00	0,00	179 065,00
647	Autres charges sociales	0,00	449,00	0,00	0,00	0,00	449,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	496 300,00	0,00	0,00	496 300,00
RECETTES		0,00	32 685,00	0,00	10 800,00	0,00	43 485,00
708	Autres produits	0,00	32 685,00	0,00	0,00	0,00	32 685,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	10 800,00	0,00	10 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		993,00	43 582,00	39 422,00	1 806 109,00	3 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	41 482,00	37 322,00	9 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	19 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	35 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 258 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	480 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	993,00	0,00	0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	3 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	287 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	287 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	378 275,00	2 300,00	637,00	101 867,00	0,00	0,00	2 377 685,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00	0,00	0,00	98 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 870,00	0,00	637,00	0,00	0,00	0,00	91 516,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 319,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967,00	0,00	0,00	2 967,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 584,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 518 726,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	106 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 747,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
RECETTES		0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 124 220,00	543 286,00	0,00	460 098,00	0,00	0,00	891 535,00	4 747,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	91 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	22 945,00	14 341,00	0,00	35 110,00	0,00	0,00	4 945,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 264,00	0,00	0,00	306 590,00	4 747,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 934,00	0,00	0,00	16 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 857,00	4 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 172,00	0,00	0,00	7 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	315 297,00	0,00	0,00	284 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	115 730,00	0,00	0,00	110 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	917,00	0,00	0,00	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	506 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		456 699,00	348 778,00	424 362,00	0,00	0,00	137 575,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 451,00	21 758,00	6 429,00	0,00	0,00	49 341,00
613	Locations	7 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,00
615	Entretien et réparations	2 968,00	51 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	12 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	7 912,00	0,00	0,00	45 889,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 653,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 820,00	5 167,00	8 072,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	318 920,00	190 539,00	295 399,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	113 747,00	67 127,00	106 451,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		137 400,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
706	Prestations de services	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		2 455 469,00	0,00	265 311,00	0,00	0,00	0,00	7 112 080,00
604	Achats d'études, prestations de services	131 042,00	0,00	108 790,00	0,00	0,00	0,00	331 129,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	24 233,00	0,00	36 396,00	0,00	0,00	0,00	219 949,00
613	Locations	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 419,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	13 995,00	0,00	0,00	0,00	382 894,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 857,00
618	Divers	9 890,00	0,00	3 956,00	0,00	0,00	0,00	134 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 455,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	42 200,00	0,00	2 114,00	0,00	0,00	0,00	82 537,00
641	Rémunérations du personnel	1 665 497,00	0,00	72 805,00	0,00	0,00	0,00	3 142 522,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	549 735,00	0,00	27 154,00	0,00	0,00	0,00	1 090 709,00
647	Autres charges sociales	15 070,00	0,00	101,00	0,00	0,00	0,00	16 471,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086 071,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
RECETTES		112 000,00	18 200,00	171 180,00	0,00	0,00	0,00	464 780,00
706	Prestations de services	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 400,00
747	Participations	12 000,00	18 200,00	171 180,00	0,00	0,00	0,00	201 380,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale								
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance			
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES		1 791 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 753 754,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 149,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 787,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 373,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 017,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 263,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 621,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 791 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 545 061,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 149,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 787,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 373,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 017,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 263,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 621,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 307,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242 000,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	239 123,00	2 124 702,00	616 847,00	0,00	0,00	0,00	143 864,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 598 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	616 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 560,00
628	Divers	0,00	0,00	346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 562,00	9 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 066,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	171 443,00	386 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 074,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	63 118,00	131 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 164,00
RECETTES		0,00	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 124 536,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 224,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 847,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 560,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 651,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 527,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 381,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 941,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 941,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	275 371,00	0,00	0,00	0,00	643,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	113 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	110 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	34 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 014,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 766,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 966,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 338,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 208,00
RECETTES		0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	383 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		212 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 085,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 085,00
613	Locations	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	24 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	119 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	36 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	791,00	0,00	0,00	224 466,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	791,00	0,00	0,00	14 151,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 912,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 725,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 074,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 151,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	40 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	38 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 989,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 022,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 967,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	4 271 148,00	0,00	0,00	4 271 148,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 005 748,00	0,00	0,00	6 005 748,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 734 600,00	0,00	0,00	1 734 600,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 4 271 148,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 267 326,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 001 367,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	265 959,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 822,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 822,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 6 005 748,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 415 484,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 165 484,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	250 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 590 264,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	63 886,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	73 943,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	38 979,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	25 407,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	18 732,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	44 235,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 508,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 123,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 091,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	2 852,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	36 884,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	117 723,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 930,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	35 989,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	151 755,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 139,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	89 032,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 583,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/12/2024

Présenté par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1),

A Hôtel de Ville, le 14/12/2024

Délibéré par l'assemblée de la Commune de Val-de-Reuil (2), réunie en session ordinaire

A Val-de-Reuil, le 14/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante de la Commune de Val-de-Reuil (2),(3).

AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLE Christian	
BALUT Benoît	
BATAILLE Catherine	
BENAMARA Fadilla	
COPLO Christophe	
COQUELET Jean-Jacques	
DEBOISSY Béatrice	
DELIENCOURT Géraldine	
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DUVALLET Catherine	
GASSA Daniel	
GHOUL Nabil	
GODEFROY Baptiste	
GRESSENT Patrick	
GUILLOIN Mark	
GUTH Tanja	
JAMET Marc-Antoine	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LECERF Jacques	
LEFEBVRE Aurélie	
LEGO Dominique	
LOUBASSOU Grace	
MANTSOUAKA MASSALA Vanessa	
MARC Benjamin	
NDIAYE Ousmane	
POUHE Jeanne	
ROUSSELIN Stéphanie	
SABIRI Ayoub	
TERNISIEN Sandra	
THIERY William	
VINCENT Anne-Cécile	

Certifié exécutoire par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2024, et de la publication le 17/12/2024

A Val-de-Reuil, le 17/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°02

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE À JOUR

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de réviser le montant des crédits de paiement des opérations suivantes :

Avoués de l'exception de compétence des crédits de
627-212707012-20241214-D-24-12-02-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)	Montant des Crédits de Paiements (CP)			
				Réalisations antérieures (avant 2024)	2024	2025	2026
		DEPENSES	47 356 051,51	20 765 633,16	4 154 893,00	6 396 151,40	6 444 020,08
2011	10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05	10 232 790,20	835 310,00	859 000,00	185 751,85
2019	10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00	3 112 443,00	728 554,00	180 530,00	

Concernant l'AP 10005 PPP Eclairage public, il s'agit d'ajuster les crédits de paiements de 2024 pour 5 310€ en raison de l'application de formule de révision des prix, et de tenir compte du décalage du paiement du dernier trimestre du PPP sur l'exercice 2026.

Concernant l'AP 10024 Délaiés de l'ANRU – espaces publics de la dalle, il s'agit de faire glisser les crédits de paiements sur 2025 pour 180 530€.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2/7/2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

**Après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **APPROUVE** le réajustement des autorisations programmes et crédits de paiement présentés dans le tableau joint en annexe

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027-2121000-20241214-D-24-12-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)			Montant des Crédits de Paiements (CP)				
			Pour mémoire AP votée y compris ajustements	ajustement DM3	Total cumulé (y compris 2024)	Réalisations antérieures (avant 2024)	CP ouverts au titre l'exercice 2024	2025	2026	Reste à financer au-delà de 2026
		DEPENSES	87 691 513,44	-	87 691 513,44	56 846 990,08	7 298 173,57	7 377 870,53	6 527 900,08	9 705 579,18
2011	10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05		12 112 852,05	10 232 790,20	835 310,00	859 000,00	185 751,85	
2012	10006	BEA CONSTRUCTION	10 152 102,11		10 152 102,11	10 152 102,11				
2017	10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	1 651 871,57		1 651 871,57	1 569 770,00	82 101,57			
2017	10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMM	696 000,00		696 000,00	402 294,69	81 600,00	83 000,00	83 880,00	45 225,31
2017	10017	TRAVAUX GS DOMINOS	449 091,25		449 091,25	449 091,25				
2018	10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)	16 400 000,00		16 400 000,00	12 770 260,97	2 831 079,00	798 660,03		
2018	10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 986 397,00		10 986 397,00	10 737 837,90	148 500,00	100 059,10		
2019	10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00		4 021 527,00	3 112 443,00	728 554,00	180 530,00		
2019	10025	PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	7 125 255,00		7 125 255,00	4 208 150,77	441 816,00	1 076 129,00	1 399 159,23	
2021	10034	AMENAGEMENT DU PARC ECOLOGIQUE	2 422 175,00		2 422 175,00	197 641,47				2 224 533,53
2021	10036	PISTE D'ATHLETISME	2 586 736,46		2 586 736,46	2 586 736,46				-
2022	10037	ANRU+	5 156 160,00		5 156 160,00	23 695,94	43 200,00			5 089 264,06
2022	10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	1 467 180,00		1 467 180,00	-	5 100,00	14 900,00	827 337,00	619 843,00
2022	10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	1 491 986,00		1 491 986,00	8 202,00	21 012,00	731 000,00	731 772,00	-
2023	10040	VOIRIES STRUCTURANTES	9 967 180,00		9 967 180,00	394 019,72	1 346 447,00	3 200 000,00	3 300 000,00	1 726 713,28
2023	10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 005 000,00		1 005 000,00	1 953,60	733 454,00	334 592,40		

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°03

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les Communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il précise notamment les orientations budgétaires, les engagements pris par la commune, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Accusé de réception en préfecture
0-217-2127-0710-12-2024-2140-24-12-03 v0
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception en préfecture : 17/12/2024

Le débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus, favorise la démocratie participative, donne une vision pluri- annuelle des priorités et des évolutions de la situation financière de la collectivité. C'est un document qui définit la politique communale, ses enjeux, ses partis-pris, préalablement au vote du Budget Primitif, document plus technique.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation du présent Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025, annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3312-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 ;
- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires pour 2025.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-03-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

NATURELLEMENT
VAL DE REUIL



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Sommaire

PREAMBULE

1 – CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

- 1.1 – L'environnement macroéconomique
- 1.2 – Le projet de Loi de Finances 2025
- 1.3 - Le contexte financier local

2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- 2.1 – La section de fonctionnement
- 2.2 – La section d'investissement

3 – L'ANALYSE DE LA DETTE

- 3.1 – L'encours de dette
- 3.2 – Ratio de désendettement

4 – ANNEXE

- 4.1 – Les ratios : comparatif

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, une délibération spécifique prend acte de ce débat.

Ainsi, ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis sera complété par les prévisions et les orientations financières proposées pour 2025, avant de dresser un état de la dette de la Commune.

Ces informations permettent ainsi d'ouvrir le débat sur le projet de budget 2025.

1- ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 : UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL INCERTAIN

La préparation budgétaire 2025 intervient avant la clôture de l'exercice 2024 et avant le vote de la loi de finances 2025.

Dans un **contexte d'incertitude inédit**, ce rapport se fonde donc sur des éléments prévisionnels **tels que proposés aux parlementaires en octobre dernier** et dans un contexte économique et politique national incertain.

1-1 L'environnement macroéconomique

Fin 2024, les perspectives économiques demeurent incertaines en raison de la persistance d'un contexte international instable, de l'instabilité gouvernementale et de la difficulté à définir une majorité parlementaire.

La croissance resterait limitée à +1,1% en 2024 selon les prévisions déjà optimistes de l'INSEE, et se maintiendrait au même niveau en 2025.

L'inflation, en raison de la baisse des coûts de l'énergie, se normaliserait en 2025, après son ralentissement en 2024 (+1,3% selon les dernières prévisions de l'INSEE) et des niveaux très élevés ces dernières années (+ 4,9% en 2023 et + 5,2% en 2022).

En réaction à ce ralentissement de l'inflation et après deux années de politiques monétaires restrictives, la Banque Centrale Européenne a engagé un assouplissement de sa politique monétaire. La baisse de ses taux directeurs depuis l'été 2024 devrait se poursuivre en 2025, et ainsi permettre une baisse des taux d'intérêt.

1-2 Le projet de Loi de Finances 2025

Initialement prévu à 4,4% en Loi de Finances 2024, le déficit budgétaire s'établirait au moins à 6,1% en 2024. Le projet de loi de Finances 2025 déposé en octobre par le gouvernement de Michel Barnier fixait un objectif de déficit à 5,2%, avec la réalisation d'un effort de 60 milliards dont 40 de baisses de dépenses.

Si ces objectifs se confirmaient, 5 milliards d'économie seraient demandés aux collectivités pour contribuer à l'effort de redressement des comptes publics.

Plusieurs dispositions financières et fiscales pourraient impacter les budgets des collectivités et en particulier celui de la Commune de Val-de-Reuil.

- **La DGF 2025 :**

Aucune hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement ne serait prévue.

Les modalités de répartition de l'enveloppe seraient revues. La dotation de solidarité urbaine (dont bénéficie la Commune) serait abondée de 140 millions d'euros, mais l'écêtement de la part forfaitaire, supprimé en 2024, serait réactivé.

- **Le FPIC :**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est prévu stable à 1 milliard d'euros. Le mécanisme de garantie en cas de sortie ne semble pas être remis en cause.

- **La fiscalité locale :**

Depuis 2018, les bases fiscales sont revalorisées forfaitairement en fonction de l'inflation constatées en novembre de l'année précédente. Pour 2025, le taux provisoire de l'IPCH de novembre 2024 s'établit à 1,7% en forte baisse par rapport aux années précédentes (3,9% en 2024, 7,1% en 2023).

- **Le soutien à l'investissement des collectivités :**

Le PLF 2025 d'octobre prévoyait une diminution du soutien à l'investissement par plusieurs mesures :

- Diminution du fonds verts (1 milliard d'euros contre 2,5 milliards dans le PLF 2024)
- Reconstitution des principales dotations d'investissement (dont la DSIL et la DPV)

- Diminution du FCTVA : le taux de FCTVA est diminué de 10%, il s'établirait à 14,85% contre 16,404%, pour les attributions versées dès le 1er janvier 2025 (donc sur les dépenses 2024). Le FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement.

- **PLFSS et cotisations CNRACL :**

Le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2025 récemment censuré prévoyait l'augmentation de 4 points des cotisations employeurs CNRACL, portant le taux de 31,65% à 35,65% pour 2025. Cette hausse se poursuivrait en 2026 et 2027 dans les mêmes proportions.

1-3 Le contexte financier local

Malgré ce contexte d'incertitudes, la majorité municipale entend poursuivre sa feuille de route. Ainsi, les orientations budgétaires du prochain exercice ont continué à être construites au tour des **10 axes prioritaires poursuivis depuis le début du mandat, à savoir :**

- 1) Mobiliser les crédits nécessaires (6,8 millions d'euros) à la réalisation d'un PNRU 2 d'un montant total de 136 003 853 HT € consacrés pour 60% à l'habitat et pour 40 % aux équipements publics ;
- 2) Investir dans la protection de l'environnement et la transition énergétique ;
- 3) Maintenir une politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;
- 4) Ne pas augmenter les impôts pour la 24^{ème} année consécutive et contenir les tarifs publics en fonction de l'inflation ;
- 5) Réduire la dette ;
- 6) Poursuivre une démarche proactive de recherche de subventions et de partenariats ;
- 7) Donner la priorité à l'éducation et à l'école ;
- 8) Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;
- 9) Développer une politique forte de solidarité et d'emplois à destination des roivalois.
- 10) Développer l'accès au sport et la culture pour tous ;

Les perspectives proposées garantissent le maintien de grands équilibres financiers et budgétaires. Il est à noter que l'année 2024 reste en prospective, l'exercice budgétaire n'étant pas encore clôturé.

2- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

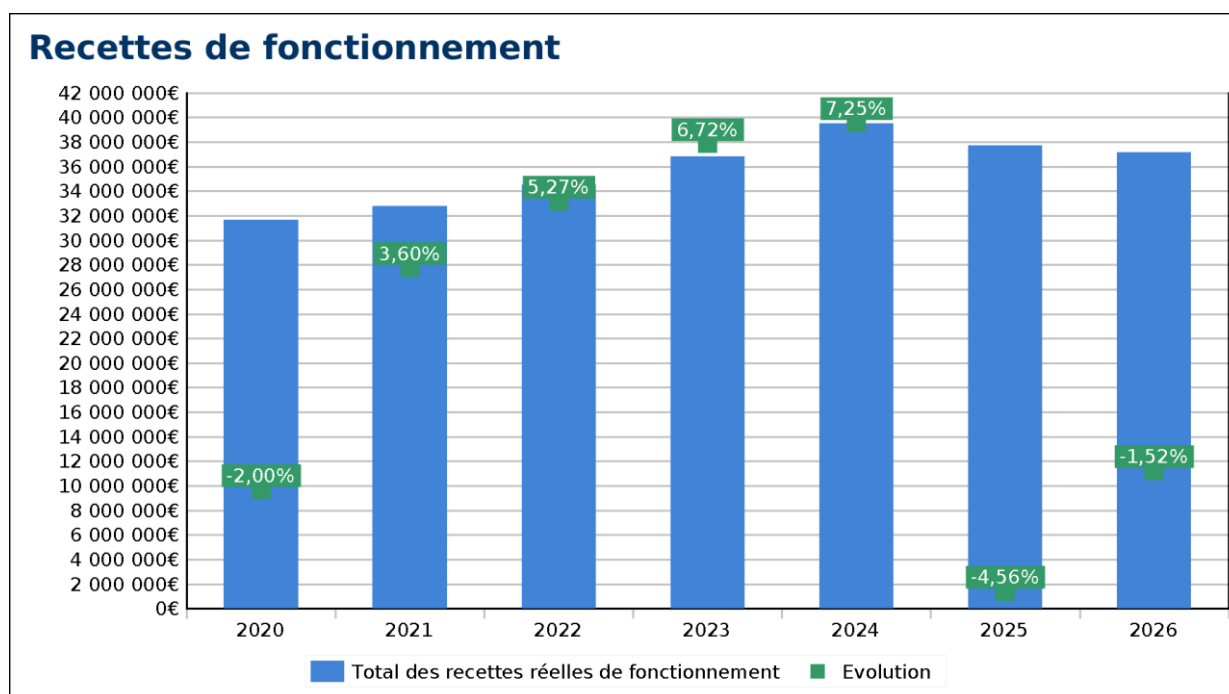
Les hypothèses budgétaires pour l'élaboration du budget primitif 2025 ont été déterminées au vu des éléments connus au moment de la rédaction de ce rapport. L'évolution du contexte économique ou législatif pourrait entraîner des ajustements au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire.

Sur le plan du fonctionnement, l'objectif est de maîtriser les dépenses afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires à l'exécution du programme d'investissements tout en faisant face aux efforts qui seront probablement demandés aux collectivités territoriales par une Loi de Finance.

2-1 La section de fonctionnement

- **Des recettes réelles de fonctionnement impactées à la baisse par la diminution des soutiens financiers extérieurs**

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	31 657 060	-2 %	2 330
2021	32 797 624	3,6 %	2 414
2022	34 527 091	5,27 %	2 576
2023	36 846 952	6,72 %	2 713
2024	39 518 452	7,25 %	2 909
2025	37 718 226	-4,56 %	2 777
2026	37 146 321	-1,52 %	2 735



Après un niveau exceptionnel de recettes de fonctionnement atteint en 2024, lié notamment aux produits des cessions d'actif, aux montants des participations des partenaires publics et des bailleurs aux projets de la Ville (CAF, flamme olympique, dispositif colo apprenante, politique de la ville), et à des régularisations comptables, **l'année 2025 retrouvera un rythme de progression conforme à celui des années précédentes** (+ 872k€ en 2025 par rapport à 2023).

Si lors des années précédentes, ces recettes augmentaient significativement entre le vote du budget primitif et la clôture de l'exercice, il est peu probable, compte tenu des nécessaires économies devant être réalisées par l'État, que le même phénomène se reproduise en 2025.

- **Les impôts et taxes : des bases moins dynamiques avec le recul de l'inflation**

Les impôts et taxes représentent 53% des recettes de fonctionnement, **soit 19,6M€**.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2025 :

- Des taux de fiscalité inchangés ;
- Revalorisation des bases de 2,1% (+1,7% de revalorisation forfaitaire et +0,4% d'augmentation des bases nominales)
- Maintien du montant des attributions de compensation (AC) et ajustement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) : -8,5k€
- FPIC prévu au niveau de la garantie de sortie soit 100k€
- Droits de mutation au niveau des recettes perçues en 2024 (160k€)

▪ **Les dotations et participations : l'hypothèse d'une probable stabilité pour une commune comme Val-de-Reuil**

Les dotations et participations représentent 43% des recettes de fonctionnement, **soit 15,9M€.**

Selon nos prévisions, la situation par rapport à 2024 seraient les suivantes :

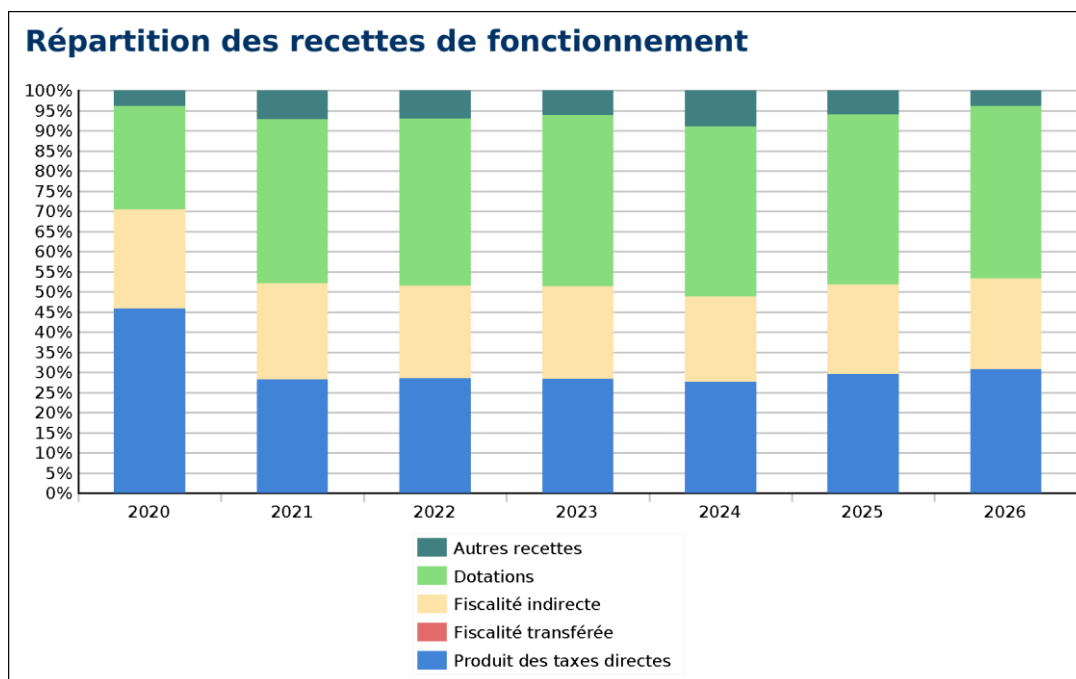
- Une évaluation prudente de la DGF en raison de la reprise de l'écrêtement de la part forfaitaires et de la revalorisation de la dotation de solidarité urbaine dont l'effet ne sera connu qu'en mars 2025
- Une évaluation prudente des recettes de la caisse d'allocations familiales au niveau des recettes perçues en 2023 (soit -300k€ par rapport aux prévisions 2024)
- Une revalorisation des compensations fiscales dans les mêmes proportions que les recettes fiscales (+2,1%)
- Une limitation des remboursements des emplois aidés par l'Etat au niveau des contrats en cours
- Une suppression des recettes de FCTVA (-60 k€)

▪ **Les autres produits de fonctionnement**

Les autres produits de fonctionnement représentent près de 4% des recettes de fonctionnement, **soit 1,4M€.**

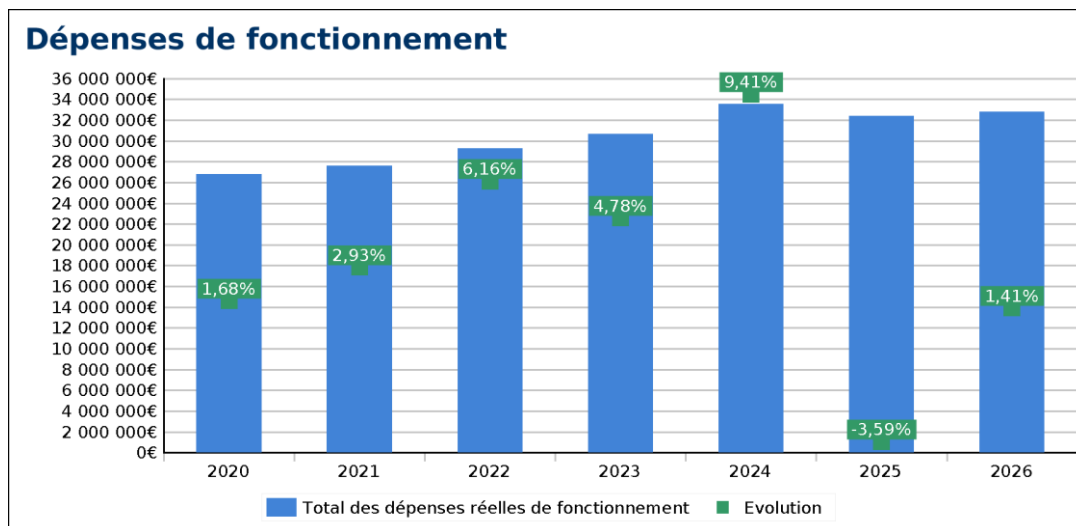
Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2025 :

- Des produits des services et du domaine au niveau 2024 mais qui pourraient tenir compte d'une compensation de l'inflation ;
- Un ajustement des remboursements assurantiels des charges du personnel malade ou absent au niveau de la moyenne des dernières années
- Une reconduction des produits financiers



- **Les dépenses réelles de fonctionnement : un effort de rigueur supplémentaire**

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	26 809 324	1,68 %	1 974
2021	27 593 796	2,93 %	2 031
2022	29 294 179	6,16 %	2 186
2023	30 694 001	4,78 %	2 260
2024	33 582 104	9,41 %	2 472
2025	32 377 562	-3,59 %	2 384
2026	32 833 821	1,41 %	2 417



- **Les charges à caractère général : l'impact de la très probable raréfaction des apports de l'État et des autres collectivités**

Les charges à caractère général représentent **34%** des dépenses de fonctionnement et sont projetées comme stables par rapport au BP 2024 mais en baisse de près de 9% par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024.

Cette diminution tient compte de la baisse du coût de l'énergie et du ralentissement de l'inflation, mais demande un effort important d'économie sur l'ensemble des actions de la Ville et le gel de certaines politiques.

Cette diminution imposée par nos partenaires justifierait notamment une réflexion sur les politiques auxquelles ils concouraient d'ordinaire comme les crédits des TAP pour l'année scolaire 2025-2026, les recettes relatives à la Cité de l'emploi, le financement des séjours d'été conditionné par le maintien de la subvention « colo apprenantes », une hausse limitée à 1,1% des moyens dévolus à la maintenance et à l'entretien du patrimoine communal. Les demandes de transport pour les activités scolaires seraient rationalisées.

- **Les charges de personnel : contenir l'évolution naturelle**

Les charges de personnel représentent près de **49%** des dépenses de fonctionnement, **soit 15,7M€**. Elles progresseraient de 3,6% par rapport au BP 2024, et seraient en diminution de 1% par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024.

Une partie de ces variations s'explique par un changement de règle comptable relative l'assurance du personnel dans les charges à caractère général (429k€).

Des efforts sont également prévus pour réduire l'impact de la hausse des cotisations patronales de la CNRACL, estimée à 196k€ :

- Report de certains recrutements ou non remplacement de départ (100k€)
- Diminution des heures supplémentaires (30k€)
- Réorganisation de l'accueil des centres de loisirs (70k€)

Au 1^{er} décembre 2024, la Ville comptabilisait **361.6 agents en ETP**, soit 8.58 ETP de plus qu'au 30 novembre 2023.

L'objectif d'optimisation de fonctionnement des services s'est poursuivi. Plusieurs modifications de l'organigramme sont de nouveau intervenues au cours de l'année 2024.

Il est à souligner :

- La création de nouveaux emplois au tableau des effectifs qui provient :
 - o D'une volonté de résorption de certaines situations de précarité (mise en stage, CDD de 3 ans) ;
 - o De la reprise en régie de l'entretien ménager des bâtiments administratifs (précédemment réalisé par un prestataire) et de besoins nouveaux liés aux projets de la Collectivité (ouverture de l'école Victor Hugo) ;
 - o De postes supplémentaires générateurs d'optimisation financière à terme et qui bénéficient d'un financement externe (énergéticien financé par l'ANRU, coordinateur Convention Territoriale Globale financé par la CAF de l'Eure)
 - o De la poursuite de la structuration des services (responsable restauration scolaire, journaliste, agents de police municipale),
 - o Le développement du recours à l'apprentissage malgré des subventions réduites : 7 apprentis dans les effectifs en 2024 (contre 6 en 2023, 5 en 2022 et 1 en 2021).

Chaque départ à la retraite ou absence aboutit à une évaluation, par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Services, de l'intérêt pour la Commune et au regard du service rendu à ses habitants de remplacer ou non l'agent partant ou absent.

Les équivalents temps plein ont évolué de la manière suivante sur la période 2014 – 2024 :

Année	A	B	C	Total
2014	21.9	31.5	288.8	342.2
2015	22.6	31	277.1	330.7
2016	20.6	31.2	284.5	336.3
2017	23.9	34.36	281.55	339.81
2018	26.9	34.2	274.3	335.4
2019	30.7	31.7	274.2	336.6
2020	31.45	31.8	281.23	344.48
2021	30.65	39.29	287.41	357.34
2022 **	32.95	57.6**	262.47**	353.01
2023*	33.93	56.2	262.88	353.02
2024*	38.23	57.1	269.27	364.6

*Au 30/11

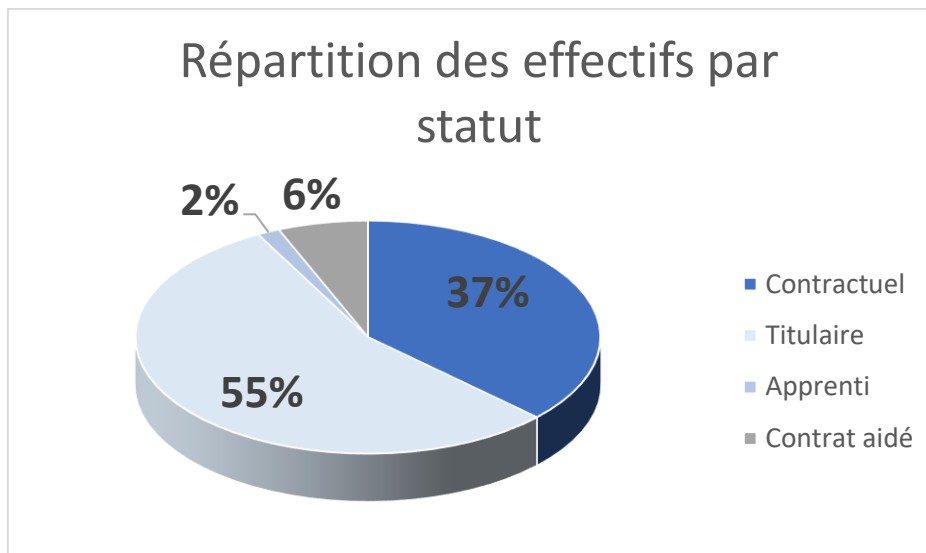
**Au 1^{er} janvier 2022, un reclassement des auxiliaires de puériculture est intervenu modifiant leur cadre d'emplois de catégorie C à B.

S'agissant des agents de catégorie A, 24,6 ETP sont occupés par des femmes contre 13,63 par des hommes.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a amené la collectivité à revoir l'organisation de son temps de travail et à supprimer les dispositions et congés spécifiques à la Commune. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le cycle de travail de référence est fixé à 39 heures par semaine avec l'attribution de 23 jours de compensation (R.T.T.). Des cycles particuliers ont été définis pour tenir compte des spécificités de certains métiers (policiers municipaux, ATSEM, etc) dans le Règlement du temps de Travail.

Le télétravail est une nouvelle modalité de travail proposée aux agents et mise en place depuis le 1^{er} septembre 2023, à raison de 1 jour maximum par semaine pour les activités qui le permettent. L'ensemble des règles relatives au télétravail est formalisé dans un accord, fruit d'un travail de concertation, pour maintenir la qualité de service public tout en adaptant notre organisation aux attentes des agents.

76.37 % des agents occupent un emploi à temps complet.



Année	Sexe	Temps Complet	Temps non complet	Temps partiel 80% demande agent	Total
2024	Féminin	197	50	17	264
	Masculin	107	26	2	135
	Total	304	76	19	399
2023	Féminin	186	49	19	254
	Masculin	104	23	2	129
	Total	290	72	21	383
2022	Féminin	191	48	14	253
	Masculin	110	18	0	128
	Total	301	66	14	381

La moyenne d'âge est de 45.04 ans (contre 44.4 en 2023). Les 55 ans et plus représentent 28.32 % des effectifs (contre 25.85 % en 2023). L'allongement de la durée de vie au travail oblige à accentuer la réflexion sur le maintien dans l'emploi et la formation tout au long de la vie.

La maîtrise de ce poste de dépense, tout en préservant l'emploi des agents et le service rendu aux administrés important de dépense, est une priorité.

▪ **Les autres charges de fonctionnement : maintien des subventions aux associations**

Les autres charges de fonctionnement représentent **14%** des dépenses de fonctionnement, **soit 4,6M€**.

Ces autres charges regroupent :

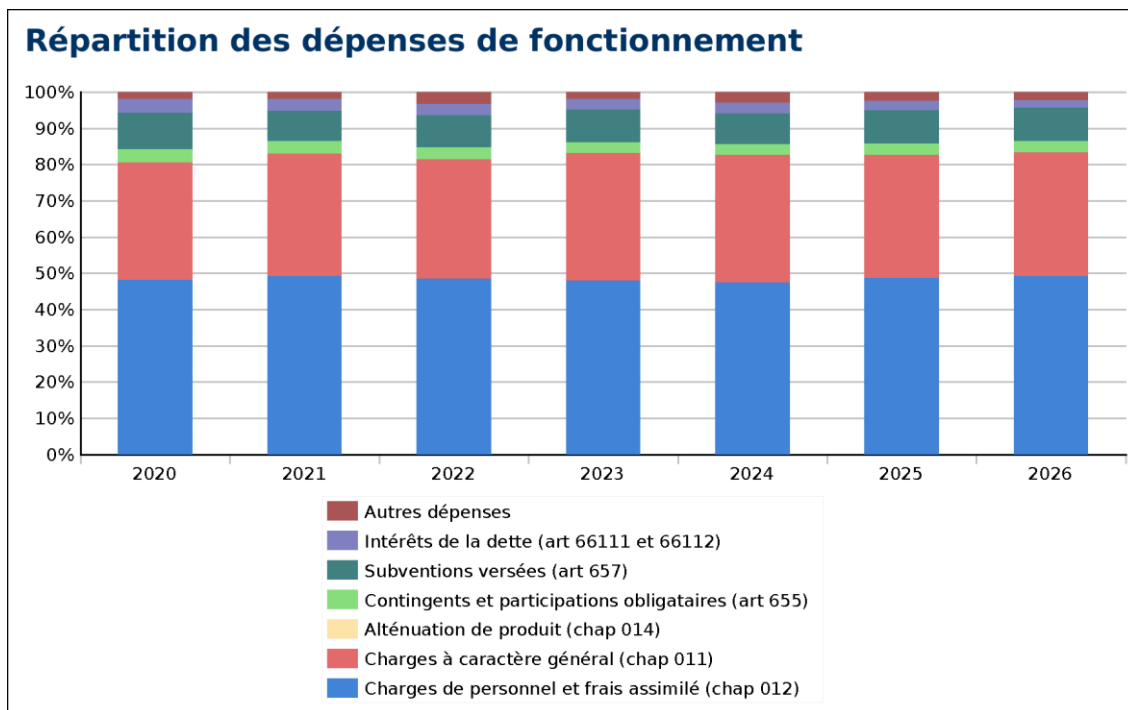
- Les contingents et participations obligatoires, notamment la contribution au SIEM (stable) et la contribution aux services d'incendie (+5%)
- La subvention au CCAS (+6%)
- Divers dépenses (licences des progiciel)
- Les subventions aux associations culturelles et aux associations sportives.

Pour mémoire, les principales subventions et participations versées :

Bénéficiaires	Montant
CCAS	1 791 307
SIEM	502 295
Théâtre de l'Arsenal	580 000
Pour faire briller les étoiles	90 000
VRAC	70 000
FCVR	60 000
La semaine des 4 jeudis	25 000
Entente Val-de-Reuil Louviers Handball	21 000
Beau geste	20 000
La factorie	20 000

▪ **Les charges financières**

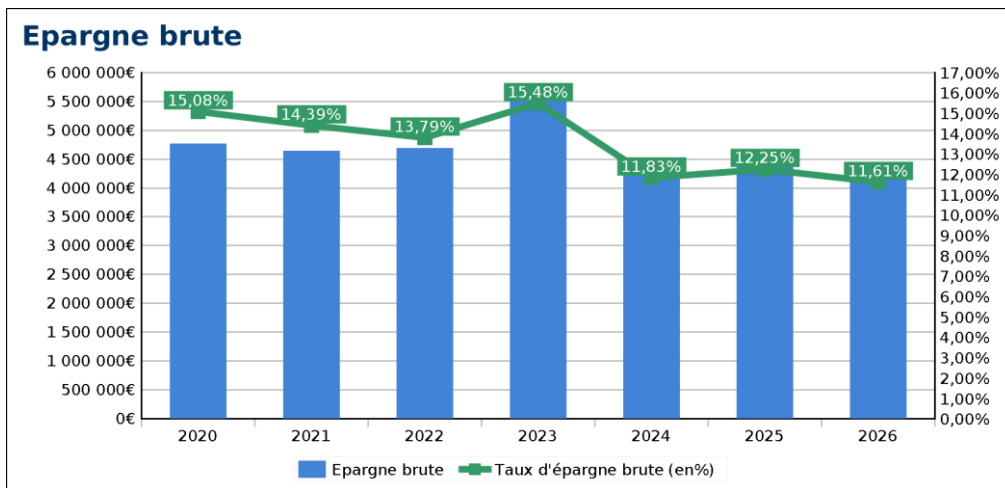
Les charges financières diminuent de plus de 8% en 2025 (962k€). Il s'agit des intérêts de la dette (ICNE compris) pour 854k€, des frais de ligne de trésorerie (70k€) et des intérêts du PPP (38k€).



• **Les épargnes et l'équilibre prévisionnels**

Selon les hypothèses du rapport d'orientation budgétaire, la section de fonctionnement permettrait de dégager une capacité de financement brute de **4,52 M€ en hausse par rapport à 2024**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	4 762 056	4 637 199	4 684 628	5 622 711	4 505 348	4 520 664	4 312 500
Taux d'épargne brute (en %)	15,08 %	14,39 %	13,79 %	15,48 %	11,83 %	12,25 %	11,61 %



Cette épargne brute permettra d'assurer le remboursement des annuités d'emprunt qui s'élèveront en 2025 à **4,5 millions d'euros**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	5 723 587	5 549 254	5 578 677	6 539 090	5 453 373	5 399 664	5 054 059
Epargne brute	4 762 056	4 637 199	4 684 628	5 622 711	4 505 348	4 520 664	4 312 500
Epargne nette	1 405 430	1 109 792	862 144	1 597 355	166 793	8 149	169 997

Les nombreuses incertitudes persistantes au moment d'établissement de ce rapport exigent prudence et rigueur. Il n'a ainsi pas été tenu compte des recettes prévisibles mais incertaines. Si elles se concrétisaient, elles viendraient consolider le niveau d'épargne nette qui est calculé à ce stade dans une hypothèse basse.

2-2 La section d'investissement

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans la trajectoire fixée en début de mandat de réaliser et d'assurer le financement du PNRU 2 tout en poursuivant des investissements permettant de maintenir le niveau d'équipement de la Commune.

La programmation des investissements 2025 prévoit la mobilisation de **6,2M€** pour la poursuite du PNRU 2 mais également de **5,4M€** pour financer d'autres dépenses d'équipement.

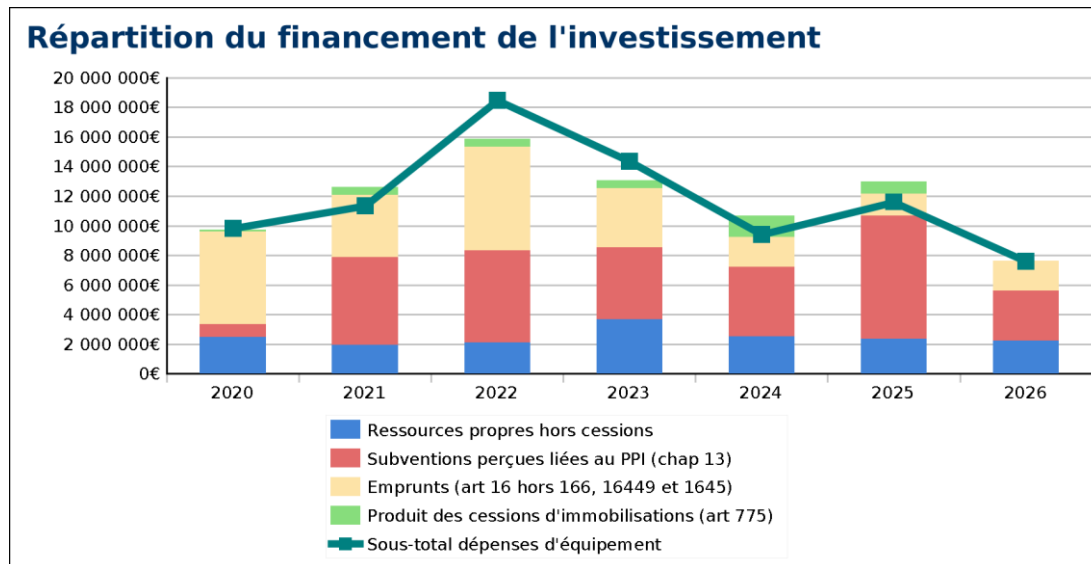
Le désendettement de la Ville se poursuit avec la mobilisation prévisionnelle, uniquement, d'un emprunt de 1,5M€ en 2025, après une année 2024, où le recours à l'emprunt a déjà été limitée (2M€).

- **Les recettes d'investissement :**

La programmation des investissements sera financée par :

- Un autofinancement prévisionnel de 4,52M€ ;
- Des dotations et fonds divers pour 2,35 M€ (FCTVA et Taxe d'aménagement) ;
- Des subventions d'investissement estimées à 7M€ ;
- Des cessions d'actif pour 820k€ ;
- Des emprunts nouveaux pour 1,5M€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette	1 405 430	1 109 792	862 144	1 597 355	166 793	8 149	169 997
FCTVA	987 808	775 156	1 150 259	1 901 797	2 133 622	2 188 803	1 860 000
Autres recettes	88 529	54 289	85 413	180 655	215 785	150 000	200 000
Produit de cessions	85 680	566 629	548 285	530 239	1 431 000	820 000	0
Ressources financières propres	2 567 447	2 505 866	2 646 101	4 210 047	3 947 200	3 166 952	2 229 997
Subventions perçues	858 602	5 954 778	6 226 067	4 848 948	4 725 620	8 325 534	3 390 000
Emprunts	6 290 000	4 172 000	7 000 000	4 017 200	2 000 000	1 500 000	2 000 000
Financement total	9 716 049	12 632 644	15 872 168	13 076 194	10 672 820	12 992 486	7 619 997



La capacité d'investissement de la Commune sur 2025 se situe donc à un niveau exceptionnel (13 millions d'euros contre une moyenne de 12,4 millions d'euros sur la période 2020-2024) avec un recours à l'emprunt très limité (1,5 millions d'euros contre une moyenne de 4,7 millions d'euros sur les exercices précédents).

- **Les dépenses d'investissement : l'objectif de l'amélioration du cadre de vie réaffirmé**

Les dépenses d'investissement sont estimées à **16,2 millions d'euros**.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 4,51 M€ (contre 4,34 M€ en 2024), quant aux dépenses d'équipements, elles s'élèveraient à 11,6 M€ (contre 9,4 M€ prévu en 2024).

▪ **Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) :**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PPI	9 811 113	13 412 121	6 375 618	4 021 013	9 400 000	11 606 640	7 600 000	62 226 505

Détails des opérations projetées

Description du projet	2024 (provisoire)	2025	2026	TOTAL
Groupe scolaire Victor Hugo	2 831 079	798 660	-	3 629 739
Complexe sportif Léo Lagrange	148 500	100 059	-	248 559
Aménagement de la promenade des Tilleul, de la place aux jeunes et de la place du Pas du Coq	441 816	1 076 129	1 399 159	2 917 104
Rénovation des espaces publics de la dalle	728 554	180 530	-	909 084
Voiries structurantes (Chaussée de Léry, du Parc, route de Louviers, des Sablons)	1 346 447	3 200 000	3 300 000	7 846 447
Création de la percée Musarde et aménagement du jardin de la grosses-borne	5 100	14 900	827 337	847 337
ANRU +	43 200	-	-	43 200
TOTAL PNRU	5 544 696	5 370 278	5 526 496	16 441 470
PPP éclairage public	835 310	859 000	185 752	1 880 062
Renouvellement équipement piscine	81 600	83 000	83 880	248 480
Acompagnement à la transition écologique	457 991	359 379	310 000	1 127 370
Aménagement du cadre de vie et des espaces publics	1 274 112	2 173 753	720 000	4 167 865
Réhabilitation des bâtiments scolaires	414 470	687 362	350 000	1 451 832
Divers travaux et équipements	792 000	2 073 868	423 872	3 289 740
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 400 179	11 606 640	7 600 000	28 606 819

- Aménagement du cadre de vie et des espaces publics : travaux de voiries hors PNRU (650 k€), création d'une aire de jeux dans le quartier des Noés (150k€), matériels de vidéo-vigilance (50k€), acquisition d'une balayeuse (190k€) et d'un bus (80k€) ...
- Divers travaux et équipements : rénovation de la piscine municipale (412 k€), création d'un nouveau terrain de football (450 k€), matériels informatiques (265k€), équipements sportifs pour 192€ (dont 60k€ pour le praticable du Gymnix), rénovation du centre de loisirs l'Eléphant (133k€), travaux d'économie d'énergie pour 65k€, matériels de restauration (30k€) et équipements petite enfance pour (21k€)

▪ **Les engagements pluriannuels au 31/12/2024 :**

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)	Montant des Crédits de Paiements (CP)			
				Réalisations antérieures (avant 2024)	CP ouverts au titre l'exercice 2024	2025	2026
2011	10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05	10 232 790,20	835 310,00	859 000,00	185 751,85
2017	10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMM	696 000,00	402 294,69	81 600,00	83 000,00	83 880,00
2018	10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)	16 400 000,00	12 770 260,97	2 831 079,00	798 660,03	
2018	10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 986 397,00	10 737 837,90	148 500,00	100 059,10	
2019	10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00	3 112 443,00	728 554,00	180 530,00	
2019	10025	PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	7 125 255,00	4 208 150,77	441 816,00	1 076 129,00	1 399 159,23
2022	10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	1 467 180,00	-	5 100,00	14 900,00	827 337,00
2022	10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	1 491 986,00	8 202,00	21 012,00	731 000,00	731 772,00
2023	10040	VOIRIES STRUCTURANTES	9 967 180,00	394 019,72	1 346 447,00	3 200 000,00	3 300 000,00
2023	10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 005 000,00	1 953,60	733 454,00	334 592,40	

Il convient de relever la volonté de la majorité municipale de ne pas prendre d'engagement pluriannuel d'investissement au-delà de la fin du mandat.

3 – L'ANALYSE DE LA DETTE

3-1 L'encours de la dette

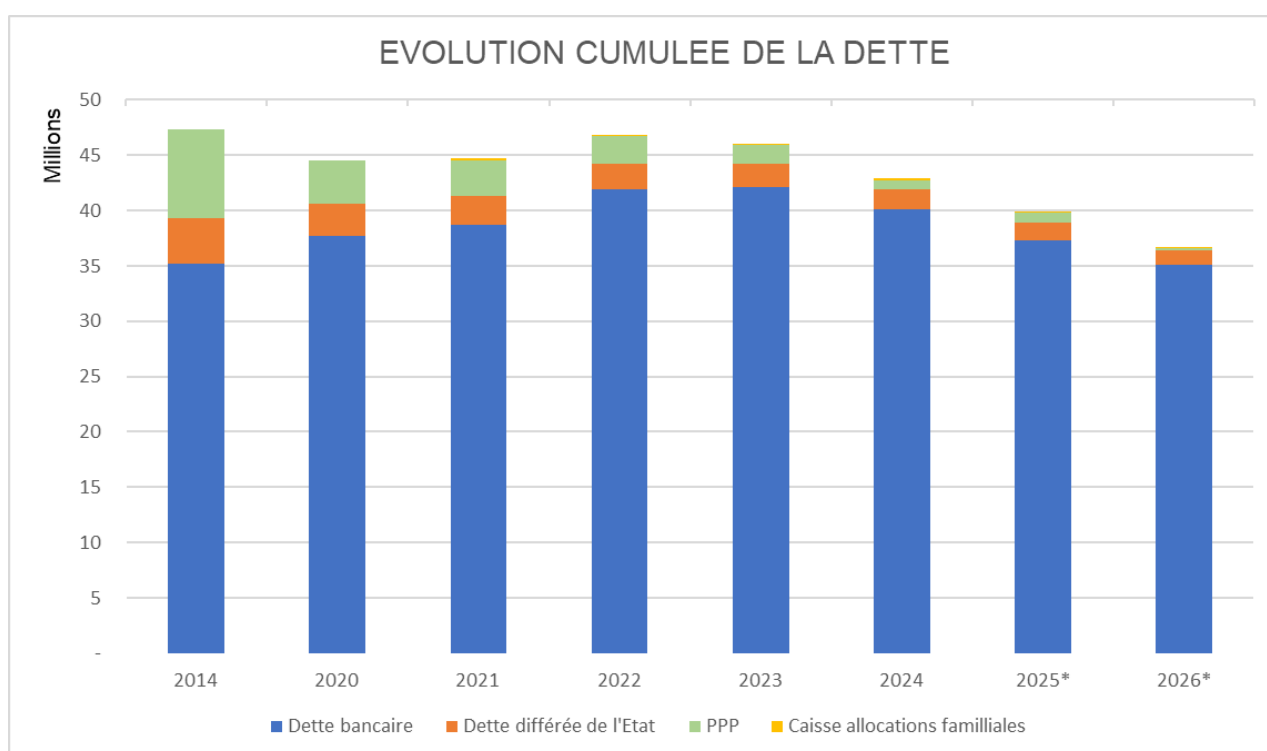
- **La dette consolidée : l'objectif de désendettement atteint**

L'encours de la dette consolidée (dette propre, dette de l'Établissement Public de la Ville Nouvelle transférée, Bail Emphytéotique du Centre Technique Municipal, Partenariat Public/Privé sur l'éclairage public) passera de **53 millions d'euros en 2014 à 39,9 millions d'euros fin 2025, soit le niveau le plus bas des 30 dernières années.**

Tout en souscrivant de nouveaux emprunts notamment nécessaires à la réalisation du PNRU 2 en 2025 et 2026, la Ville pourrait **réduire sa dette de plus de 10 % pendant la durée du mandat (2020-2025)** et de plus de 16 % en cumulant les efforts déjà consentis lors du précédent mandat (2014-2025).

Capital Restant Dû cumulé 31/12	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*
Dette bancaire	35 205 683	37 729 018	38 718 782	41 894 298	42 152 034	40 079 577	37 333 021	35 090 374
Dette différée de l'Etat	4 094 945	2 851 160	2 602 403	2 353 646	2 104 889	1 856 132	1 607 375	1 358 618
PPP	8 055 244	3 967 070	3 219 070	2 448 577	1 656 276	835 310	859 000	185 752
Caisse allocations familiales	-	-	172 000	154 800	137 600	120 400	103 200	86 000
TOTAL DETTE	47 355 872	44 547 248	44 712 255	46 851 321	46 050 799	42 891 419	39 902 596	36 720 743

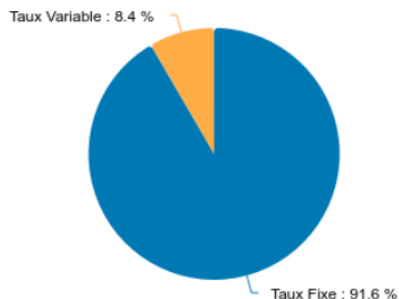
*Données provisoires



- **La dette auprès des établissements bancaires :**

L'encours de dette s'élèvera à **40 079 577,41 €** au 31 décembre 2024.

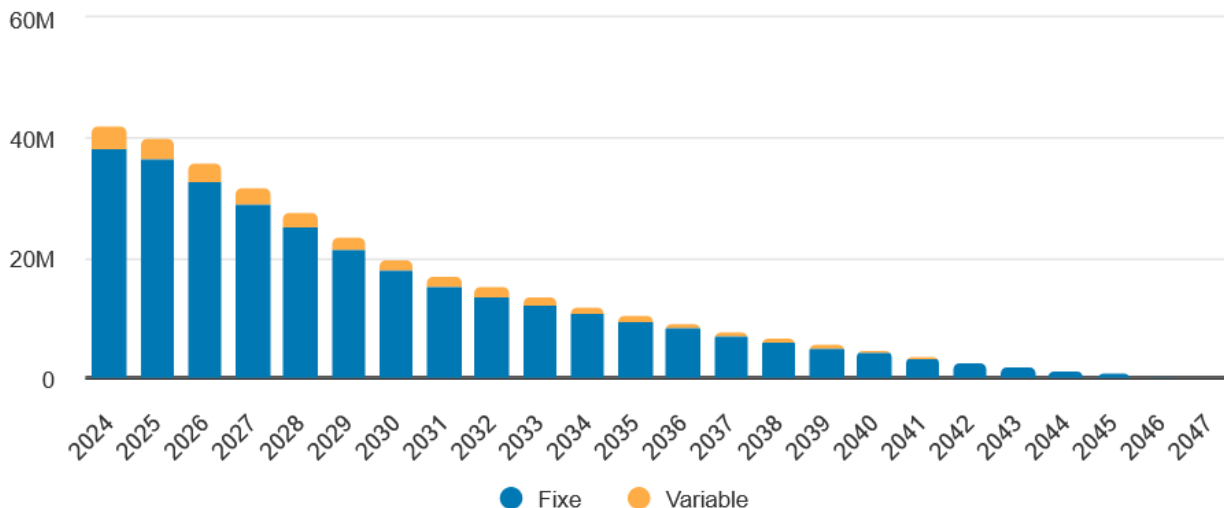
Le portefeuille est composé de 29 lignes d'emprunts, 21 à taux fixes et 8 à taux variables (représentant 8% de la dette bancaire de la Commune). Il est à noter que l'ensemble de l'encours est classé 1-A selon la charte Gissler, soit les plus sécurisés.



	Fixes	Variables	Total
Encours	36 716 027,90	3 363 549,51	40 079 577,41
%	91,61%	8,39%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 9 mois	6 ans, 8 mois	6 ans, 9 mois
Duration	6 ans, 5 mois	6 ans	6 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	21	8	29
Taux actuariel	2,19%	3,33%	2,29%
Taux actuariel après couverture	2,19%	3,33%	2,29%

Au 31 décembre 2024, le profil d'extinction de l'encours de dette est le suivant :

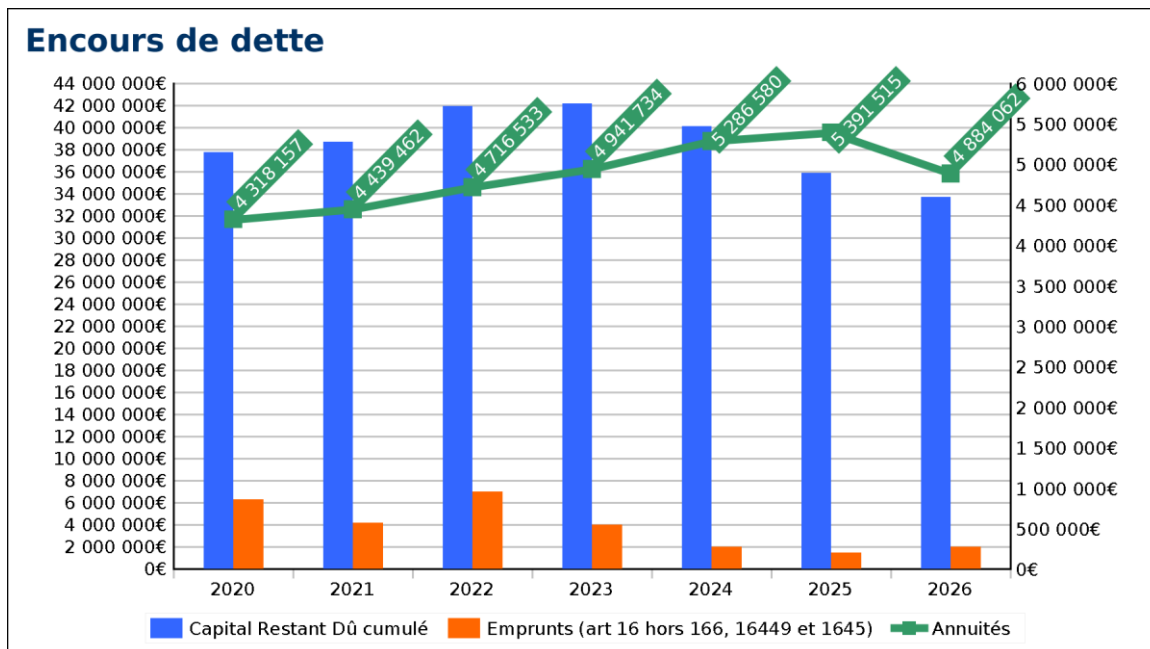
Extinction de l'encours



■ L'évolution de l'encours de dette

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	37 729 018	8,43 %	6 290 000
2021	38 716 782	2,62 %	4 172 000
2022	41 894 298	8,21 %	7 000 000
2023	42 152 034	0,62 %	4 017 200
2024	40 079 577	-4,92 %	2 000 000
2025	35 858 021	-10,53 %	1 500 000
2026	33 715 374	-5,98 %	2 000 000

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

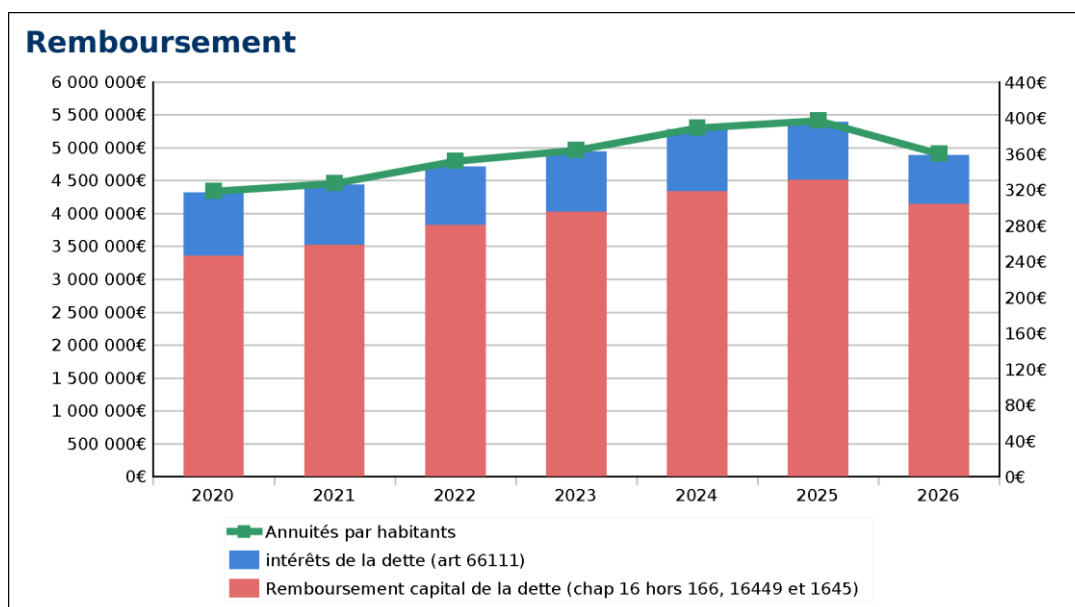


▪ **L'évolution de l'annuité de la dette**

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	4 318 157	4 439 462	4 716 533	4 659 047	4 869 361	5 063 196	5 054 695
Evolution n-1 (en %)	1,13 %	2,81 %	6,24 %	-1,22 %	4,51 %	3,98 %	-0,17 %
Capital en euro	3 356 626	3 527 407	3 822 484	3 766 208	3 987 768	4 151 802	4 145 536
Intérêts en euro	961 531	912 055	894 049	892 839	881 593	911 394	909 159

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

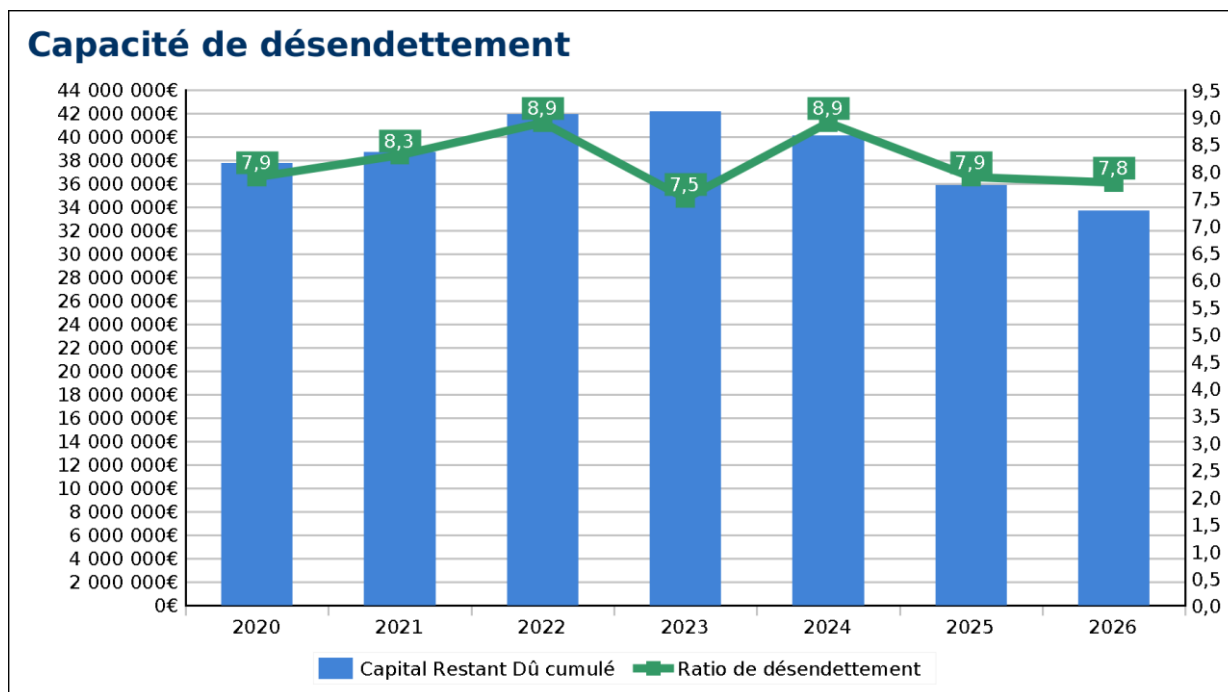


3-2 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	7,9 ans	8,3 ans	8,9 ans	7,5 ans	8,9 ans	7,9 ans	7,8 ans



4 – ANNEXES

4-1 Ratios : comparatif

Ratios au 31/12/2023	Val-de-Reuil	Evreux	Louviers	Vernon
Nombre d'habitants	12 988	48 096	19 022	24 678
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 460	1 632	1 339	1 146
Produit des impositions directes / population	809	736	627	613
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 819	1 781	1 465	1 279
Dépenses d'équipement / population	1 359	214	360	519
Encours de la dette / population	3 419	1 727	1 772	1 690
Dotation globale de fonctionnement / population	409	857	184	340
Dépenses de personnel en % des charges de la CAF	47,72%	61,44%	60,38%	45,53%
En cours de la dette en % des produits CAF	124,11%	97,67%	124,04%	132,26%

Capacité d'autofinancement = CAF

Sources : <https://www.impots.gouv.fr>

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°04

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DU BP 2025

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril et le 30 avril de l'année du renouvellement du conseil municipal, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau de l'opération puisque la section d'investissement est votée par opération. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section votées au budget N°124, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif (BP) et aux

budgets supplémentaires (BS) mais également celles inscrites dans les décisions modificatives (DM).

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

Dès lors, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2024 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 qui seraient justifiées par la continuité du service public.

Le tableau ci-dessous indique le montant des crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérantes pour 2025 :

Opération	Libellé Opération	Crédits votés (a)	Restes à réaliser (b)	Crédits pouvant être ouverts (c) = (a) - (b) x 25%
10026	Travaux CL éléphant	23 039,55	18 039,55	1 250,00
10028	Amélioration du cadre de vie	1 389 332,34	555 556,34	208 444,00
10033	Equipements sportifs	466 527,82	27 697,02	109 707,70
10035	Equipements autres bâtiments communaux	894 559,06	115 937,00	194 655,52
10042	Amélioration des bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance	414 470,20	20 340,20	98 532,50
10043	Accompagnement à la transition écologique	957 991,00	185 195,80	193 198,80
TOTAL		4 145 919,97	922 765,91	805 788,52

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de **710 750€**, dont la réparation est détaillée en annexe de la présente délibération.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans des autorisations de programmes votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut engager, liquider et mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2025.

Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)	Montant des Crédits de Paiements (CP) 2025
DEPENSES		87 691 513,44	7 377 870,53
10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05	859 000,00
10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMM	696 000,00	83 000,00
10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)	16 400 000,00	798 660,03
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 986 397,00	100 059,10
10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00	180 530,00
10025	PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	7 125 255,00	1 076 129,00
10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	1 467 180,00	14 900,00
10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	1 491 986,00	731 000,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES	9 967 180,00	3 200 000,00
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 005 000,00	334 592,40

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 ;
- **Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 710 750€ tel que détaillé en annexe de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Opération	Libellé de l'opération	Article	Désignations	Montant
10026	Travaux CL Elephant	2031	Frais d'études	1 250,00
10028	Amélioration du cadre de vie	2315	Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00
10033	Equipements sportifs	2313	Constructions	109 000,00
10035	Equipements autres bâtiments communaux	2031	Frais d'études	15 000,00
		2181	Install. générales, agencements et aménagements divers	25 000,00
		21838	Autre matériel informatique	100 000,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	23 000,00
		2188	Autres immobilisations	23 000,00
10042	Amélioration des bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance	21831	Matériel informatique scolaire	15 000,00
		21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00
		21351	Bâtiments publics	63 000,00
10043	Accompagnement à la transition écologique	2031	Frais d'études	40 000,00
		2188	Autres immobilisations	12 500,00
		2313	Constructions	64 000,00
			TOTAL	710 750,00

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°05

MODIFICATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL » POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2024

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

Suite à la délibération n°07 adoptée lors de la séance du 18 novembre 2024, prévoyant une subvention de 14 500 € au bénéfice de l'ASCOVAL pour l'organisation du marché de Noël, nous souhaitons soumettre une modification de cette subvention.

Le budget prévisionnel de cette manifestation a été établi précisément à 41 000 €. La Ville prend en charge **plusieurs dépenses majeures**, notamment :

- La location des chalets et des tentes,
- L'installation du grand sapin,
- Les frais de sécurité et de gardiennage,
- Les coûts de communication et d'électrification.

À cela s'ajoute un **appui logistique et humain conséquent** de la part des services municipaux.

Approuvé et transmis en préfecture
027-211707012-20241214-D-24-12-05-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Compte tenu de cette aide déjà substantielle, l'ASCOVAL, avec l'appui des services de la Ville, a sollicité la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour qu'elle mobilise sa **contribution au niveau maximal**. Ainsi, une demande de subvention de **22 000 €** a été adressée, contre 16 000 € initialement.

La contribution directe de la Ville peut ainsi être ramenée de 14 500 à 8 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le montant définitif de la subvention octroyée à l'association des commerçants en conséquence.

Mme Sandra Ternisien, membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention au bénéfice de l'ASCOVAL à 8 500 € pour l'organisation du marché de Noël 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION

07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 26

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°06

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC LABELLISATION QUALITÉ « PLAN MERCREDI » DES ACCUEILS DE LOISIRS

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

Dès 2013, parmi les premières communes, la Ville de Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes éducatifs dans le 1^{er} degré en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale :

- Une semaine d'école de 4,5 jours (avec 24 heures d'enseignement primaire) ;
- Une approche globale de la journée de l'enfant sur ses 3 temps : Familiaux - Scolaires - Péri/Extrascolaires (temps de loisirs récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels... passés en dehors de la famille et de l'école) ;
- Un dialogue et une co-construction entre tous les acteurs (parents, enseignants, intervenants associatifs...), où l'école soit un véritable lieu de vie et d'éducation.

Académie de l'Eure
027-212707012-20241214-D-24-12-06-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception en lecture : 17/12/2024

Depuis la rentrée de septembre 2024, les temps d'ateliers périscolaires (TAP), sont déployés sur une demi-journée. Ils sont organisés sous la responsabilité des équipes pédagogiques d'ALSH dans les 7 groupes scolaires et périscolaires.

Ce dispositif est formalisé depuis 2013, dans le Projet Educatif du Territoire (PEdT), contractualisé par la Ville avec l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure. Les partenaires institutionnels ont ensuite validé le renouvellement de cette convention pour la période 2022- 2024.

Ce PEdT mobilise les ressources du territoire et prend en compte toutes les actions et projets d'activités éducatives menés envers les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur l'ensemble des temps de la journée, de la semaine et des périodes de l'année.

Les objectifs poursuivis par ce nouveau PEdT sont :

- Proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent ;
- Faciliter la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des élèves ;
- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant ;
- Permettre aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles, artistiques, ... d'y accéder plus facilement.

Compte tenu de l'arrivée à échéance de notre projet éducatif territorial le 31 août dernier et considérant l'intérêt de la labellisation incluant notamment des activités périscolaires respectant la charte qualité du « Plan mercredi » en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré**
À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le nouveau PEdT pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2024

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-06-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception en préfecture : 17/12/2024

Marc-Antoine Jamet



Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEdT)

Ville de Val-de-Reuil

5^e convention triennale

**Nouvelle période contractuelle
du 01/09/2024 au 31/08/2027**

Dossier suivi par la Direction Enfance Jeunesse Emploi de la Ville de Val-de-Reuil en collaboration avec les services de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la Circonscription et des autres services de la commune (CCAS, Service des Affaires Scolaires, Service Missions Prospectives et Transverses)

SOMMAIRE

PREAMBULE.....page 3-6

REMERCIEMENTS
PRESENTATION GENERALE
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
PORTEUR DU PROJET, REFERENTS ET PRINCIPAUX ACTEURS

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRITOIRE.....page 7 -11

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE
ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS
DES AMBITIONS RENOUVELEES

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS PARTAGÉS DU PEDT.....page 16-19

OBJECTIFS STRATEGIQUES
ARTICULATION ET MISE EN COHÉRENCE DES DISPOSITIFS ET PROJETS
SOCLE COMMUN AUTOUR DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES
OBJECTIFS DU PROJET COMMUN

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIFS ET PROJETS.....page 16-24

TEMPS D'ATELIERS PERISCOLAIRES (TAP)
CLASSES SPECIFIQUES
PLAN MERCREDI
POLITIQUE JEUNESSE

CONCLUSION.....page 25

ANNEXES :

ANNEXE N°1 : EQUIPE ANIMATION
ANNEXE N°2 : REPARTITION EQUIPES ATSEM
ANNEXE N° 3 : AGENTS SERVICES MUNICIPAUX
ANNEXE N°4 : INTERVENANTS TAP
ANNEXE N°5 : ENSEIGNANTS EDUCATION NATIONALE

PREAMBULE

REMERCIEMENTS

La Ville de Val-de-Reuil tient à remercier tous les partenaires pour leur participation active aux actions éducatives, pour la qualité de leurs interventions et pour leurs soutiens précieux apportés aux projets mis en œuvre sur le territoire. Il est essentiel de poursuivre le travail coopératif et de créer de nouveaux partenariats avec tous les acteurs souhaitant s'investir dans ce projet éducatif territorial (PEdT) qui reste évolutif.

PRESENTATION GENERALE

Le projet éducatif territorial (PEdT) de Val-de-Reuil formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**.

Tous les temps de la journée ou de la semaine et toutes les périodes de l'année sont concernés par ce PEDT. Celui-ci prend en effet en compte **toutes les actions et projets d'activités éducatives menés, en direction des enfants et des jeunes (0 à 25 ans), sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires**, afin d'assurer leur **complémentarité** tout au long de l'année et la **cohérence entre les dispositifs** mis en œuvre sur le territoire.

Ce projet relève, à l'initiative de la ville de Val-de-Reuil, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Depuis la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est mise en place dans les écoles primaires rolivaloises dès la rentrée 2013, cette démarche doit continuer de favoriser la mise en cohérence de l'offre d'activités de qualité dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. Elle repose donc toujours sur une **ambition éducative volontaire et partagée** visant à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin notamment de :

- proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent ;
- faciliter la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des élèves ;
- favoriser l'épanouissement de chaque enfant ;
- permettre aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles, artistiques,... d'y accéder plus facilement.

Le pilotage partenarial du projet doit permettre d'assurer la nécessaire articulation entre toutes les actions menées sur le territoire par les partenaires et entre tous les dispositifs de contractualisation existants. Il est assuré par la Cité Educative, pour viser une plus grande cohérence éducative.

Il convient de formaliser l'engagement de l'ensemble des acteurs qui doivent s'approprier ce projet et le faire vivre grâce à leurs compétences ou spécialités dans les différents domaines (enseignement, animation socio-éducative, sportif, artistique, culturel ...).

Ce PEDT assure une stabilité des projets mis en œuvre qui seront évalués régulièrement pour les adapter autant que nécessaire. Il doit rester évolutif pour permettre aux dispositifs de s'ajuster dans le temps et de pouvoir poursuivre voire lancer des expérimentations.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le présent document est établi entre les organisations et représentants suivants :

- **La Ville** représentée par **le Maire de Val-de-Reuil**
- **La préfecture du département** représentée par **le Préfet de l'Eure**
- **La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)** représentée par **la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN)** de l'Eure, déléguée du recteur
- **La branche Famille de la sécurité sociale** représentée dans le département par **le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** de l'Eure

Dès validation de ce projet par les partenaires institutionnels, un projet de délibération sera présenté au Conseil municipal pour autoriser le Maire de Val-de-Reuil à signer cette convention pour une **durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2024,**

PORTEUR DU PROJET :

Collectivité territoriale / **Commune de Val-de-Reuil** Adresse : Mairie de Val-de-Reuil - 70, rue Grande 27100 VAL-DE-REUIL Adresse postale : BP 604 – 27100 VAL-DE-REUIL Cedex
Tél. standard : 02 32 09 51 51 / E-mail : mairie@valdereuil.fr / Site web : www.valdereuil.fr

Représentant légal : **M. Marc-Antoine JAMET**, Maire

REFERENTS ET PRINCIPAUX ACTEURS DU PEDT

Elue référente : **Mme Catherine DUVALLET**, 1^{ère} adjointe au Maire de chargée de l'Education et de la Jeunesse.

Nom du correspondant principal / agent territorial référent : **Mme Pauline BONET**

Fonction : Responsable du Service Enfance :

Téléphone : 02.32.09.51.79 - 06.68.24.42.01 / E-mail : pbonet@valdereuil.fr

Autres correspondants pour la Ville de Val-de-Reuil

M. Julien TRISTANT, Directeur Général des Services jtristant@valdereuil.fr

Mme Sophie ECHARD-GOUBERT, DGA, Responsable Missions Prospectives et Transverses

☎06.62.40.91.19 / sechard-goubert@valdereuil.fr

M., , Coordinateur de la Cité Educative

☎06. / @valdereuil.fr

M. Allal ELOUERDIGHI-CLEMENT, Directeur Enfance Jeunesse

☎06 65 62 15 52 / aelouerd@valdereuil.fr

Mme Béatrice DAMPIED, Coordinatrice Enfance

☎ 06.69.59.43.08/bdampied@valdereuil.fr

M. Mohamed LAFTOUHI, Coordinateur du TAP

☎ 06.69.59.48.83/ mraftouhi@valdereuil.fr

Mme Marjorie TABUTEAU, Responsable Service Jeunesse

☎ 06.69.59.48.83/ mlejoille@valdereuil.fr

M Gabriel ROZMAN, Directeur des affaires scolaires

☎ 02.32.09.51.41 / grozmanvaldereuil.fr

M Sow Djibirou, Coordinateur du Programme de Réussite Éducative / CCAS de Val-de-Reuil ☎

02.32.09.51.41 / dsow@valdereuil.fr

Mme Agnès GALLE-TESSONNEAU, Directrice du service Petite enfance

☎ 02.32.09.36.75 / 06.88.09.59.68 / agalle-tessoneau@valdereuil.fr

INTRODUCTION

Le PEDT un projet social et éducatif

PUBLIC DIRECTEMENT CONCERNÉ PAR LE PEDT

➤ ENFANTS ET JEUNES DE 0 A 25 ANS

Quelques chiffres...

Plus de 2.000 enfants fréquentent les 7 groupes scolaires, tous composés d'une école maternelle, d'une école élémentaire.

Environ 1.000 Rolivalois fréquentent les collèges. (Alphonse Allais, Montaigne, Hyacinthe Langlois, Le Hamelet).

700 élèves sont au lycée Marc Bloch

2.200 apprentis et stagiaires sont formés chaque année, au CAP, Bac Pro et Brevet de maîtrise au CFAIE.

180 jeunes à l'EPIDE

500 enfants en moyenne sont accueillis régulièrement dans les 9 centres de loisirs durant l'année.

De très nombreux enfants ou jeunes fréquentent les établissements ou culturels comme le Conservatoire intercommunal de musique et de danse (plus de 500 adhérents au total) ou encore la médiathèque (plus de 3.600 personnes inscrites).

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TERRITOIRE



Présentation de la Ville :

Val-de-Reuil est la plus jeune ville de France, créée en 1975. La cité rolivaloise, quatrième ville de l'Eure d'un point de vue démographique, est devenue par son rayonnement économique, culturel et sportif, l'un des principaux moteurs du département. Elle appartient à la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Elle compte près de 13 000 habitants issus de 70 nationalités. **7.003 habitants** (données QPV 2018, les données 2024 ne sont pas encore connues), soit plus de 50% de la population, vivent au sein du QPV qui a la particularité d'être situé au centre de la ville et ainsi de constituer le centre de la ville. Le périmètre du QPV a été agrandi par décret du 28 décembre 2023.

Engagée dans son 3^{ème} plan de rénovation urbaine, la ville au travers du NPNRU d'intérêt national poursuit son engagement visant à davantage de mixité urbaine, sociale et scolaire.

Autour du centre-ville où se concentre l'essentiel des logements collectifs, les quartiers résidentiels périphériques accueillent des rolivalois en maison individuelle. Les espaces verts et la végétation sont omniprésents.

Située à proximité de l'A13 et de la D6015, elle est dotée de la gare d'agglomération desservant la ligne Paris-Rouen-Le Havre. Elle est traversée par le Bus à Haut Niveau de Service reliant via les parcs d'activité des 2 principales villes de l'agglomération. D'autres lignes de bus la desservent. Aussi la ville est facilement accessible.

Val-de-Reuil accueille sur son territoire des grands noms de l'industrie pharmaceutique : Janssen Cilag, Valdepharm, Aptar, Sanofi Pasteur. Cette présence historique a favorisé la venue d'acteurs de la logistique (Pharmalog), des télécommunications, des fournisseurs aux domaines variés et du « Bassin des carènes », appelé désormais DGA TH dédié aux recherches de pointe dans le domaine militaire.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est conséquente à Val-de-Reuil. La municipalité a fait le choix de conserver la gestion de l'ensemble des compétences territoriales qu'elle avait la capacité juridique d'exercer (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sport...).

Structures petite enfance :

- Crèche collective Le Pivollet (60 berceaux),
- Crèche multi-accueil Les Noés avec son unité diététique infantile-cuisine (30 berceaux),
- Crèche familiale La Ribambelle (30 berceaux),
- Crèche interentreprise « Casibulle » gérée par l'agglomération Seine-Eure
- La Maison de l'enfance Le Wagon avec le Relais Petite enfance et le Lieu d'accueil enfants parents La Parent'aise

Équipements sportifs :

- 1 halle d'athlétisme,
- 2 terrains de foot dont 1 synthétique,**
- 4 espaces ludiques et sportifs,
- 1 complexe gymnique,
- 1 complexe tennis squash,
- 1 complexe sportif (1 dojo, 1 salle de basket, 1 salle de combat)
- 2 gymnases,
- 1 dojo,
- 1 piscine.

Autres établissements destinés aux jeunes :

- Le CFAie accueille chaque année 1.700 apprentis et stagiaires formés du CAP au Bac Pro
- Le Centre EPIDE possède une capacité d'accueil de 200 jeunes volontaires
- Un foyer des jeunes travailleurs (portage communal) accueille plus de 30 jeunes en situation précaire.



Équipements culturels :

- 1 conservatoire de musique et de danse (plus de 600 élèves),
- 1 médiathèque,
- 1 cinéma qui compte deux salles,
- 1 théâtre de l'Arsenal (**d'**une capacité de près de 600 places assises)
- 1 maison de la poésie, la Factorie
- 1 dancing accueillant de façon permanente la compagnie nationale « beau geste »**

Établissements scolaires :

-7 Groupes scolaires (GS) :

- 3** GS classés en REP+ : école primaire Jean Moulin, école primaire Les Cerfs-volants, école maternelle et élémentaire Coluche
- 3** GS classés en REP : école primaire Les Dominos, écoles maternelle et élémentaire Le Pivollet, école maternelle et élémentaire Louise Michel
- 1** GS hors REP : école maternelle et élémentaire Léon Blum

-850 collégiens rolivalois sont répartis dans les 3 collèges de secteur : Alphonse Allais (avec SEGPA) situé à Val-de-Reuil, classé en REP+, Michel de Montaigne au Vaudreuil et Hyacinthe Langlois à Pont de l'Arche (depuis la fermeture du collège Pierre Mendès-France en 2018)

-300 rolivalois sont admis chaque année au lycée Marc Bloch

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PARTAGE

- Un territoire accueillant une populations jeune et familiale avec une majorité de moins de 30 ans et de familles monoparentales
- Un territoire en Réseau d'Education Prioritaire (REP+)
- Une zone économique créatrice de richesses
- Un QPV situé en germe de ville (7300 habitants) dont entre 31% et 44.7% de jeunes entre 16-25 ans sans formation et sans emploi
- Des ressources précaires dues à des situations fragiles face à l'emploi
- Un parc de logements en majorité individuel en périphérie de la ville
- Un parc locatif social particulièrement important (63%)

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE

Jeunesse et diversité culturelle

Val-de-Reuil est la plus jeune commune de l'hexagone. Les 0-17 ans représentent un tiers de la population totale (33,2%) contre 24,4% dans l'Eure ; 23,2% en Haute-Normandie et 23,2% en France.

L'indice de jeunesse est de 6,5 ce qui signifie que les moins de 20 ans sont 6,5 fois plus nombreux que les plus de 60 ans. Ces constats impliquent de favoriser une politique en faveur de la jeunesse.

La population rolivaloise se caractérise ainsi par sa jeunesse (40% de la population a moins de 20 ans, 5% a plus de 60 ans) et par sa diversité culturelle (51 nationalités s'y retrouvent, venues principalement d'Europe, du Maghreb, de Turquie, d'Afrique Noire et d'Asie).

Une population en situation de fragilité socio-économique et éducation prioritaire

ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

LA QUALITÉ DE VIE SUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

- Un environnement favorable : un poumon vert avec forêt, lacs, cours d'eau,
- Un dynamisme économique
- Une ville multimodale
- De nombreux équipements structurants (culture, sport, loisirs,...)
- Un fort développement social et urbain avec le NPNRU2

Les domaines ou secteurs d'actions prioritaires

Ce diagnostic nous permet de souligner **les domaines ou secteurs d'actions prioritaires** suivants :

- L'éducation (qui reste un enjeu majeur pour l'insertion sociale des publics en difficulté sur le territoire)
- L'égalité des chances
- La jeunesse
- Accès à la culture
- Le renouvellement urbain, le logement
- Le développement durable

Des ambitions renouvelées :

- Articuler le projet éducatif territorial (PEdT) avec tous les dispositifs existants afin de répondre aux objectifs éducatifs
- Garantir la cohérence et la complémentarité entre les projets des organisations pour une plus grande continuité éducative et un meilleur avenir pour nos jeunes
- Rechercher la meilleure adéquation entre l'offre existante et la demande
- Accéder à une connaissance partagée des besoins des jeunes et de leurs familles
- Assurer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap
- Viser un plus grand investissement des familles dans le parcours éducatif de leur enfant
- Assurer une diffusion satisfaisante de l'information pour une meilleure connaissance et lisibilité de l'offre locale éducative et de services
- Continuer d'offrir la possibilité pour les enfants d'agir sur leur environnement (développer leurs connaissances, apporter des outils...)
- Développer la participation active des enfants en les intégrant dès que possible à la construction de leurs parcours éducatifs.
- Susciter le développement de l'esprit d'entreprendre et créer un travail sur la liberté de penser (donner une chance à chacun de mettre en valeur ses potentialités)
- Veiller au respect des autres et de leurs différences (origine, culture, handicap, ...)
- Rechercher le développement de la citoyenneté, de la solidarité et de la sociabilité
- Assurer une meilleure lisibilité des moyens (financiers, matériels et humains) consacrés à la politique éducative municipale
- Faire diminuer les impayés
- Dégager des marges de manœuvre dans les finances publiques pour répondre aux besoins de la population majoritairement en difficulté
- Continuer d'améliorer les infrastructures et le cadre de vie (opérations de renouvellement urbain)
- Poursuivre le développement économique

DEUXIEME PARTIE

OBJECTIFS PARTAGES DU PEDT

Bilan PEdT 2022-2024

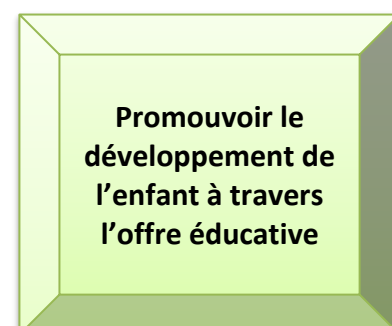
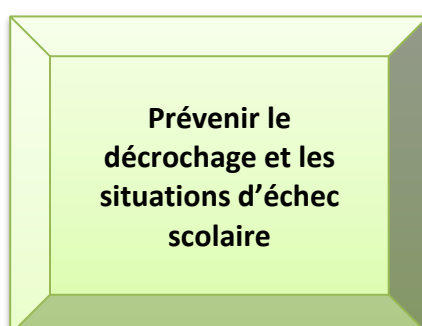
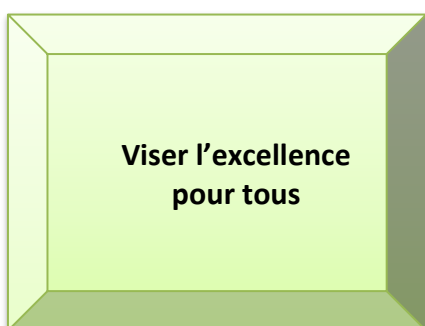
Au cours de ces trois dernières années, nous avons consolidé les liens avec l'ensemble de nos partenaires et développé de nombreux projets à destination des primaires ainsi qu'auprès des jeunes du second degré. Le bilan 2022-2024, a été réalisé afin de mettre en avant les divers projets qui découlent du PEDT, de la charte Qualité « Plan mercredi », du TAP, avec un dynamisme partagé autour de la Cité Educative. Mais également de travailler sur les nouvelles perspectives du prochain PEdT.

OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES

La mise en œuvre de PEdT présente également une occasion de mobiliser les associations sur de nouveaux enjeux. Elle peut amener certaines d'entre elles à définir une stratégie de consolidation et de pérennisation de services diversifiés et adaptés aux besoins du public sur le territoire. En veillant à la convergence des objectifs des différentes parties, les associations sportives par exemple pourront alors appliquer une double logique de développement fédéral et de développement territorial.

Plus globalement, la ville de Val-de-Reuil souhaite avec ses partenaires tenter de réduire au maximum les inégalités sociales. Il convient d'aider chaque jeune à se former, à développer et à réaliser ses projets personnels et professionnels et donc à trouver un premier emploi.

Pour concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois, les objectifs stratégiques poursuivis et partagés dans le cadre du PEdT entre les partenaires se déclinent selon 3 axes prioritaires :



AXES DE DEVELOPPEMENT POURSUIVIVIS

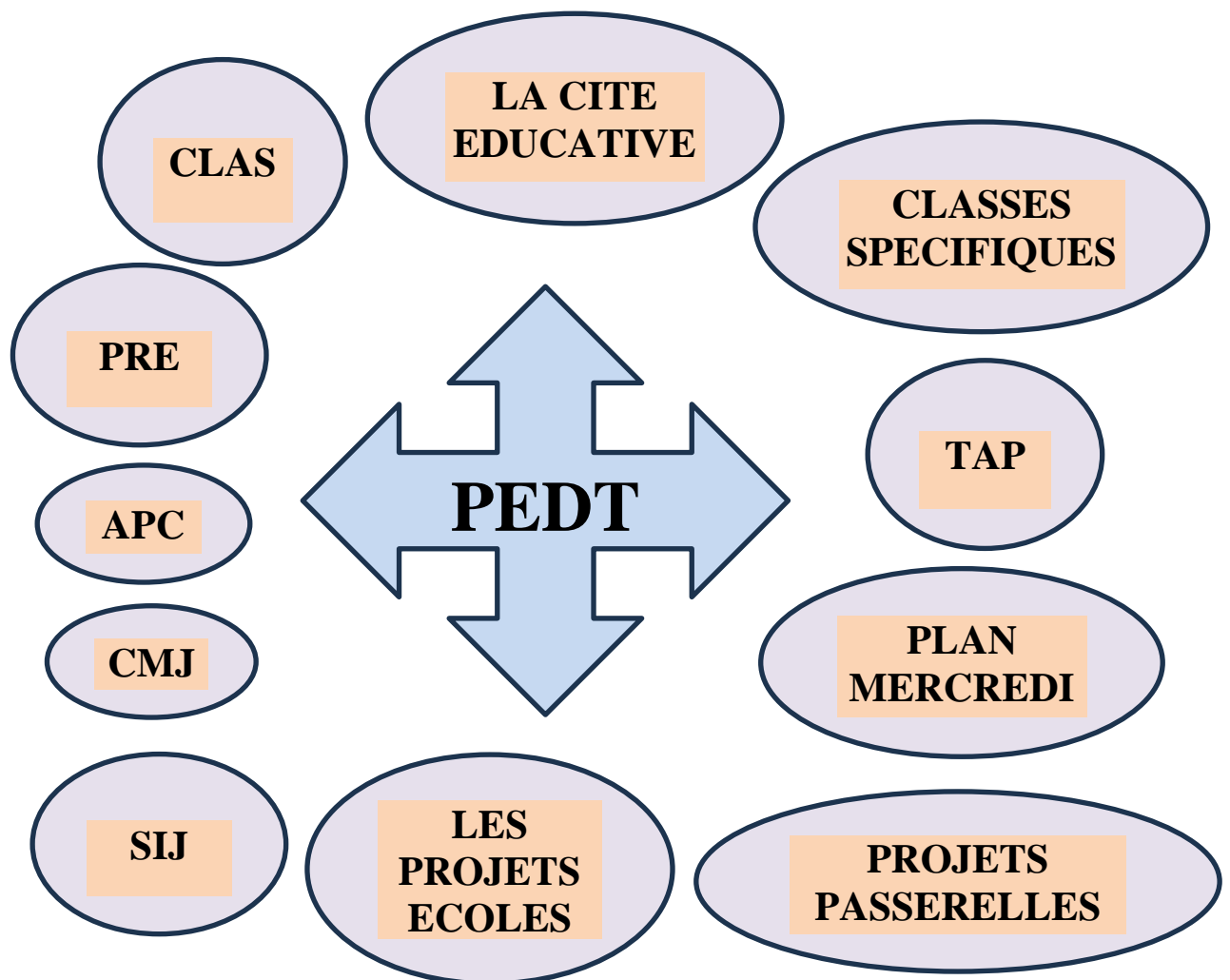
Les objectifs fixés aux services Petite enfance, Scolaire, Péri/extrascolaire, s'articulent également autour des 3 axes de développement suivants :

Axe n°1 : Favoriser l'intégration des enfants, des jeunes et des parents dans leur environnement pour contribuer à la cohésion sociale sur le territoire.

Axe n°2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

Axe n°3 : Renforcer les compétences des professionnels pour rechercher en permanence l'amélioration de la qualité des interventions visant le développement, l'épanouissement des enfants et des jeunes ainsi que le bien-être de leurs parents.

ARTICULATION ET MISE EN COHÉRENCE DES DISPOSITIFS ET PROJETS



(*) PEDT : Projet éducatif territorial / TAP : Temps des ateliers périscolaires / APC : Activité pédagogique complémentaire / PRE : Programme de réussite éducative/ CLS : Contrat local de santé / CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité / CMJ : Conseil municipal des jeunes / SIJ : Structure Information Jeunesse

UN SOCLE COMMUN AUTOUR DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

Les parcours éducatifs sont inscrits dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation, de l'école de la République du 8 juillet 2013. Un parcours éducatif désigne un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements, non limité à une discipline, et de pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires, autour d'un thème. L'enfant construit des compétences et acquiert des connaissances en fonction des expériences, des rencontres et des projets auxquels il participe.

Parcours Citoyen :

Le parcours citoyen a pour objectif de faire advenir les élèves à la dimension de citoyens libres et responsables. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

Parcours d'Education Artistique et Culturelle :

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle

Parcours Educatif de santé :

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements

Parcours Avenir :

Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, il est suivi par tous les élèves de la sixième à la terminale

Toutes les actions développées, découlent des quatre parcours éducatifs partagés par tous les acteurs éducatifs du territoire qui favorisent la continuité éducative.

LES OBJECTIFS DU PROJET COMMUN

Pour concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois, les **objectifs stratégiques poursuivis et partagés dans le cadre du PEdT entre les partenaires** se déclinent selon **3 objectifs prioritaires** :

Conforter le rôle de l'école



- Participer au rayonnement de l'école et à son attractivité.
- Mutualiser les projets écoles accueils de loisirs
- Accompagner les enfants en situation de handicap



- Prolongement des contrats d'AESH sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Charte d'utilisation des locaux
- Construction de projets en communs sur toutes les écoles
- Accompagnement des animateurs aux sorties et classes découvertes



Promouvoir la continuité éducative



- Assurer un temps périscolaire et extrascolaire de qualité ouvert à tous notamment aux enfants en situation de handicap
- Renforcer les actions autour de la parentalité



- Travail en réseau avec les partenaires
- Mise en place de :
- Projets et actions avec les parents d'élèves élus
 - Veillées avec la participation des familles
 - Formations des animateurs
 - Sensibilisation autour du handicap



Ouvrir le champ des possibles



- Réduire les inégalités
- Développer une offre d'activité de qualité
- Favoriser l'émancipation



- Mise en place d'une tarification à porter des familles
- Laisser libre cours à sa créativité
- Un panel d'activités ludiques et culturelles (Plan Mercredi)
- Vacances apprenantes
- Collaboration avec le Conservatoire



TROISIEME PARTIE

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS

TEMPS D'ATELIERS PERSICOLAIRES

Contexte :

En application des textes réglementaires et notamment du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès 2013 alors que seules 27 des 675 communes euroises, soit un ratio inférieur à la moyenne nationale, choisissaient de relever le défi.

La ville s'est engagée en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale :

- Une semaine d'école de 4,5 jours avec 24 heures d'enseignement dans le 1^{er} degré ;
- Une approche globale de la journée de l'enfant sur ses 3 temps : Familiaux - Scolaires - Autres (récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école) ;
- Un dialogue permanent et des interactions complémentaires entre tous les acteurs (parents, enseignants, intervenants associatifs...) pour que l'école soit un véritable lieu de vie et d'éducation.

Au regard de l'ensemble de nos actions, une réflexion concernant les modalités de fonctionnement des TAP et du rythme scolaire. Une concertation avec nos partenaires institutionnels (Inspection Académique, enseignants, parents d'élèves élus...) amène aujourd'hui à modifier notre fonctionnement et ainsi concentrer les TAP sur une demi-journée avec un ajustement des horaires de classes.

Ce changement sera intégré dans le nouveau PEdT, tout comme le développement des projets passerelles entre les différents degrés (petite enfance-maternelle, maternelle-élémentaire, élémentaire-second degré.).

Nouvelle organisation du temps scolaire et du temps du TAP concentré sur le Vendredi après-midi de 13h30 à 16h30

TEMPS D'ACCUEIL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE					
LUNDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
MARDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
MERCREDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-18H30	
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Accueil Plan Mercredi	
JEUDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
VENDREDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-16H30	16H30-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	TAP	Accueil Soir

Les temps d'activités périscolaires sont programmés en 5 périodes de 5 à 7 semaines

Un thème sera développé par période et animé par des animateurs qualifiés. Pour compléter l'action de des agents communaux, la commune fait appel aux ressources disponibles sur son territoire : elle peut notamment s'appuyer sur des associations et les compétences de professionnels diplômés dans des domaines bien spécifiques.

Période 1 : de septembre aux vacances d'automne

Période 2 : des vacances d'automne aux vacances de fin d'année

Période 3 : des vacances de fin d'année aux vacances d'hiver

Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps

Période 5 : des vacances de printemps jusqu'à la fin d'année scolaire

Le temps du TAP sera organisé de la manière suivante :

Organisation du TAP pour les élémentaires le VENDREDI						
13h30-13h40	13h40-13h50	13h50-14h00	14h00-15h00	15h00-15h15	15h15-16h15	16h15-16h30
Accueil des enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire	Répartition des enfants par groupe d'activité	Départ sur le lieu d'activité	Pratique de l'activité n°1	Temps récréatif	Pratique de l'activité n°2	Retour de l'activité
Temps de lecture avec les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire						

Organisation du TAP pour les maternels le VENDREDI						
13h30-13h40	13h40-13h50	13h50-14h00	14h00-15h00	15h00-15h15	15h15-16h15	16h15-16h30
Accueil des enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire	Temps de sieste pour les petites sections Temps de repos pour les enfants qui en ont besoins (MS et GS avec l'accord des parents)			Temps récréatif	Pratique de l'activité n°2	Retour de l'activité
Temps de lecture avec les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire	Répartition des enfants par groupe d'activité	Départ sur le lieu d'activité	Pratique de l'activité n°1			

Après l'école, environ 1200 enfants découvrent ainsi gratuitement des activités (comme la musique et le théâtre, la calligraphie et le dessin, les arts du cirque, le tennis, le baseball, le jardinage, le yoga...) avec animateurs, enseignants, ATSEM, éducateurs du territoire.

Les ateliers organisés en lien avec les projets d'école varient selon les groupes scolaires. Ils visent l'apprentissage de l'émotion et des règles de vie, l'initiation aux activités physiques et sportives, la sensibilisation à l'environnement et à la nature, le développement des échanges et des relations, la lutte contre les violences, ...

Alors que seulement 5 à 10% des jeunes Rolivalois avaient la chance de pratiquer une activité extrascolaire avant 2013, on recense aujourd'hui sur l'ensemble des 7 groupes scolaires de la commune **entre 50 et 70% de participants aux ateliers du TAP** (60 à 70% pour l'école élémentaire et 40 à 60% pour l'école maternelle).

Afin de continuer à mener à bien ce projet ambitieux, répondre aux besoins identifiés pour un maximum d'enfants, privilégier la qualité des activités proposées à la quantité et respecter les conditions de travail de chacun des intervenants, il a été nécessaire de renforcer les effectifs d'encadrement existant et de s'appuyer sur les compétences des associations et professionnels.

Pour ce faire, 175 animateurs pédagogiques sont mobilisés pour assurer cet encadrement durant l'année. Au-delà des ressources internes (avec plus d'une centaine d'agents communaux comme des éducateurs sportifs, des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles, des animateurs, des agents de la médiathèque et de la cyber-base,...), des enseignants de l'éducation nationale, des professeurs du Conservatoire de musique et de danse, des intervenants issus d'une trentaine d'associations ou encore des indépendants participent, ponctuellement ou régulièrement, à ce temps de pratique d'activités (culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, techniques,...) dans un cadre éducatif de détente, de loisirs et de découverte.

Les intervenants utilisent différents matériels et supports (numériques, audio, vidéo et papier), moyens d'expression (sculpture, dessin, peinture, vidéo, graphisme, photographie, calligraphie,), outils technologiques de communication (informatiques et multimédias), ...

Le TAP est un temps ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune et est gratuit. Afin de permettre aux enfants (en situation de handicap, ou qui relève d'une notification MDPH), la ville assure un accompagnement privilégié, grâce aux AESH présentés sur ce temps en complément du temps scolaire.

Les conseils d'écoles et les comités de suivi ont notamment permis une concertation régulière et une évolution du fonctionnement des organisations. Parents d'écoliers et professionnels sont d'accord pour affirmer que les ateliers proposés sont de qualité et que les enfants y trouvent du plaisir.

Le PEDT doit permettre de partager des objectifs, des moyens et les résultats pour favoriser la collaboration active entre tous les acteurs locaux éducatifs et institutionnels au-delà du 1^{er} degré.

Vacances apprenantes

L'opération vacances apprenantes permet à la collectivité de renforcer son offre sur la période estivale. En effet sur les temps extrascolaires, les structures d'accueils de loisirs sont ouvertes sur le mois de juillet et d'août pour les enfants de 3 à 17 ans avec un programme d'activités culturelles, sportives, environnementales.... En parallèle le dispositif « Colos apprenantes » nous permet de proposer des séjours qui associent le renforcement des apprentissages et les activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

La mise en place des séjours répond aux objectifs partagés du PEDT, dans la mesure où ils intègrent l'ensemble des parcours éducatifs. Ils visent également à favoriser l'autonomie des enfants, s'approprier de nouvelles règles de fonctionnement de vie en collectivité, découvrir et pratiquer de nouvelles activités. De plus, ce dispositif donne la possibilité aux enfants de partir en vacances alors que la situation familiale ne le permet pas forcément et ainsi de réduire les inégalités.

Depuis 2022, ce n'est pas de moins de 150 départs qui sont proposés sur la période estivale, avec une volonté de poursuivre l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des séjours du dispositif Colos apprenantes et d'être force de proposition de séjours adaptés.

LE PLAN MERCREDI

L'ambition est de porter un PEdT répondant à une charte de qualité pour conserver le label « Plan Mercredi » à la rentrée 2024.

Accueils de loisirs « à forte ambition éducative » les mercredis après-midi

Pour rappel, les principaux objectifs du Plan Mercredi sont les suivants :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires
- Promouvoir le caractère éducatif des activités périscolaires du mercredi en recherchant le développement des compétences psycho-sociales
- Favoriser l'accès à la culture et au sport avec l'inclusion de tous les enfants
- Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements éducatifs locaux

Avec une offre qui demeure très riche au sein de la ville, il a semblé pertinent de poursuivre et de pérenniser l'offre qualitative des activités du TAP sur le périscolaire et qui plus est pour le Plan Mercredi. La stabilité des équipes d'animation garantit la continuité éducative et permet d'instaurer des projets sur du plus long terme. Ainsi, il a pu être proposé un fil conducteur sur ces deux dernières années. D'abord orientées sur un champ uniquement sportif, nos actions ont évolué apportant de nouveaux axes notamment le champ artistique et environnemental avec l'intégration de nouveaux partenaires.

A ce jour, diverses actions devenues pérennes ont été initiées dans le cadre du Plan Mercredi :

- **Accompagnement au sport du mercredi par un agent des accueils loisirs (parcours santé et sport)**
- **Sensibilisation à l'environnement avec l'association Cardère (parcours citoyen)**
- **Mise en place d'un atelier de danse moderne au Conservatoire (parcours artistique)**
- **Sensibilisation aux situations de handicap à travers le sport adapté, handisport**

En plus de ces actions, d'autres projets qui sont le fruit d'un travail collaboratif avec l'équipe pluridisciplinaire du PRE ont vu le jour. Nous avons pu proposer l'intervention d'une professionnelle en sophrologie à la fois sur le temps du mercredi et du TAP, auprès d'enfants repérés par la veille éducative.

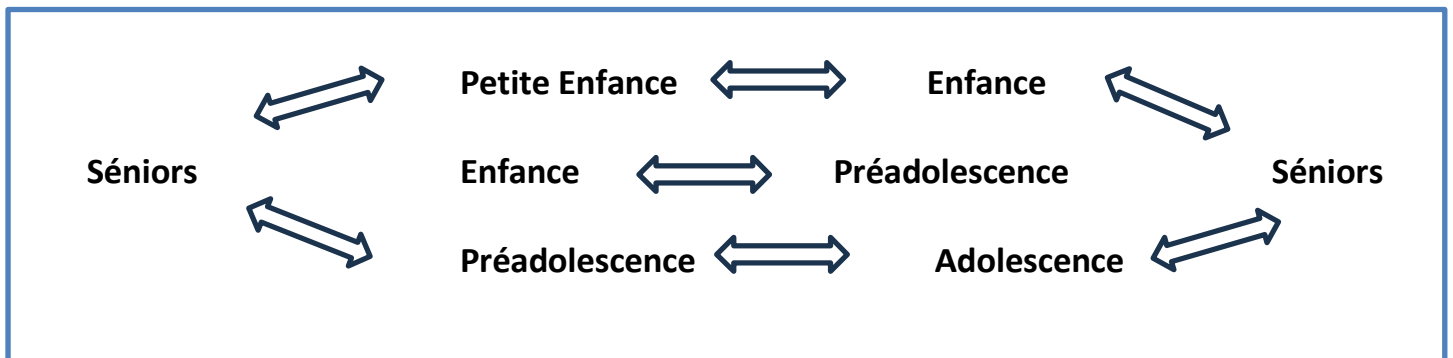
La continuité du suivi individuel des enfants fait partie intégrante de nos objectifs. Elle nous permet également d'assurer le prolongement du suivi des enfants et des jeunes à travers les parcours éducatifs.

Globalement le bilan retranscrit sur ces deux dernières années est très largement positif, on constate :

- Une adhésion des familles et des enfants aux propositions d'activités
- Une stabilité dans les présences du mercredi
- Une sollicitation des enfants sur des actions

Dans une recherche continue d'ouverture du champ des possibles, de coopération entre acteurs et de renforcement de la mixité, la collectivité s'efforce d'établir des passerelles entre l'école et le collège. Via notamment la Cité éducative, de nouveaux projets ont pu être initiés entre l'accueil dédié au 11-14 ans et le collège. Ainsi, les ACM élémentaires ont mis en place une passerelle entre les écoliers en classe de CM2 et l'accueil des pré-adolescents sur les mercredis après-midi.

Dans le cadre du renouvellement de notre PEdT, nous nous attacherons à poursuivre et développer nos actions au profit des passerelles intergénérationnelles :



Les outils d'évaluations :

- des indicateurs quantitatifs : il s'agit concrètement d'une analyse fonctionnelle du déroulement concret des actions et du nombre d'enfants mobilisés ou concernés.

- des indicateurs qualitatifs : Il s'agit des bilans de structures et des bilans de projets (impact, questionnaire de satisfaction auprès des enfants et des familles), les restitutions de projets (expositions, représentations...).

- Prise en compte des différents dispositifs éducatifs du territoire et intégration de leurs référents dans le comité de pilotage de la cité éducative qui intègre le PEdT (la SDJES et la CAF y sont conviés)

Avec l'organisation de réunions régulières nécessaires au pilotage opérationnel :

- Comités techniques par dispositifs (TAP, PRE, Cité Educative)

- Comités de suivis locaux par site, conseils d'écoles

La mise en place des comités de suivis, permet de suivre l'évolution du PEdT, et doit permettre de procéder aux corrections ou ajustements nécessaires. Les outils de suivi et d'évaluation sont élaborés et partagés au sein du projet collectif.

LES PASSERELLES ENTRE TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

La mise en place sur notre territoire de la Cité éducative, nouveau dispositif qui a réuni l'ensemble des partenaires concernés par les sujets éducatifs dont ceux abordés par le PEDT. Aussi, afin de ne pas surcharger les partenaires autour des différents temps de travail du PEDT et de la Cité éducative, nous avons privilégié les instances de la Cité éducative pour poursuivre le partenariat.

PILOTAGE OPERATIONNEL :

C'est dans ce but que les attendus du PEdT 2022-2024 ont été déclinés au sein des comités de suivi des TAP et du Plan Mercredi en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire avec la SDJES et la CAF.

Afin de coordonner les projets transversaux, des temps d'échanges et de travail entre les différents acteurs éducatifs sont mis en place.

Ces temps de concertation ont eu lieu au sein des ACM. En effet, la ville dispose de 4 accueils de loisirs avec leurs propres locaux (Voie Blanche, Trésorerie, Œillets Rouges, Eléphant) et 3 accueils de loisirs au sein même de l'école (Pivollet, Cerfs-Volants, Dominos).

C'est au sein de ces structures qu'ont lieu les échanges quotidiens entre les animateurs et les enseignants. Il est d'ailleurs proposé aux équipes d'avoir une à deux fois par trimestre un temps de concertation en présence des responsables de sites, des directeurs d'écoles et de la référente Atsem. Ce point récurrent permet de réguler diverses situations/ problématiques liées aux enfants. Ils s'attèlent aussi au fonctionnement, à l'organisation et à l'utilisation des locaux. Ils permettent également de préparer le conseil d'école et d'avancer sur les projets communs entre l'école et l'accueil de loisirs.

C'est à cette occasion que les prestataires du TAP et du Plan Mercredi (qui interviennent sur le temps extrascolaire) échangent avec les équipes éducatives du suivi pédagogique et administratif mis en place. C'est également la possibilité d'échanger sur les activités proposées au sein des structures pour parfaire l'évaluation des interventions.

Pour ce qui est des équipes d'animateurs, elles se réunissent tous les lundis matin de 9h30 à 11h45 au sein de leurs structures respectives.

Un second point de régulation a lieu pour les responsables de sites avec la direction (la cheffe de service, la coordinatrice des accueils de loisirs, et le coordinateur du TAP) tous les jeudis matin à l'accueil de loisirs de l'Eléphant. Le troisième s'effectue de manière trimestrielle avec les services transversaux notamment avec le service scolaire et le service restauration hygiène et sécurité.

Ces différents temps d'échanges nous ont permis d'aboutir à la mise en place de Charte d'utilisation des locaux avec des spécificités inhérentes à certains sites.

La poursuite des temps d'activités périscolaires est l'un des projets majeurs que nous partageons avec l'Éducation nationale. A ce jour, nous avons en plus des TAP, des classes spécifiques qui se déroulent sur le temps scolaire avec une continuité sur le temps périscolaire. Mais également des enseignants qui proposent des interventions ludiques et pédagogiques sur le TAP.

Concrètement les animateurs accompagnent et encadrent avec les enseignants les classes découvertes ainsi que les sorties en classe.

Sur les sept écoles de la ville, ce n'est pas moins de 15 projets de classes qui ont lieu chaque année avec les animateurs.

Orientation de la Politique Jeunesse :

Un des enjeux de ce nouveau PEdT est d'accentuer notre Politique Jeunesse notamment à destination des 16-25 ans.

La ville envisage d'ouvrir un accueil 16-25 ans et d'y intégrer une structure Information Jeunesse.

Ce nouveau lieu d'accueil et de ressources permettra d'assurer des suivis individuels en lien avec l'ensemble des partenaires de cette tranche d'âge (Lycée, Mission Locales, Hub de l'emploi...). Mais également de permettre aux jeunes d'être accompagnés dans la mise en place de projets.

Cette nouvelle structure aura pour but de répondre aux objectifs généraux suivants :

- Développer l'autonomie et favoriser l'accès pour tous aux loisirs
- Accompagner les jeunes leurs projets personnels et professionnels
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Concourir à l'émancipation des jeunes adultes de notre territoire

CONCLUSION

Le PEdT mis en œuvre au sein de notre territoire représente une vraie plus-value en adéquation avec notre politique éducative. Il vise prioritairement les enfants et les jeunes scolarisés de notre commune, le PEdT est un outil majeur de mise en application avec pour objectifs principaux de :

- Promouvoir l'égalité des droits et des chances
- Réduire les inégalités sociales et territoriales

Il nous permet également de rassembler l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur le champ éducatif afin de participer conjointement à l'élaboration et l'organisation des rythmes scolaires, des activités périscolaires et extrascolaires. Un travail de qualité tout en transversalité.

Nous prévoyons de renouveler le PEdT pour une période de trois ans (2024-2027), afin d'établir une synergie complète avec la Cité Educative, et poursuivre notre engagement au plan de la politique éducative.

Au cours de ces trois dernières années, nous avons consolidé les liens avec l'ensemble de nos partenaires et développé de nombreux projets à destination des primaires ainsi qu'auprès des jeunes du second degré.

Un accompagnement plus prononcé pour les 16-25 ans sera mis en place dès la rentrée de septembre 2024 avec la volonté de créer une Structure Information Jeunesse (SIJ), véritable lieu d'orientation et d'information pour les jeunes à la fois sur le champ scolaire, professionnel et culturel. Nous pouvons compter sur nos partenaires locaux avec qui nous travaillons déjà. Nous poursuivrons notre réflexion vers un enrichissement des Parcours éducatif, véritable socle commun avec l'Education Nationale.

Un travail de fond sera effectué afin de remettre en place les comités techniques de manière à promouvoir la dynamique de notre PEdT sur les trois années à venir. Le comité de pilotage sera intégré à celui de la Cité éducative, les porteurs étant identiques Val-de-Reuil est une ville dynamique où interviennent de nombreux acteurs agissant dans le champ de l'apprentissage et de l'éducation.

Un dialogue permanent et des interactions complémentaires entre tous les acteurs (parents, enseignants, autres éducateurs, animateurs et autres partenaires, notamment associatifs) doivent être assurés.

Dans le cadre du projet éducatif global territorial (PEdT), les acteurs locaux ont pour ambition de mieux faire connaître l'ensemble des organisations du territoire, d'assurer une plus grande lisibilité des actions développées, de mettre en cohérence les collaborations et de lutter contre l'empilement des dispositifs actuels en recherchant la complémentarité de parcours.

Ce 5^e PEdT doit permettre de partager des objectifs, des moyens et les résultats pour favoriser la collaboration active de chacun des partenaires. Avec une vision commune du projet éducatif territorial (PEdT) et une méthode partagée, la cité contemporaine de Val-de-Reuil mise sur la richesse humaine des animateurs, des chefs d'établissements, des enseignants, des responsables associatifs et de tous ses acteurs et partenaires qui s'inscrivent dans des projets porteurs pour la démocratie et pour l'efficacité des politiques.

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un Plan mercredi

2024/2027



Commune
de Val-de-Reuil

PREFET DE L'EURE



Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le Maire de la commune de Val-de-Reuil, dont le siège se situe à la Mairie, BP 604 – 27106 Val-de-Reuil
- Le Préfet de l'Eure
- La Directrice des services départementaux de l'Education Nationale de l'Eure agissant sur délégation de la rectrice d'académie
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de l'Eure

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Val-de-Reuil dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Les élus de la ville en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- La Direction générale, les services et structures d'accueil de la ville et l'établissement public communal du CCAS de Val-de-Reuil
- Les services de la préfecture et de la Direction des services départementaux l'éducation nationale (DSDEN) de l'Eure avec : le service départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES), l'Inspection de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription de Val-de-Reuil et les écoles
- La Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure pour la branche famille de la sécurité sociale
- Les associations du territoire,
- Les acteurs culturels du territoire (conservatoire de musique et de danse, théâtre de l'Arsenal, ...)
- Les services du département de l'Eure : protection maternelle et infantile (PMI) de Val-de-Reuil, aide sociale à l'enfance (ASE), maison départementale des personnes handicapées (MDPH), transports scolaires...
- le Centre EPIDE de Val-de-Reuil
- Les services de la Communauté d'agglomération Seine Eure (CASE)

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le Maire et ses partenaires conviennent :

- 1) des objectifs stratégiques suivants
 - Viser l'excellence pour tous
 - Prévenir le décrochage et les situations d'échec scolaire
 - Promouvoir le développement de l'enfant à travers l'offre éducative

- 2) des objectifs partagés dans le cadre du PEdT :
 - Conforter le rôle de l'école : participer au rayonnement de l'école et à son attractivité ; mutualiser les projets d'écoles et d'accueils de loisirs ; accompagner les enfants en situation de handicap
 - Promouvoir la continuité éducative : assurer un temps périscolaire et extrascolaire de qualité ouvert à tous notamment aux enfants en situation de handicap ; renforcer les actions autour de la parentalité
 - Ouvrir le champs des possibles : réduire les inégalités ; développer une offre d'activités de qualité ; favoriser l'émancipation

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi comprenant notamment :

- 1) Un rappel de la genèse du projet, l'organisation du temps scolaire, le planning hebdomadaire de l'enfant-écolier et la liste des écoles concernées (annexe 3)
- 2) La liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées (annexe 4)
- 3) Un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi

Article 5 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

- Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
- Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
- Mise en valeur des richesses du territoire
- Diversité et qualité des activités proposées (champ des possibles)

En complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, la collectivité renseigne sur le document joint (annexe 2) les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise le mercredi :

- 1) liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- 2) nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus)
- 3) typologie des activités
- 4) typologie des partenaires
- 5) typologie des intervenants

La collectivité actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- soutenir financièrement jusqu'au 1^{er} septembre 2025 la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées)
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la Caf :

Les services de la Caf s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage.

Le pilotage partenarial du projet est assuré par la Cité Educative pour viser une plus grande cohérence éducative.

La mise en place de comités de suivis permet de suivre l'évolution du PEdT, et doit permettre de procéder aux corrections ou ajustements nécessaires.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de la collectivité placé sous l'autorité du directeur général des services.

Article 10 : Articulation avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre :

1) des contrats suivants

Cité éducative, convention territoriale globale (CTG), programme de réussite éducative (PRE), réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED), accompagnement éducatif, contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

2) d'outils ou de dispositifs comme

Les classes de découverte, les projets et les classes spécifiques, l'inclusion scolaire.

Article 11 : Évaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage qui se réunit une fois par an.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus (en fonction des objectifs visés) figurent en annexe 5. D'éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental pourront être apportées.

Article 12 : Assouplissement des taux d'encadrement

Il est pris acte que, pour la mise en œuvre de son projet, la collectivité s'appuie sur un accueil collectif de mineurs, déclaré auprès du Service Jeunesse Engagement et Sport de la DSDEN de l'Eure.

La Ville n'applique pas d'assouplissement des taux d'encadrement en raison de la fragilité des publics. Les taux adoptés sont les suivants :

Pour une durée de moins de 5 heures par jour :

1 animateur pour 10 mineurs de moins de 6 ans

1 animateur pour 14 mineurs de plus de 6 ans

Pour une durée d'accueil supérieure à 5 heures par jour :

1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans

La commune pourra néanmoins appliquer l'assouplissement des taux d'encadrement prévu en cas d'absences exceptionnelles ou de contraintes financières soit :

Pour une durée de moins de 5 heures par jour :

1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans

1 animateur pour 18 mineurs de plus de 6 ans

Pour une durée d'accueil supérieure à 5 heures par jour :

1 animateur pour 10 mineurs de moins de 6 ans

1 animateur pour 14 mineurs de plus de 6 ans

Article 13 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties.

Annexe 1 : charte de qualité du Plan Mercredi

Annexe 2 : informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi

Annexe 3 : genèse du projet, organisation du temps scolaire, liste des écoles concernées et planning hebdomadaire de l'enfant-écolier

Annexe 4 : liste des activités périscolaires proposées aux élèves et modalités d'organisation des accueils

Annexe 5 : évaluation du projet avec les indicateurs retenus

A, le

Le Maire de la commune
de Val de Reuil,

Le Préfet de L'Eure

Marc-Antoine JAMET

Charles GIUSTI

La Directrice académique des services
de l'Education Nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Education Nationale de l'Eure

Le directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales (Caf) de l'Eure

Françoise MONCADA

Charles MONTEIRO

Annexe 2

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

Mise en œuvre Val-de-Reuil

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) de la commune de Val-de-Reuil signataire de la convention Plan mercredi :

- 1) **Accueil de loisirs « La Voie Blanche »** rattaché au Groupe scolaire (GS) « Jean Moulin » (école primaire) – 40, voie Frédégonde 27100 Val-de-Reuil (accueil situé à côté de l'école) – t 02.32.61.03.63 / 06.60.60.95.56 / clvoieblanche@valdereuil.fr
Temps d'accueils des enfants : **Me : 12h00 à 18h30**
Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30
Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

- 2) **Accueil de loisirs « Les Cerfs-volants »** rattaché au GS (école primaire) Victor Hugo (ex Les Cerfs-Volants) – 70 route des Lacs 27100 Val-de-Reuil -t 02.32.59.32.72 / 06.60.58.63.73 / clcerfsvolants@valdereuil.fr
Temps d'accueils des enfants : **Me : 12h00 à 18h30 à compter de septembre 2024**
Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30
Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

- 3) **Accueil de loisirs « La Trésorerie »** rattaché au GS « Léon Blum » (avec écoles maternelle et élémentaire) – Clos de la Trésorerie 27100 Val-de-Reuil (entrée par la route des sablons t 02.32.59.27.78 / 06.60.60.34.19 / cltresorerie@valdereuil.fr
Temps d'accueils des enfants : **Me : 12h00 à 18h30**
Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30
Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

- 4) **Accueil de loisirs « Coluche »** rattaché au GS (avec écoles maternelle et élémentaire) du même nom – 1, allée du Faon 27100 Val-de-Reuil t 02.32.59.61.22 / 06.60.58.43.75 / clcoluche@valdereuil.fr
Temps d'accueils des enfants le Mercredi sur le site de la Voie Blanche
Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30
Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

- 5) **Accueil de loisirs « Les Œillets Rouges »** rattaché au GS « Louise Michel » (avec écoles maternelle et élémentaire) – 36, voie Marmaille 27100 Val-de-Reuil (accueil situé à côté de l'école élémentaire) t 02.32.25.36.81 / 06.60.59.78.95 / cloeilletsrouges@valdereuil.fr
Temps d'accueils des enfants : **Me : 12h00 à 18h30**
Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30
Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

- 6) **Accueil de loisirs « Les Dominos »** rattaché au GS (école primaire) du même nom – 4, rue du Lierre 27100 Val-de-Reuil (entrée par la voie de la Ferme) - t02.32.59.38.56 / 06.60.58.30.81 / cldominos@valdereuil.fr

Temps d'accueils des enfants le Mercredi sur le site des Cerfs-Volants

Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30

Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

- 7) **Accueil de loisirs « Le Pivollet »** - 7, passage des Turbulents 27100 Val-de-Reuil (entrée : 55, voie des Chalands comme l'école élémentaire du Pivollet) – t02.32.59.38.07 / 06.60.58.16.53 / clpivollet@valdereuil.fr

Temps d'accueils des enfants : **Me : 12h00 à 18h30**

Lu-Ma-Me-Je-Ve : 7h30 à 8h30

Lu-Ma-Je-Ve : 12h00 à 13h30 / 15h40 à 18h30

Situation de la commune :

- Conservation d'une organisation du temps scolaire (OTS) comprenant 5 matinées

Renouvellement du projet éducatif global de territoire (PEGT) incluant le Plan mercredi

Nombre de places ouvertes le mercredi par la commune de Val-de-Reuil signataire de la convention Plan mercredi :

ACM dit accueil de loisirs	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de 6 ans et plus	Total général
La Trésorerie	32	36	68
Le Pivollet	32	36	68
Les Œillets Rouges	32	50	82
La Voie Blanche	32	50	82
Sous-total	128	172	300
+ Les Cerfs-Volants (dès 2024)	+ 32	+ 50	+ 82
Total	160	222	382

Activités proposées :

- Activités artistiques
- Activités physiques et sportives
- Activités scientifiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités éco-citoyennes
- Activités civiques
- Activités numériques

Partenaires :

- Associations culturelles
- Associations environnementales
- Associations sportives
- Écoles
- Équipements publics (conservatoire de musique et de danse, théâtre, espaces sportifs, bibliothèque, cyber-base, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- Parents
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Annexe 3

GENESE DU PROJET, ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE, PLANNING HEBDOMADAIRE DE L'ENFANT-ECOLIER ET LISTE DES ECOLES CONCERNEES

TEMPS D'ATELIERS PERISCOLAIRES (TAP) AVEC CLASSES SPECIFIQUES ET PLAN MERCREDI

MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS ET PROJETS

Rappel de la genèse :

En application des textes réglementaires et notamment du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès 2013 alors que seules 27 des 675 communes euroises, soit un ratio inférieur à la moyenne nationale, choisissaient de relever le défi.

La ville s'est engagée en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale :

- Une semaine d'école de 4,5 jours avec 24 heures d'enseignement dans le 1^{er} degré ;
- Une approche globale de la journée de l'enfant sur ses 3 temps : Familiaux - Scolaires - Autres (récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école) ;
- Un dialogue permanent et des interactions complémentaires entre tous les acteurs (parents, enseignants, intervenants associatifs,...) pour que l'école soit un véritable lieu de vie et d'éducation.

L'organisation du temps scolaire a été travaillée en concertation entre l'IEN, les écoles et la Ville.

Les horaires des écoles sont harmonisés de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h40 du lundi au vendredi (hors mercredi et vendredi après-midi).

Horaires d'entrée et de sortie des écoles - Depuis septembre 2024, le fonctionnement des écoles est harmonisé de la manière suivante :

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h40	soit 3h30 le matin et 2h10 l'après-midi
Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h40	soit 3h30 le matin et 2h10 l'après-midi
Mercredi : de 8h30 à 12h00	soit 3h30 le matin
Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h40	soit 3h30 le matin et 2h10 l'après-midi
Vendredi : de 8h30 à 12h00	soit 3h30 le matin

La durée de la pause méridienne est de 1h30

L'enseignement du premier degré à Val-de-Reuil

Liste des 7 groupes scolaires dont 6 en Réseau d'éducation prioritaire (3 en REP et 3 en REP+) pour 11 écoles publiques concernées accueillant également 1 unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et un accueil dans 4 écoles pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans (TPS)

- Groupe scolaire Louise Michel : écoles maternelle et élémentaire en Réseau d'éducation prioritaire (REP)
- Groupe scolaire Le Pivolle : écoles maternelle (avec TPS) et élémentaire (avec UPE2A) en Réseau d'éducation prioritaire (REP)
- Groupe scolaire Coluche : écoles maternelle et élémentaire en Réseau d'éducation prioritaire (REP+)
- Groupe scolaire Jean Moulin : école primaire (avec TPS et ULIS) en Réseau d'éducation prioritaire (REP+)
- Groupe scolaire Les Cerfs-Volants : école primaire (avec TPS et ULIS) en Réseau d'éducation prioritaire (REP+)
- Groupe scolaire Les Dominos : école primaire (avec TPS) en Réseau d'éducation prioritaire (REP)
- Groupe scolaire Léon Blum : écoles maternelle et élémentaire (avec ULIS)

Les temps d'accueil possibles de l'enfant-écolier :

TEMPS D'ACCUEIL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE					
LUNDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
MARDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
MERCREDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-18H30	
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Accueil Plan Mercredi	
JEUDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
VENDREDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-16H30	16H30-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	TAP	Accueil Soir

Annexe 4

LISTE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES PROPOSEES AUX ELEVES ET MODALITES SELON LESQUELLES ELLES SONT ORGANISEES

De nombreuses activités ont été repérées. Elles peuvent être mises en œuvre **dans les quatre thèmes dominants d'ateliers périscolaires suivants :**

- 1) **Eveil artistique et culturel** (apprentissage de l'émotion, créativité,...)
 - a. **En élémentaire** : Théâtre - Danses - Musiques - Chant choral - Cinéma - Cirque - Arts plastiques - Création (masques, marionnettes, poupées,...) – Etc.
 - b. **En maternelle** : Danser, jouer avec de petits instruments de musique, chanter, dessiner, peindre, oser, créer, etc.

- 2) **Eveil sensoriel, corporel et sportif** (amélioration de la santé et bien-être, développement de la motricité, initiation aux activités physiques et sportives, apprentissage des règles de jeux et de vie,...)
 - a. **En élémentaire** : Jeux sur l'équilibre alimentaire, les goûts et saveurs - Jeux de stratégie et récréatifs – Activités à visée artistique ou esthétique, de pleine nature et à performance mesurée - Sports collectifs de ballons et balles - Sports de raquettes, de combat et arts martiaux - Activités d'entretien, de précision et d'équipe sans affrontement - Relaxation - Arbitrage - Secourisme - Etc.
 - b. **En maternelle** : Sentir, goûter, sortir, partager, grimper, rouler, sauter, jouer avec des ballons, faire du vélo, se reposer, aider, etc.

- 3) **Eveil citoyen et au développement durable** (respect des personnes et des biens ; lutte contre les discriminations ; transmission des valeurs de la République -liberté, égalité et fraternité- ; susciter l'esprit critique ; renforcement de la laïcité, de la solidarité, de l'engagement volontaire ; éveil de la curiosité ; développement de l'esprit d'initiative et d'entreprendre ; sensibilisation et éducation au développement durable dans ses dimensions écologique, sociale et économique, sensibilisation à la nature, sensibilisation à la nécessité de protéger l'environnement, prévention,...) :
 - a. **En élémentaire** : Vie de l'enfant - Vivre ensemble - Bien-être - Paix et mémoire - Actions humanitaires - Protection de la planète – Biodiversité - Environnement - Jardinage - Recyclage - Travaux manuels (bricolage, expérimentations diverses,...) - Cyclisme et prévention routière - Etc.
 - b. **En maternelle** : Découvrir ; faire des petites expériences ; observer ; manipuler ; fabriquer ; jeux de pleine nature, etc.

- 4) **Echanges, jeux et partages par la communication, la compréhension et l'expression** (développement des échanges et relations, lutte contre les violences,...) :
 - a. **En élémentaire** : Lecture - Ecriture - Education littéraire - Contes - Poésie – Bande dessinée - Contes musicaux - Jeux de société - Communication orale, verbale, écrite, visuelle, gestuelle...
 - b. **En maternelle** : Lire, regarder ; réentendre leurs récits préférés, écouter des histoires, des contes, des comptines, des chansons, mimer, reprendre des dialogues, jouer avec les mots, rire ; découvrir les langues étrangères (espagnol, anglais,...) par les chansons, les danses, les jeux, etc.

Possibilité d'utilisation de différents matériels, supports (numériques, audio, vidéo et papier), moyens d'expression (sculpture, dessin, peinture, vidéo, graphisme, photographie, calligraphie,...), outils technologiques de communication (informatiques et multimédia), etc.

Champs d'actions associatifs : Culture – Sports – Loisirs – Santé - Développement durable – Environnement - Échanges internationaux et jumelages – Social – Economie - Education - Formation -

Défenses des intérêts communs – Citoyenneté – Economie sociale et solidaire – Quartiers - Communication – Sécurité – Etc.

- **Tableaux des intervenants pour chacun des 7 accueils de loisirs périscolaires primaires de la commune (cf. annexes 4bis)**
- **Tableau d'organisation des classes spécifiques** sportives, artistiques et culturelles **(cf. annexe 4ter)**

BILAN DU PEdT

Temps d'ateliers périscolaires (TAP) / Plan Mercredi

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACTIONS ET DISPOSITIFS

Les comités de suivis opérationnels généraux, spécifiques et locaux doivent permettre de procéder aux corrections ou ajustements nécessaires. Ils sont chargés d'assurer les échanges essentiels avec le comité de pilotage du PEdT. Ce dernier doit réunir l'ensemble des acteurs pour suivre la mise en œuvre des actions et dispositifs. Tous les intervenants sont associés aux groupes de travail pédagogique mis en place et doivent s'engager dans la démarche d'évaluation. Les outils de suivi et d'évaluation sont élaborés et partagés au sein du projet collectif.

Indicateurs retenus répondant aux objectifs visés pour chaque dispositif

- Indicateurs quantitatifs : il s'agit concrètement d'une analyse fonctionnelle du déroulement concret des actions, le nombre d'inscrits, de participants ; nombres de conflits et d'accident dans l'activité, de situations d'entraide, etc.

- des indicateurs qualitatifs : Il s'agit des bilans de structures et des bilans de projets (impact, questionnaire de satisfaction auprès des enfants et des familles), les restitutions de projets (expositions, représentations...).

-Prise en compte des différents dispositifs éducatifs du territoire et intégration de leurs référents dans le comité de pilotage de la cité éducative qui intègre le PEdT (la SDJES et la CAF y sont conviés)

Avec l'organisation de réunions régulières nécessaires au pilotage opérationnel :

-Comités techniques par dispositifs (TAP, PRE, Cité Educative)

-Comités de suivis locaux par site, conseils d'écoles

Actions à développer ou à accentuer :

- Rencontres avec les parents : travail sur la parentalité (actions PRE)

- Formations des intervenants avec regards croisés (ATSEM, animateurs, enseignants,)

- Renforcer les projets passerelles et intergénérationnelles

Un des enjeux de ce nouveau PEdT est d'accentuer notre Politique Jeunesse notamment à destination des 16-25 ans. La ville envisage d'ouvrir un accueil 16-25 ans et d'y intégrer une structure Information Jeunesse. Ce nouveau lieu d'accueil et de ressources permettra d'assurer des suivis individuels en lien avec l'ensemble des partenaires de cette tranche d'âge (Lycée, Mission Locales, Hub de l'emploi...). Mais également de permettre aux jeunes d'être accompagnés dans la mise en place de projets.

Cette nouvelle structure aura pour but de répondre aux objectifs généraux suivants :

- Développer l'autonomie et favoriser l'accès pour tous aux loisirs
- Accompagner les jeunes leurs projets personnels et professionnels
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Concourir à l'émancipation des jeunes adultes de notre territoire

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°07

FONCIER – ANCIENS BAUX EMPHYTÉOTIQUES - RACHAT DE TERRAINS A L'ÉTAT – APPROBATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Lors de la création de la ville nouvelle, 3 baux emphytéotiques ont été signés avec l'Etat pour disposer, à titre gratuit, des terrains entourant le parc sud (12,7 ha), l'île du Roi (19 ha) et enfin de la Plaine des Jeux (4,9 ha). Ces baux, qui avaient été signés pour une durée de 30 ans, n'ont pas été reconduits à leur terme.

Afin de régulariser la situation, les services de l'Etat proposent de renouveler les baux de l'île du Roi et du parc sud et de céder à la ville l'emprise du lieu-dit la plaine des jeux où sont implantés les jardins familiaux et le nouveau groupe scolaire Victor Hugo. Ce vaste espace de 49 221m² est constitué des parcelles cadastrées AH 45 à 53 et BR 328 à 331 (voir plan ci-annexé).

La vente se fera au prix fixé par le service des domaines soit 296 000€. Elle se fera en 3 versements annuels de 100 000€ en 2025, 2026 et 2027, en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

Accusé de réception en Préfecture
027212107012024121408241207
Date de télétransmission : 17/12/2024
à l'attention de : Direction Départementale des Finances Publiques

Concernant le parc sud et de l'île du Roi, les services travaillent à la finalisation des baux qui seront soumis à l'avis du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

- **AUTORISE** le rachat à l'Etat des parcelles AH 45 à 53, et BR 328 à 331 (49 221m²) pour un coût de 296 000€ ;
- **VALIDE** l'étalement du paiement sur les exercices budgétaires 2025, 2026 et 2027
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



AH 47
AH 48
AH 49
AH 50

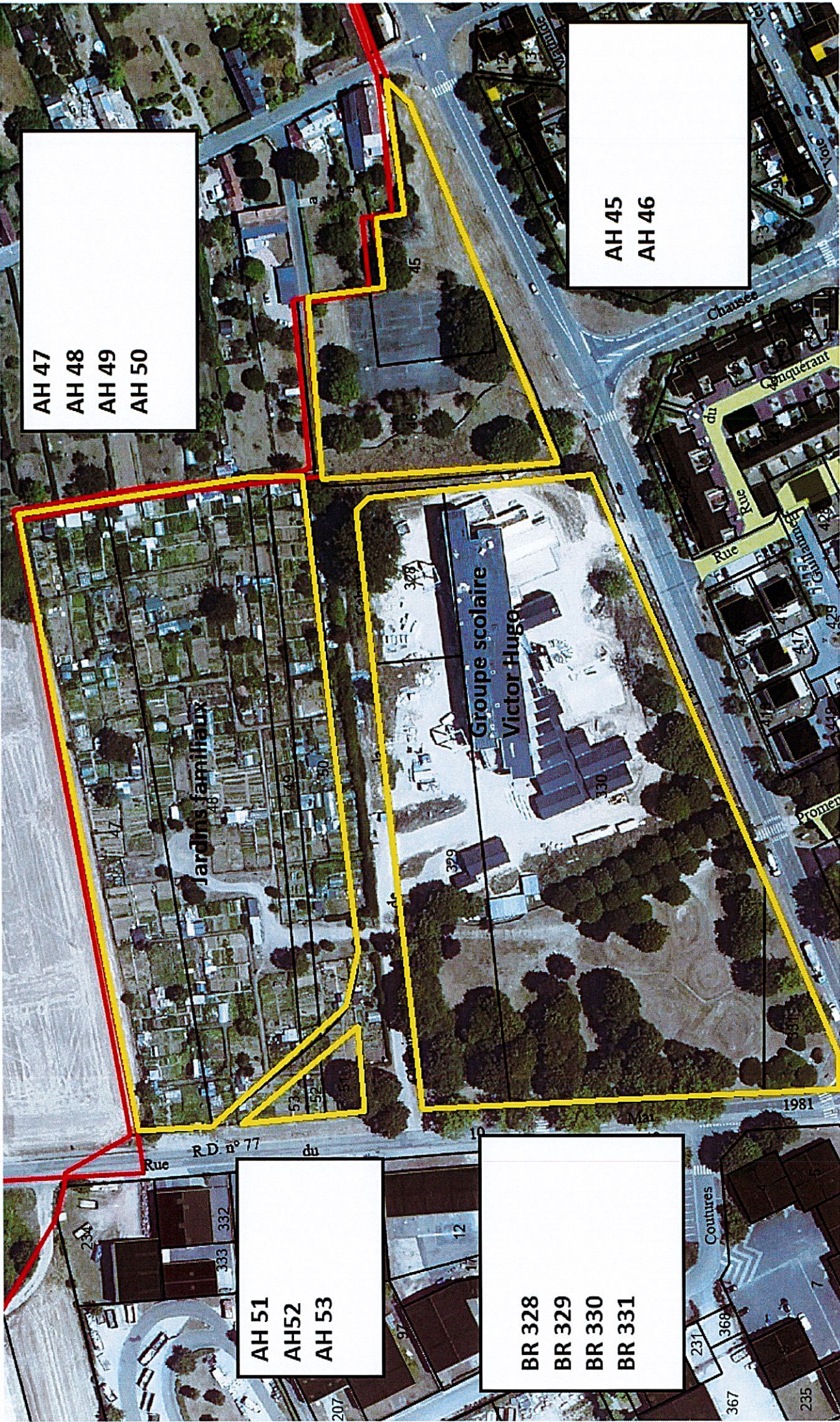
AH 45
AH 46

Jardins familiaux

Groupe scolaire
Victor Hugo

AH 51
AH 52
AH 53

BR 328
BR 329
BR 330
BR 331



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION

07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 26

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°08

CONVENTIONS ABATTEMENT TFPB - SIGNATURE - AUTORISATION

M. Dominique Lego expose au Conseil municipal :

L'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'applique aux logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) selon l'article 1388 bis du code général des impôts). L'Etat compense les communes à hauteur de 40% de l'abattement de la TFPB.

En contrepartie de cet abattement, le bailleur social en lien avec les services de la Ville et ceux de l'État conviennent d'un programme d'actions visant à renforcer la qualité de service et l'amélioration du cadre de vie dans les secteurs concernés.

Plus qu'une mesure fiscale, c'est un levier pour agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et renforcer la participation des habitants. Ce dispositif permet de compenser partiellement les surcoûts de gestion des logements sociaux et d'impulser nécessaire à des projets qui répondent à des besoins identifiés et partagés.

Accusé de réception en préfecture
027-242767012-20241214_02412-08
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de mise en ligne sur le site : 17/12/2024

L'utilisation de l'abattement de la TFPB, est définie dans le cadre d'un programme d'actions s'inscrivant dans les 8 axes définis dans le cadre national d'utilisation de l'abattement :

- Renforcement de la présence de personnel de proximité
- Formation/ soutien au personnel de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Quatre bailleurs sociaux sont concernés par la signature d'une convention pour l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville. Il s'agit de 3F NORMANVIE, MONLOGEMENT27, la SILOGE et le FOYER STEPHANAIS ;

Il est proposé de signer une convention par bailleur pour une durée d'1 an. Elle constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires, du suivi et du bilan.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions pour l'utilisation de l'abattement de la TFPB.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-08-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION

07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 26

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°09

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE GESTION 27 (CDG 27)

M. Benjamin Marc expose au Conseil municipal :

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Le groupement de commandes du contrat d'assurance statutaire couvrira la maladie ordinaire, la maternité/paternité/adoption, la longue maladie, la grave maladie et congé de longue durée, l'accidents du travail et maladie professionnelle, le décès pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Il prendra effet au 1er janvier 2026, pour une durée de 4 ans et sera géré sous le régime de la capitalisation.

L'actuel contrat relatif à l'assurance statutaire prendra fin le 31 juin 2026 ; pour ce faire, un courrier de résiliation devra être envoyé durant l'année

Assusé de réception en Préfecture
027-21-2012-2024-12-09-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

2025 afin de résilier le contrat pour les six mois restant de l'année 2026 et afin d'être en cohérence avec le groupement de commande du CDG27.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** l'opportunité de constituer un groupement à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, dans le cadre de la mise en concurrence qu'il organise, de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires ».
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes « contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires »
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-09-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°10

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS (CANUT)

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal :

Conformément aux articles L2113-2 à L2113-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour une activité d'achat centralisée peut également lui confier, sans appliquer les procédures de passation prévues par le présent livre, des activités d'achat auxiliaires.

Il est proposé d'adhérer à une centralisation d'achat afin de bénéficier de son prochain accord-cadre de télécommunication.

En effet, le marché de télécommunication de la collectivité prendra fin en mai 2025, ce qui correspond aux dates de l'accord-cadre télécommunication de la centrale d'achat.

Cette opportunité d'adhérer à la centralisation d'achat permet de bénéficier d'une mutualisation des besoins à plus grande échelle, tout en gardant la liberté de choisir si l'opportunité est dans l'intérêt de la collectivité.

L'acquisition du matériel informatique de la collectivité, en raison de l'évolution technologique, ce qui nécessite une expertise d'acheteurs spécialisés et consacrés au suivi d'environnement en pleine croissance tout en

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-10-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024

satisfaisant aux besoins des services de la collectivité et plus largement des services rendus aux usagers.

La signature de la présente convention n'emporte pas obligation pour la Commune de recourir à la Centrale d'achats pour tout nouveau besoin.

L'adhésion reste gratuite, seule l'utilisation de marché est facturée à hauteur 360 euros TTC par an, puis les prix unitaires sont dégressifs en fonction de l'utilisation.

A titre de comparaison, si la collectivité décidait de procéder par elle-même à une mise en concurrence, le prix de la publicité d'un minimum de 720 euros couvrirait la première année d'utilisation du marché.

La convention d'adhésion dure toute la période d'exécution de l'accord-cadre.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** l'opportunité de bénéficier des tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une économie d'échelle.

**après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)
- **DÉSIGNE** au sens de l'article 10.1 des statuts, le Directeur des systèmes d'information (DSI) pour représenter la collectivité afin de siéger aux assemblées.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET
Année de réception : 17/12/2024
027-212107012-20241214-D-24-12-10-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Marc-Antoine Jamet

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°11

RECENSEMENT DE LA POPULATION – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS RECENSEURS VACATAIRES

Mme Catherine Bataille expose au Conseil municipal :

Depuis 2003, le recensement de la population s'effectue chaque année par sondage et porte sur près de 8% des logements de la Commune.

Ainsi ce sont près de 350 logements qui sont recensés chaque année.

Les opérations de recensement restent à la charge de la commune. L'État y participe par l'attribution d'une dotation, fixée à 2 208 € en 2024.

Pour procéder à ces opérations, il est nécessaire de recruter de 4 agents recenseurs. S'agissant de la rémunération de ces agents, il est proposé au Conseil municipal de reconduire les conditions arrêtées en 2024, à savoir :

Bulletin individuel	2,30
Bulletin logement	1,25
Séance de formation (deux)	44,00
Tournée de reconnaissance	7,00

Date de réception en préfecture : 17/12/2024
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** le recrutement de quatre agents recenseurs vacataires pour réaliser les opérations du recensement de la population 2025
- **APPROUVE** la grille de rémunération proposée ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes y afférents.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°12

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT AUX AGENTS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil Municipal :

En application de l'article L.714-13 du Code général de la fonction publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Un décret n°2024-614 du 26 juin 2024 a instauré un nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale. Il prend la dénomination d'I.S.F.E. (indemnité spéciale de fonction et d'engagement), composée d'une part fixe et d'une part variable.

Elle a pour objet de s'harmoniser avec le R.I.F.S.E.E.P. dont bénéficient les autres agents de la fonction publique territoriale.

Les dispositions du décret répondent à la volonté de rendre plus attractif le régime indemnitaire des policiers municipaux, lesquels exercent des métiers en tension.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-12-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

La création de l'I.S.F.E. engendre l'abrogation, au 31 décembre 2024, de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (I.S.M.F.), deux régimes indemnitaires, dont bénéficiaient jusqu'ici les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale.

Au regard de ces éléments et en raison de la nécessité de disposer de policiers municipaux pour mener à bien les missions de prévention et de sécurité au plus près de la population et d'offrir des conditions d'emploi attractives, la collectivité souhaite instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement et abroger la délibération instaurant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF).

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer le cadre général de l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire, dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La mise en place de ce dispositif indemnitaire nécessite ainsi de :

- Définir les bénéficiaires,
- Déterminer, pour chaque part, le taux et le plafond,
- Préciser les conditions d'attribution et de versement (périodicité, maintien en cas d'absence,),
- Préciser la date d'effet.

Il est proposé de définir les modalités de mise en place comme suit :

1. BÉNÉFICIAIRES

Une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant de la filière de police municipale (PM) selon les modalités précisées aux articles 2 et suivants de la présente délibération.

Elle s'adresse aux fonctionnaires des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- Cadre d'emplois des agents de police municipale,

2. MODALITÉS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable, déterminées dans les conditions suivantes :

- La part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel,
- La part variable de l'ISFE est fixée dans la limite de montants réglementaires.

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit :

Cadres d'emplois	Part fixe (dans la limite des taux suivants)	Part variable (dans la limite des montants suivants)
Directeur de PM	33 %	9500 €
Chefs de service de PM	32 %	7000 €
Agents de PM	30 %	5000 €

Part fixe :

La part fixe de l'I.S.F.E. est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, établie sur la base de 3 critères similaires à l'attribution de l'I.F.S.E. (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) :

- encadrement, coordination, pilotage et conception (effectifs encadrés ; catégorie des agents encadrés ; fréquence et complexité des projets à concevoir et à piloter ; fonctions de coordination d'activités).
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
- sujétions particulières.

Part variable :

La part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères suivants tels que déterminés dans les comptes rendus d'entretien professionnel et similaire aux critères retenus pour l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des autres cadres d'emplois de la collectivité, à savoir :

- Les aptitudes générales correspondant aux compétences générales et techniques ;
- L'efficacité au travers de l'engagement dans la fonction et la réalisation des objectifs ;
- Le sens des relations humaines et du travail collectif dans le cadre professionnel ;
- Les qualités d'encadrement (le cas échéant) ;
- L'engagement professionnel au regard du sens du service public, de la disponibilité et de l'assiduité.

La part variable étant déterminée par la manière de servir de l'agent, elle n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Les critères sus-énumérés se traduiront dans le montant déterminé individuellement par voie d'arrêté pris par l'autorité territoriale.

L'ISFE est cumulable avec :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé,

- Les primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir (exemples : RIFSEEP, IAT...).

3. MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Périodicité de versement :

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement sera versée mensuellement (dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant). Elle pourra être complétée d'un versement annuel, sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond, en cas de circonstances ou événements exceptionnels.

Dispositif de sauvegarde (Article 7 du décret n°2024-614) :

Lors de la première application de l'ISFE (à savoir la première année), si, après application des deux parts, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage.

Condition de maintien en cas d'indisponibilité :

Le maintien du régime indemnitaire ne peut pas être plus favorable que pour les agents de la Fonction Publique d'Etat. Ainsi, conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 précité, le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service / maladie professionnelle ou imputable au service).

Il est maintenu intégralement pendant les congés pour maternité, paternité, adoption.

Il est suspendu en cas de congé de longue maladie ou de longue durée.

Pour le temps partiel thérapeutique, le décret n°2010-997 du 26 août 2010 a été modifié et prévoit désormais expressément le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement pour les fonctionnaires de l'Etat. Ainsi, le régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de service à temps partiel thérapeutique.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place l'indemnité spéciale de fonction d'engagement aux agents de la filière police municipale, selon les modalités ci-exposées avant :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2004 instituant le régime indemnitaire du personnel communal

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2017 portant mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P., actualisée par des délibérations du 22 février 2018, 27 mai 2019 et 13 juillet 2021

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 décembre 2024,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **DÉCIDE** la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la filière police municipale à compter du 1er janvier 2025, selon les modalités de mise en œuvre présentées ci-avant ;
- **DIT** que ces dispositions sont applicables aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet
- **DIT** que la prime dite de service public instituée antérieurement au 27/01/1984 est maintenue ;
- **DIT** que la présente délibération abroge les dispositions contraires ou qui n'existent plus contenues dans les délibérations antérieures prises concernant le régime indemnitaire de la filière police municipale ;
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping initial 'M'.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI,, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°13

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de recrutements d'agents.

• Modification du tableau des effectifs suite à départ :

Date d'effet	Service	Ancien Grade	Nouveau grade	
			Accusé de réception en préfecture	
01/01/2025	Petite Enfance	Adjoint techn	027-2127	7012-20241214-D-24-12-13-DE
			Date de télétransmission : 17/12/2024	Éducateur de jeunes enfants

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs, telle que définie ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**

